

LA RACE MÉTISSE

ÉTUDE CRITIQUE

En marge d'un livre récent

PAR

A.-G. MORICE, O. M. I., LL. D.



Chez l'Auteur
200, rue Austin
WINNIPEG
1938

LA RACE MÉTISSE

ÉTUDE CRITIQUE

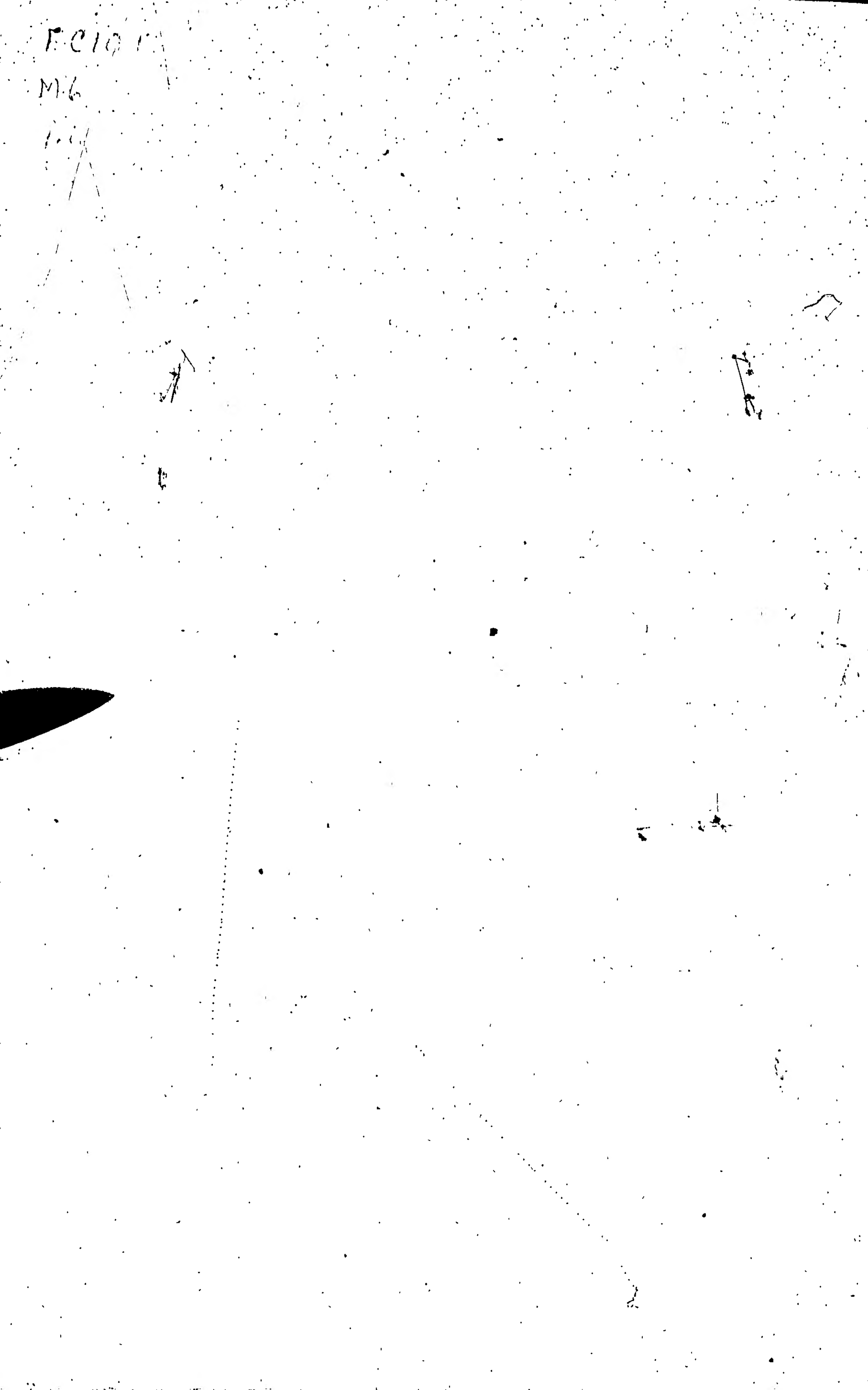
En marge d'un livre récent

PAR

A.-G. MORICE, O. M. I., LL. D.



Chez l'Auteur
200, rue Austin
WINNIPEG
1938



La race métisse

ÉTUDE CRITIQUE
EN MARGE D'UN LIVRE RÉCENT

PRÉLIMINAIRES.

Il fut un temps, assez rapproché de nous, où l'Ouest du Canada ne comptait pas pour beaucoup dans l'économie politique et sociale du reste du pays. Ce temps-là n'est plus.

Malgré les longues années de dépression financière qu'il vient de traverser, en dépit de la sécheresse persistante qui en a ruiné une partie, là où des personnes de mon âge ont vu une population si clairsemée, et partant des produits agricoles si insignifiants, que sa valeur économique pouvait passer inaperçue, nous avons maintenant, d'après le dernier recensement (1931), plus de trois millions de blancs dont les terres rapportent quelque 215,000,000 de boisseaux de blé par an.

Son importance politique est à l'avenant. Elle se fait sentir à Ottawa et ailleurs. De fait, les Meighen et les Bennett étaient des hommes de l'Ouest lorsqu'on vint les prendre pour les mettre à la tête de la Confédération tout entière.

Désormais sûre d'elle-même et de son avenir, cette population s'est penchée sur son passé, nécessairement assez peu lointain; elle a interrogé ses anciens [1] et consigné leurs déclarations en des volumes qui ne sont point dépourvus d'intérêt. C'est ainsi qu'a été créée l'histoire de l'Ouest canadien, avec les palpitantes péripéties de ses découvertes, l'originale figure de ses aborigènes, leurs sauvages équipées sur la prairie

[1] *Interroga generationem pristinam,* « interroge l'ancienne génération. » *Job,* VII, 8.

sans fin et leurs démêlés sanglants avec leurs frères, non moins qu'avec les nouveaux venus de l'Est.

Puis entre en scène une nouvelle race sortie des alliances matrimoniales des « visages pâles » avec eux, celle des Métis, qui ont servi de trait d'union entre blancs et Indiens, et qui devaient faire beaucoup pour la civilisation de ceux-ci et l'obtention des droits politiques de ceux-là.

L'épopée de 1869-1870 est là pour prouver ce dernier point, de même que les succès relatifs des missionnaires auprès des indigènes confirment le premier.

Malheureusement, au point de vue historique, cette épopée, qui consacre la claire intuition et l'esprit d'initiative de son principal acteur, Louis Riel, est longtemps restée comme un livre scellé pour la majorité anglaise de la population canadienne, en raison même de l'éclat de ses résultats, par trop humiliants pour l'orgueil des vaincus, habitués à se regarder comme la race supérieure par excellence.

Des calomnies inqualifiables, fruit de la rancune basée sur la défaite non moins que sur la différence de langue, qui cachait aux uns les intentions des autres — tout autant de facteurs qui expliquent sans les excuser des imputations erronées et des insinuations aussi malveillantes que peu fondées, — voilà ce que tous les auteurs anglais, à l'exception de deux, nous ont servi comme l'exposé véridique de ce qu'ils appellent sans raison la Rébellion de la Rivière-Rouge. Telle fut pour les Anglais l'histoire de cette insurrection jusqu'en 1910, époque où parut l'édition anglaise de mon *Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien*.

La publication de ces deux volumes fit sensation dans le camp ennemi. Grâce à mes notes et à mes copieux renvois aux autorités que j'utilisais, l'opinion protestante, comme abasourdie, demeura quelque temps coite, sinon consentante, jusqu'au jour où elle devait se réveiller dans un sursaut de fanatisme rajeuni.

J'ai naturellement en vue ici les seuls lecteurs de langue anglaise. Nos compatriotes canadiens, mis au courant de tout par les écrits de l'abbé Georges Dugas et de Dom Benoît, n'avaient pas besoin de mon bouquin pour savoir à quoi s'en tenir, d'autant plus que j'avais moi-

même déjà préparé les voies à mes révélations de 1910 par la publication de mon *Dictionnaire des Canadiens et des Métis français de l'Ouest* [2].

S'attarder à vouloir leur prouver que le rôle de Riel et de ses compagnons, en 1869, avait été aussi légitime que bienfaisant eût été s'évertuer à enfoncer une porte ouverte.

Il en allait autrement des lecteurs anglais, dont les préjugés de race commençaient à relever la tête, les portant à flétrir constamment la soi-disant rébellion de Riel et des Métis français, à se répandre en invectives contre leur prétendue haine de l'Angleterre et à porter aux nues la façon magistrale dont ils avaient été mis à la raison par les valeureuses troupes de ce foudre de guerre qu'on appelait Wolseley.

C'est le moment que je choisis pour publier ma *Critical History of the Red River Insurrection* [3], par laquelle je crois pouvoir me flatter d'avoir remis les choses au point, et cela d'une manière assez définitive pour qu'un professeur d'histoire à l'Université du Manitoba en ait écrit que trois ouvrages anglais venus après sont unanimes à me suivre dans l'énoncé des faits, comme dans l'interprétation que j'en donne.

Quoique la race métisse ait bien perdu de son honnêteté native et de son respectueux dévouement au prêtre, ses représentants n'attendirent pas ce dernier volume pour me remercier du revirement d'opinion que j'avais suscité chez nos concitoyens anglais au sujet de l'insurrection de la Rivière-Rouge.

Mais, perdant de vue le point essentiel qu'en 1885 la région où s'insurgèrent les Métis était sous un gouvernement régulier, et que d'ailleurs l'excitation et la maladie qui en résulta avaient jeté Riel en dehors du droit chemin, des esprits inquiets ou ultra-patriotes parmi eux, un tout petit groupe qui avait reçu une instruction supérieure à celle de la masse métisse, déploraient le fait que je n'avais pas tenté en faveur de la Rébellion de la Saskatchewan ce que j'avais accompli relativement au mouvement politique de la Rivière-Rouge.

Comme pour travailler l'opinion et la préparer à la réception de ce qu'ils méditaient, certains d'entre eux allèrent jusqu'à contester pu-

[2] La première édition parut en 1888.
[3] Chez l'auteur, Winnipeg, 1936.

bliquement le bien-fondé de quelques propositions d'un modeste ouvrage, un simple livre de classe [4], et finirent par avoir l'audace de nier absolument des faits qui avaient jusque-là passé pour incontestables.

Pendant ce temps, que dis-je ? du vivant même du regretté Mgr Langevin, les mêmes individus préparaient à leur manière la publication d'un ouvrage qui devait incarner ce qu'ils croyaient avoir été les véritables détails de la rébellion du nord. Ce qu'était cette manière, absolument *sui generis*, devra faire l'objet d'une des pages qui vont suivre.

Puis, une fois qu'ils eurent ramassé ce que j'appellerai leurs petits papiers, ils confièrent l'entreprise à l'un de leurs grands amis, M. Auguste-Henri de Trémaudan, Canadien fils de Français, alors émigré pour cause de santé dans la lointaine Californie, qui ne tarda pas à se mettre à l'ouvrage.

Le résultat de ses travaux fut le livre auquel il donna le titre *Histoire de la Nation métisse* [5], qui n'aurait probablement pas occasionné la présente étude, si ceux qui avaient eu recours à ses services d'écrivain n'avaient cru bon d'infliger à son volume un long Appendice qu'aucun historien soucieux de la vérité historique ne saurait laisser passer sans le blâme qu'il mérite.

D'où, une double division pour l'essai que voici: revue et appréciation du livre de M. de Trémaudan, partie forcément un peu aride pour qui n'apprécie point les minuties de la grammaire et de l'histoire, et critique de son Appendice, où l'indignation d'un honnête homme suscitera peut-être quelque intérêt.

---

[4] Mon *Histoire abrégée de l'Ouest canadien*, imprimée à Lille, en France, juste avant la guerre de 1914.

[5] Titre complet: *Histoire de la Nation métisse dans l'Ouest canadien*, aux éditions Albert Lévesque, Montréal, 1935.

PREMIÈRE PARTIE.

LE LIVRE.

I. — GÉNÉRALITÉS.

On pourra se faire une idée du caractère général du livre en question si l'on veut bien remarquer que des investigateurs consciencieux, un laïque très versé dans les particularités de notre histoire et deux prêtres très intelligents, ne l'eurent pas plutôt lu qu'en raison des volumes que j'avais moi-même déjà écrits sur des sujets analogues, ils me demandèrent ce que je pensais du nouveau venu.

Faisant abstraction de mon attente, je trouvai de prime abord le livre des Métis, ainsi que nous baptiserons une fois pour toutes l'*Histoire de la Nation métisse*, l'œuvre d'un homme capable mais fatigué, un caractère droit, bien qu'assez peu sûr en ce qui est des questions religieuses [6]. L'auteur en était un véritable gentilhomme, qui m'avait longtemps honoré d'une amitié qui ne s'était jamais démentie.

Et cette circonstance même rend aujourd'hui mon rôle quelque peu délicat. Bien que j'aie dès l'origine été au courant de la mentalité qui a présidé à la préparation de cet ouvrage, j'étais tout prêt, n'eût été qu'en raison de notre vieille amitié, à applaudir à ce qu'on pourrait appeler le chant du cygne du Pas et de Sainte-Rose, avant de l'être de Saint-Boniface [7] et de Los Angeles.

Après avoir lu attentivement ce volume de bonne taille et assez bien imprimé, il me faut en rabattre et modérer un peu mon enthousiasme, si enthousiasme il y a jamais eu. Ce livre est l'œuvre d'un homme malade, d'un écrivain qui, en bonne santé, eût pu faire beaucoup mieux, même en ce qui est simplement de la forme, bien qu'il soit on ne peut

[6] Issu d'une excellente famille bretonne, M. de Trémaudan avait malheureusement perdu beaucoup sous ce rapport par son passage au lycée de France, où il avait fait ses études.

[7] Autant de places qu'habita M. de Trémaudan avant de passer aux Etats-Unis.

plus faux de dire, comme ceux qui sont responsables de son impression voudraient nous le faire croire, que l'auteur n'eut pas le temps de terminer son travail [8].

Ici, pour laisser bien voir dans quel esprit la publication de ce livre a été menée, il me faut faire appel à un tout petit souvenir personnel. Il y avait fort longtemps que la préparation d'un tel volume avait été inaugurée, comme ne cessaient de nous le répéter les Métis de Saint-Vital [9], lorsque je reçus à mon bureau la visite de M. de Trémaudan, depuis des années déjà à Los Angeles, aux Etats-Unis.

La conversation une fois mise en branle:

— Et votre fameux livre métis, quand donc l'aurez-vous achevé? lui demandai-je.

— Il y a longtemps qu'il est fini, répondit-il en levant les yeux sur moi comme pour scruter mes intentions.

— Alors comment se fait-il qu'il n'est pas encore publié?

— Quant à cela, c'est autre chose, remarqua-t-il un peu embarrassé. On ne s'entend point.

— Qui ne s'entend point?

— Les Métis et moi, assura M. de Trémaudan.

Puis, voyant qu'il s'était mis sur la voie des confidences:

— Voyez-vous, dit-il, ces braves gens veulent me faire dire des choses que je sais n'être pas vraies. Mais, ajouta-t-il avec énergie, ils ne me connaissent point. Je suis Breton [10], et je ne céderai jamais! . . .

Je suis prêt à garantir sous la foi du serment le moindre détail de ce dialogue.

De fait, le fameux ouvrage ne fut pas imprimé tant que son auteur vécut. Cette circonstance en dit long sur l'esprit qui animait les promoteurs de cette entreprise.

Du reste, en vertu du proverbe: qui s'excuse s'accuse, ils ont eux-mêmes comme admis que leurs intentions n'étaient pas alors des plus droites. « Sitôt que la nouvelle se répandit que les Métis avaient dé-

8 « Celui-ci était atteint de la maladie qui devait l'emporter . . . Il ne put rédiger le chapitre spécial qu'il se proposait d'écrire sur la partie la plus controversée des événements de 1885 » (*Hist. de la Nation métisse*, p. 22.)

9 Petite localité attenante à Winnipeg.

10 Et il s'en montra toujours fier.

cidé de se défendre et d'écrire leur histoire », écrivent-ils, « l'on s'empressa dans certains quartiers de jeter la suspicion sur ce mouvement, et même de recourir à l'intimidation. Pourquoi?... Il y avait des motifs que nous préférons ne pas discuter » [11].

Plus franc et moins partisan des insinuations qui peuvent vous piquer dans le dos sans avoir l'air d'y toucher, je demanderai contre qui ces Métis avaient-ils à se *défendre?* Qui les avait attaqués dans leur histoire? Dans quels quartiers s'empressa-t-on de jeter la suspicion? Qui alla même jusqu'à recourir à l'intimidation au sujet de leur entreprise? Et quels motifs avait-on pour nourrir d'aussi noirs desseins? N'y aurait-il point là quelque chose comme ce qu'on est convenu d'appeler la manie de la persécution?

Mes études des points implicitement en question datent d'une trentaine d'années au moins. Elles m'ont, je crois, mis au courant d'à peu près tout ce qui a été écrit, en anglais comme en français, sur le passé des Métis dans l'Ouest. Ceux qui se plaignaient hier ne pouvaient pas avoir les auteurs anglais en vue, puisqu'ils se proposaient d'écrire en français. Or je ne me rappelle pas un seul cas où ce passé ait été l'occasion d'une attaque en notre langue.

A la page 18 de leur Avertissement, qui contient peut-être ce qu'il y a de mieux écrit dans le volume, nos Métis renchérissent encore sur ce qu'ils avaient dit deux pages auparavant. Ils remercient, à bon droit assurément, le juge Prud'homme et M. de Trémaudan qui, assurent-ils, « eurent le courage, parmi la foule antipathique (!) et parfois méprisante, d'élever la voix pour rétablir la vérité et rendre justice au noble rôle de la nation métisse dans l'Ouest canadien ».

N'y aurait-il pas là un léger *lapsus memoriæ?* Nos soi-disant représentants de la race n'auraient-ils point oublié, dans l'expression de leur reconnaissance, une certaine réunion, un pique-nique au *River Park* [12], où ils avaient fait venir comme malgré lui un P. Morice, peu habitué à pareilles fêtes champêtres, que leur interprète, un M. Roger Goulet, parfait gentilhomme celui-là, porta aux nues et remercia des « grands services » qu'il avait, paraît-il, rendus à la race en la défendant des aspersions du fanatisme protestant?

[11] *Hist.*, p. 16.
[12] Sur l'Assiniboine, tout près de Winnipeg.

Je ne savais pas avoir démérité depuis, et j'avais, assez longtemps avant ce jour-là, donné libre cours dans mon *Histoire de l'Eglise* à l'expression de la vérité, alors incontestée, sur la malheureuse équipée de 1885.

Mais patientons pour le moment, nous y reviendrons bien assez tôt. Nous allons quelques instants concentrer notre attention sur le texte de M. de Trémaudan et examiner les faits qu'il rapporte lui-même. J'ai déjà laissé pressentir comme un désappointement à ce sujet. Ce désappointement porte d'abord sur le titre que l'auteur donna à son ouvrage, puis sur ses lacunes, qu'un écrivain mieux documenté, ou jouissant d'une meilleure santé, eût pu éviter, et enfin, peut-être surtout, sur le fait que le volume est dépourvu de toute note, de tout renvoi à ses autorités. Après quoi nous pourrons attaquer la question de son style et de son degré de véracité.

Autant de points qui pourraient nous mener loin si nous voulions nous montrer méticuleux. D'aucuns me trouveront peut-être assez rude, même sans cela.

* * *

Pour commencer par le commencement, le titre de l'ouvrage, *Histoire de la Nation métisse*, est fautif. Il n'y a point, il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de nation métisse, et M. de Trémaudan, qui se faisait gloire d'avoir fait ses études en France, aurait peut-être dû être le premier à le savoir. Cette simple circonstance suffit à expliquer certaines particularités que trahit son factum. Il s'était tellement familiarisé avec les Métis, tellement assimilé quelques-unes de leurs façons de parler, qu'il leur avait emprunté non seulement quelques notions et aperçus tout spéciaux, mais jusqu'à plusieurs des expressions qui leur sont propres.

Une nation est un agrégat, un ensemble d'hommes, de femmes et d'enfants, généralement de même langue et de coutumes apparentées, qui vivent sous un même gouvernement, avec des lois communes à tous, dans un territoire qu'ils possèdent de temps immémorial. Les Métis, français et anglais, n'ont rien de tout cela: pas de gouvernement à eux, aucune loi de leur propre fabrique, ni d'habitat particulier à limites ou frontières, déterminées.

C'est une *race*, non pas une nation, qui vit chez les autres, sous un gouvernement établi par d'autres, sous des lois élaborées par d'autres, ou peu s'en faut. Il y a une différence essentielle entre une race et une nation. Il suffit d'y penser pour le voir et il serait bien inutile d'appuyer sur ce point.

Pour le moins aussi important, et bien plus regrettable encore, est le manque de tout renvoi dans l'œuvre de M. de Trémaudan. Or, il est reconnu qu'une *histoire* sans notes et sans renvois est un squelette sans chairs, des assertions sans fondement apparent, en un mot, des avancés presque incontrôlables.

Et ce lamentable défaut est ici d'autant plus regrettable que notre auteur, par nature plutôt prolixe, sinon diffus, comme en font foi ses précédents écrits, était porté à abuser des apartés. Dans tous les cas, ceux qui le suivirent dans sa carrière littéraire purent le constater à l'occasion de certains essais qu'il publia sur un sujet connexe dans la *Canadian Historical Review* [13], où les notes égalent presque le texte en longueur.

Il semble avoir lui-même senti le désavantage de son abstention dans son dernier livre. « Je n'ai pas jugé à propos, afin de ne pas surcharger le texte, d'avoir des renvois indiquant, particulièrement pour chaque fait apporté, les sources auxquelles j'ai puisé » [14], écrit-il à la fin de sa préface.

Pourquoi ces malheureuses omissions? La raison qu'il en donne n'en est pas une. Il le savait mieux que n'importe qui. La véritable cause n'en serait-elle point qu'il avait peur d'avoir trop souvent à renvoyer à de simples racontars métis, consignés dans les petits papiers de Saint-Vital?

En attendant, le lecteur fait toutes sortes de suppositions, et, comme le répétait l'un des quatre prêtres qui voulurent bien me rendre visite il y a quelques jours, « on lit bien telle ou telle assertion qui étonne, et l'on se demande instinctivement où l'auteur a pris cela. Est-ce bien vrai? Qui s'en porte garant? »

13 Vol. VII, pp. 137-160 (1926).
14 P. 14.

Et, comme je lui faisais remarquer que l'auteur était un très honnête homme:

— Oui, dit-il, mais même dans son cas, quelle importance attacher à ce qu'il est le premier à affirmer, sans qu'il nous montre sur quoi il se base?

Enfin j'ai dit que l'histoire de la race (pardon, de la nation!) métisse pèche par mainte autre omission de faits que n'aurait point oubliés un auteur avec une bibliothèque mieux garnie ou des lectures antérieures plus étendues et des études plus approfondies. De Trémaudan donne bien les principaux événements auquels cette race a été mêlée — événements qu'on retrouve partout, — sauf pourtant l'échauffourée de 1834, assez importante en elle-même, non moins que dans ses suites [15]. Mais, encore une fois, puisque nous avons affaire ici non pas à une nation à mouvements collectifs, sinon concertés, mais à une race faite d'individus, de figures plus ou moins historiques agissant séparément, il semble que quelques-unes, surtout parmi les premières dans l'ordre chronologique, n'auraient pas dû être passées sous silence, comme elles le sont dans l'œuvre de notre historien.

Je vais en énumérer un certain nombre, et le lecteur pourra voir si, sous ce rapport, j'ai raison ou non.

Dans une première partie, de Trémaudan croit nous avoir renseignés sur la « formation » de sa prétendue « nation », et il en commence ainsi une seconde : « Mieux informés sur les origines ethniques des Métis, après nous être penchés sur le berceau de cette nation hybride, nous assisterons maintenant à ses premiers gestes [16]. ».

Il a bien décrit le caractère et la vie au grand air de cette race, nous faisant, par exemple, assister à l'une de ses fameuses chasses au bison, qu'il appelle buffle [17], dont il nous fait suivre à merveille les différentes péripéties; mais il n'a pas dit un mot de ses pionniers, il n'a pas nommé une seule de ses premières familles, ni montré comment elles avaient pris leur place au soleil de l'Ouest.

[15] Par exemple, la fin prématurée de l'explorateur Thomas Simpson, dont on a, bien à tort, accusé les Métis, à cause du ressentiment, assure-t-on, qu'ils lui avaient gardé.

[16] *Hist. de la Nation métisse*, p. 73.

[17] Un différent animal.

Il prend les Métis comme existant déjà en tant que groupe ethnique et nous permet d'apprécier leurs rapports avec la compagnie de la baie d'Hudson et avec celle du Nord-Ouest. Pour suppléer à son silence, nous allons nous-même nous pencher, comme il dit l'avoir fait, sur le berceau de leur race, et présenter au lecteur quelques-uns des tout premiers nourrissons devenus grands qui nichèrent dans ce berceau.

II. — LACUNES.

Le premier Métis français de l'Ouest dont l'histoire fasse mention était un nommé Fleurimond, que d'aucuns appellent Florimeau. Mais il ne vivait point dans ce qui est maintenant le Canada, bien qu'à l'âge de douze ans son père, qui était français, l'ait envoyé acquérir des bribes d'instruction à Montréal. Il ne put y rester longtemps, la nostalgie des grandes plaines de ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de Dakota lui ayant fait reprendre le chemin de l'Ouest.

Ce devait être vers 1735; car, en 1800, il était très âgé, et on le considérait comme l'un des principaux chefs de la famille des Sioux, à laquelle appartenait sa mère. A part ce privilège de la priorité, ce Métis ne se recommande à nous par aucune particularité connue.

Il va sans dire que les manœuvres qui formaient la suite, ou les compagnons, des découvreurs de l'Ouest canadien, Pierre de Lavérendrye et ses fils, ne durent pas être sans laisser des traces ethniques de leur passage au pays. L'histoire ne nous a fourni le nom d'aucun de leurs descendants, et il faut nous enfoncer bien loin dans la sauvagerie du Grand-Nord pour y trouver le doyen des Métis de l'Ouest canadien.

C'était un nommé François Beaulieu, qui naquit en 1771 d'un Canadien de mêmes nom et prénom et d'une sauvagesse de la tribu des Montagnais. J'en donne une esquisse biographique assez complète dans mon *Dictionnaire des Métis français de l'Ouest*. En voici le résumé.

François avait douze ans lorsqu'il vit arriver le premier blanc du Grand Lac des Esclaves, et, vers la fin de 1792, il dut pour la première fois se séparer de son père, qui allait accompagner Alexandre Mackenzie

dans le grand voyage qui devait le mener, l'année suivante, à cet océan Pacifique cherché depuis si longtemps [18].

En mars 1829, sir John Franklin eut recours à sa familiarité de Métis avec les tristes déserts où il s'était aventuré, pour se fixer sur la voie qu'il avait à suivre au cours de ses explorations. A lui et à d'autres Anglais Beaulieu rendit alors de grands services. Il n'était pourtant alors guère plus qu'un sauvage avec du sang blanc dans les veines, et il fut un temps où il pouvait se glorifier de la possession de pas moins de douze femmes! — ce qui semblerait indiquer qu'il avait depuis longtemps perdu son père, car les parents des premiers Métis avaient toujours soin d'élever leur progéniture autant que possible en conformité avec les prescriptions de la loi évangélique.

François Beaulieu avait soixante-seize ans lorsqu'il vint pour la première fois en contact avec le prêtre. Celui-ci était le P. Alexandre-Antonin Taché, O.M.I., qui le baptisa au cours de 1848. Dès lors, le néophyte se montra chrétien exemplaire et si généreux pour le missionnaire qu'il lui arriva une fois de faire don à la mission du lac Athabaska d'un billet de vingt livres sterling.

Aussi était-il écouté partout comme le représentant du missionnaire. Il présidait aux prières, réglait les différends, reprenait les délinquants et s'efforçait de compenser par sa ferveur les trois quarts de siècle qu'il avait perdus pour le ciel.

Il avait longtemps été établi à la rivière au Sel, avec une bande d'Indiens couteaux-jaunes [19] qui le regardaient comme leur chef, sinon leur père et patriarche, quand il mourut à l'âge de cent un ans, en novembre 1872. Le vieux Beaulieu, comme on disait dans le nord, apparemment de temps immémorial, jouit sur les sauvages d'une influence qui aurait difficilement pu être plus salutaire.

[18] Avec cette négligence qui est si commune chez les Anglais lorsqu'il est question de noms français, l'explorateur l'appelle Beaulieux (p. 30 du vol. II de l'édition canadienne de son journal). M. de Trémaudan semble lui-même un peu embrouillé à ce propos. Parlant de cette expédition, il dit que « les mêmes compagnons canadiens-français et métis, plus deux nouveaux, . . . s'offrirent de l'accompagner (p. 77) ». Mackenzie eut *six* compagnons de langue française, tous canadiens, dans son voyage vers l'Ouest. Sur ce nombre, deux seulement l'avaient accompagné dans son précédent voyage — les quatre autres étaient nouveaux pour lui.

[19] Son peu de familiarité avec l'ethnologie américaine porte M. de Trémaudan à appeler ces sauvages « Indiens dits *de Cuivre* » (p. 44).

Plus terre à terre, peut-être faute de tout commerce avec un missionnaire, furent deux autres Métis du Sud appelés Jean-Baptiste et Michel Cadotte, ou Cadot, qui furent contemporains du grand chef de la rivière au Sel. Leur père, qui était marié à une Sauteuse du nom d'Anastasie, était l'un des plus importants « traiteurs » de fourrures du temps.

Son fils Michel le suivit dans son métier de commerçant en pelleteries, et, en 1798, il fut mis à la tête d'un poste à la rivière Tortue par la compagnie du Nord-Ouest, à laquelle il appartenait. Six ans plus tard, il dirigeait un fort sur la rivière Montréal. Un de ses fils suivit Malhiot, célèbre traiteur au lac Flambeau.

Un peu plus tard, un autre Métis du nom de Louis Cayen se faisait remarquer dans une carrière humainement moins honorable, qu'il devait pourtant terminer d'une manière des plus satisfaisantes — circonstance que je donne ici dans le but de compléter le travail de marqueterie, une véritable mosaïque, que formait déjà la race métisse.

Né vers 1792, d'un père parisien et d'une mère dénée du Grand Lac des Esclaves, Cayen — chose étrange pour un Métis — passa au protestantisme, alors qu'il était déjà avancé en âge; mais, une fois revenu à la religion de son père, il ne crut jamais trop faire pour réparer sa faute, et il mourut en prédestiné.

Il avait aidé M. A.-R. McLeod à fonder le fort Reliance pour l'expédition de Back et avait été l'un des guides de cet explorateur.

Né six ans après Cayen, d'un père normand de bonne famille, s'il faut en juger par le nom, et d'une mère de la tribu des Castors, un autre Métis, Jean-Baptiste le Camarade de Mandeville, servit, lui aussi, les découvreurs anglais dans leurs courses et l'érection de leurs forts. En 1820, il était l'interprète de Franklin, et il occupait encore un semblable poste au fort Résolution aussi tard que 1863, époque où il était entouré d'une couronne de douze enfants — ce qui ne pourrait surprendre personne, car le Métis est par nature aussi prolifique que de bonnes mœurs. Le plus remarquable était que ces enfants étaient alors tous vivants.

En septembre 1833, l'explorateur Richard King l'avait rencontré à la rivière au Sel, où il lui fit l'impression d'être « un Indien très intelli-

gent, qui . . . avait une grande connaissance du pays au nord et à l'est du Grand Lac des Esclaves »[20]. Une des preuves de cette remarquable intelligence fut la carte grossière de la région comprenant les rivières au Poisson et à la Baleine, dont le Métis gratifia l'aventurier anglais.

Celui de ses fils qui portait les mêmes nom et prénom que lui était, au dire du P. Petitot, « d'une innocence de vie étonnante et d'une sagesse de sachem ». Il avait vu le jour en 1831, et sa mère appartenait à la tribu des Esclaves.

Beaucoup moins sage était un contemporain du premier de Mandeville, qui vivait à des milliers de milles de là — ce qui montre à quel point la race commençait déjà à s'étendre. C'était, de l'autre côté des montagnes Rocheuses, dans le nord-ouest des Etats-Unis, un nommé Pierre Dorion, qui fut l'interprète de Lewis et de Clarke, fameux explorateurs du commencement du XIXe siècle.

Malgré sa passion pour les liqueurs fortes, qu'un trop grand nombre d'autres Bois-Brûlés, comme on appelait aussi les Métis, partageaient malheureusement avec lui, un caractère personnel plutôt maussade, ses services paraissaient avoir été appréciés, puisqu'un M, P. Riza, représentant d'une corporation rivale, la compagnie de fourrures du Missouri, fut longtemps à ses trousses dans le but de le détacher de ses maîtres.

Le 9 août 1810, on s'aperçut qu'il manquait à l'appel, ainsi que deux des chasseurs de l'expédition. On alluma des feux sur les points les plus en vue; mais les absents ne reparurent que quatre jours plus tard, mourant de faim et exténués de fatigue. S'étant attardés à la poursuite des bisons, ils n'avaient pu retrouver les traces de la caravane, parce que le pays tout entier était couvert des pistes de ces animaux.

L'expédition atteignit la Colombie à la fin de l'hiver de 1812. Deux ans plus tard, Dorion trouva la mort parmi les Gens des Serpents, qui le tuèrent en janvier 1814. Telle était le sort d'un trop grand nombre de ces pionniers.

[20] *Narrative of a Journey to the Shores of the Arctic Ocean in* 1833, 1834 *and* 1835, *under the Command of Capt. Back, R.N.*, vol. I, p. 131.

Peu après, nous rencontrons un autre Métis dans une position plus honorable, du même côté des montagnes Rocheuses, mais un peu plus au nord, à savoir au fort Langley, sur le bas Fraser, dans le sud du pays appelé maintenant la Colombie Britannique. C'était un nommé François-Noël Annance, et M. de Trémaudan le mentionne une fois sans fournir aucun détail personnel sur lui. Il était commis de la compagnie de la baie d'Hudson, titre qui pouvait alors donner droit à celui de chef d'un établissement de traite.

Annance se trouvait à ce fort lorsque le fameux gouverneur général Georges Simpson y arriva, le 12 octobre 1828, après son grand voyage au travers du continent. Deux ans plus tard, les procès-verbaux du Conseil des « bourgeois » de la grande Compagnie nous le montrent en disponibilité, avec six autres officiers de la même région. Le 9 juillet 1832, le même document le porte comme réengagé pour trois ans, avec un salaire annuel de cent livres sterling, le plus fort donné alors à un employé du grade de commis, qui pouvait n'en recevoir que la moitié lorsqu'il n'était pas ancien, ou apprécié, dans le service.

L'année suivante, en juin 1833, nous le trouvons à Norway-House, la capitale des traiteurs, à l'extrémité nord du lac Winnipeg. De là il se rendit, en compagnie de l'expédition des capitaines Back et King, jusqu'au fleuve Mackenzie. R. King, auquel Annance adhéra surtout, professait beaucoup d'estime pour lui [21].

L'influence qu'il pouvait avoir sur les Indiens ne venait pourtant pas de la distinction de ses manières ou de la blancheur de son teint. En effet, King nous rapporte dans son intéressant petit livre qu'un sauvage, le voyant pour la première fois, ne put s'empêcher de remarquer tout haut que « ce chef naquit dans la nuit: voyez donc comme sa figure est sombre » [22].

Au sud du même pays, la bataille de la Grenouillère [23] avait eu

[21] Du moins en tant que Nemrod. « He ranks in the country as a first-class shot », écrit-il, à la p. 62 de l'ouvrage cité (Londres, 1836). Il ajoute qu'il n'était pas moins habile dans l'art de manier la hachette de guerre avec les Indiens importuns. « On several occasions, he had handled it with great success against marauding parties of Stone Indians, who inhabit the extensive plains of the Saskatchiwine » (*ibid.*, pp. 62-63).

[22] *Ibid.*, p. 66.

[23] Non loin du fort Garry, alors que les Métis firent mordre la poussière à pas moins de vingt et un Anglais, ne perdant eux-mêmes qu'un des leurs.

pour résultat ultime l'absorption de la compagnie du Nord-Ouest par sa rivale de la baie d'Hudson. Au service de la première, avait été en 1804 un Canadien du nom de Pierre Falcon qui, s'étant uni à une sauvagesse, en eut un fils auquel il légua ses nom et prénom en même temps que ses goûts. Ensemble ils étaient remontés, en 1799, du Missouri à la Rivière-Rouge, ce qui était alors une simple bagatelle comme déplacement personnel. Le père mourut dans la même vallée dans l'hiver de 1805-1806.

Pierre Falcon le Jeune devait acquérir dans son nouveau pays une réputation toute spéciale, celle de barde de ses concitoyens de même race. Né le 4 juin 1793 au fort du Coude, district de la rivière du Cygne, il passa un moment à Laprairie, près de Montréal, pour y prendre comme un vernis de civilisation, mais il reprit le chemin de l'Ouest à l'âge de quinze ans.

Est-ce cette apparition au pays des blancs qui détermina sa future carrière de « littérateur » d'un nouveau genre? Il avait si bien oublié tout ce qu'il avait pu apprendre dans l'Est, qu'il passa toujours pour ne savoir ni lire ni écrire. Ce qui ne l'empêcha pas de célébrer, dans un « chant de vérité » qui a passé à la postérité [24], la gloire des Métis qui s'étaient illustrés à la Grenouillère.

Après la fusion des deux corps commerciaux en 1821, Pierre Falcon « le bon garçon » suivit la fortune de la compagnie qui en résulta jusqu'en 1825, époque où il s'établit à la prairie du Cheval-Blanc, aujourd'hui Saint-François-Xavier. Marié depuis 1812 à une Marie Grant, il en eut trois fils et quatre filles. En dépit de son manque d'instruction, il n'en atteignit pas moins le rang de juge de paix et en exerça les fonctions à la satisfaction de tous.

Sont-ce là des détails à omettre dans l'histoire d'une race qui, après tout, n'a jamais été nombreuse, moins encore alors qu'aujourd'hui? De Trémaudan connaissait certainement la personnalité de ce Falcon; la maladie seule dut l'empêcher d'y penser lorsqu'il écrivit son histoire.

24. Cette mention de la vérité dans la chanson du Métis d'il y a cent vingt ans donnerait-elle à entendre que même alors, on ne croyait pas toujours les gens de sa race?

* * *

Il n'y avait que neuf ans que Pierre Falcon résidait sur l'Assiniboine, où son « chant de vérité » était encore populaire, lorsque se produisit au fort Garry, en construction à l'embouchure de cette rivière avec la Rouge, un événement que nous sommes d'autant plus surpris de ne point trouver dans le même ouvrage, qu'il fut la première occasion où la race métisse s'affirma d'une manière réellement « nationale », ou du moins collective, bien que son action ait alors eu pour objet de venger le tort fait à un blanc.

Au récit de l'occurrence que nous cherchons vainement dans ses pages, je vais substituer, sous une forme légèrement abrégée, celui de ma propre *Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien* [25].

Quelque temps avant le jour de Noël en 1834, un commis du nom de Thomas Simpson se trouvait dans le nouveau fort (de pierre) encore inachevé, qui devait s'appeler le fort Garry. Il était occupé à payer les employés de sa compagnie lorsque l'un d'eux, Antoine Larocque, las d'attendre son tour, pénétra hardiment dans le bureau de l'Anglais et lui demanda ce qui lui revenait sur un ton qui frisait l'insolence.

Pour toute réponse, il reçut de Simpson, non pas l'argent qu'il réclamait, mais un coup de tisonnier qui manqua de lui fracturer le crâne.

Le Canadien pouvait être dans son tort; toutefois il est permis de présumer que le traiteur n'était pas lui-même au-dessus de tout blâme, si l'on considère qu'un de ses propres compatriotes, Robert M. Ballantyne, admet dans l'un de ses livres qu'il était « de nature hautaine » [26].

La figure toute couverte du sang qui s'échappait de sa blessure, Larocque sortit précipitamment du fort et se montra à un certain nombre de Métis qui se trouvaient dans les environs. Après les premiers moments de stupéfaction, ceux-ci résolurent de faire payer cher l'acte de violence dont l'Anglais s'était rendu coupable. De bouche en bouche la nouvelle courut, comme une traînée de poudre, que Simpson avait attenté à la vie d'un de leurs parents.

[25] Vol. I, pp. 227-230.
[26] *Hudson's Bay*, p. 138, Edimbourg, 1848.

— Il faut qu'on nous le livre, s'écrièrent les Métis.

Les choses prenaient décidément une mauvaise tournure.

Le pauvre commis n'était nullement pressé de s'offrir en holocauste à la rage de gens qu'il savait ne point badiner quand l'honneur de leur race était en jeu. Autant eût-il valu se jeter, pieds et poings liés, dans une foule de loups affamés. Ses supérieurs ne voulaient pas davantage le laisser s'aventurer en dehors de chez eux.

A six heures du soir, la troupe de mécontents avait grossi d'une manière alarmante. Elle était, de plus, dans un tel état de surexcitation que même les murs de pierre du fort, eussent-ils été terminés, n'auraient pas été une protection bien efficace contre elle, à moins d'avoir recours aux canons dont on disposait — ce qui était hors de la question.

En vain le gouverneur local, qui était alors M. Alexandre Christie, essaya-t-il de faire entendre raison aux meneurs, leur envoyant message sur message et leur offrant des conditions de paix. Les Métis ne voulaient prendre en considération aucune proposition qui ne comprenait point l'abandon entre leurs mains du malheureux commis.

Le gouverneur lui-même alla les trouver, en compagnie de deux officiers, dans l'espoir d'apaiser leur courroux. Malgré l'humiliation qu'elle comportait, cette démarche n'eut aucun succès. C'était Simpson qui avait fauté, c'était lui qu'on réclamait [27].

En désespoir de cause, les autorités de la colonie pensèrent alors à la mission française de l'autre côté de la rivière.

— Il faut aller demander le secours du prêtre, suggéra quelqu'un.

— Oui, allons-y, dirent les officiers du fort.

Et le gouverneur en chef lui-même, Georges Simpson [28], passa avec quelques autres messieurs à Saint-Boniface, où M. Belcourt [29] se trouvait par hasard.

27 « Ils ressemblaient plus à une troupe de furies qu'à des êtres humains », nous assure Alex. Ross, auteur d'une *Histoire de la Colonie*, d'ailleurs fort peu impartiale ou complète.

28 Un parent de Thomas Simpson lui-même.

29 Prêtre catholique missionnaire chez les Indiens, mais alors de passage à Saint-Boniface.

Celui-ci parla aux Métis et leur rappela comment ils avaient toujours trouvé en lui un ami sincère. Il leur répéta ce qu'on leur avait déjà dit au sujet du pardon des offenses, qui était ordonné à tout chrétien, et, par ces bonnes paroles basées sur la foi plutôt que sur la raison, lesquelles, chez les catholiques, ont leur valeur centuplée par le caractère sacré dont est revêtu celui qui les profère, il réussit à calmer la colère qui bouillonnait dans la poitrine du peuple [30].

La Compagnie dut accorder une compensation pécunière à la famille de sa victime; mais Thomas Simpson eut la vie sauve et on le laissa désormais tranquille.

Quelques années après, alors que le même Simpson traversait les plaines américaines avec de précieuses notes et d'importants croquis qu'il avait pris au cours d'une exploration de la côte nord de l'Amérique, dont il revenait, retournant en toute hâte en Angleterre, où il voulait arriver avant un compagnon devenu son rival, les Métis qui l'accompagnaient furent bien accusés de l'avoir assassiné par esprit de vengeance pour l'affaire du fort Garry. Son frère, qui écrivit sa vie [31], fut même formel à cet égard.

Mais il ne peut y avoir aucun doute que le pauvre homme, sous l'empire d'une hallucination anormale au sujet de son concurrent qu'il voulait devancer à tout prix, tira lui-même sur ses compagnons qu'il croyait de connivence avec lui, puis tourna son arme contre sa propre personne.

* * *

Dans le *Far West*, bien loin de l'autre côté des montagnes Rocheuses, un autre Métis déjà dans la force de l'âge réussissait à soutenir, souvent à lui seul, les droits de la Compagnie contre un représentant de laquelle ceux de la Rivière-Rouge s'insurgeaient. En dépit de son nom cris de *Waccan*, ou Esclave, dont les Indiens de la Nouvelle-Calédonie (Colombie Britannique) ignoraient la signification, Jean-Baptiste Boucher était le grand justicier des traiteurs, dont le joug n'était pas toujours des plus doux.

30 Ross, qui relate l'incident tout au long, ne dit pas un traître mot du rôle honorable que joua alors M. Belcourt.

31 *The Life and Travel of Thomas Simpson, the Arctic Discoverer*, Londres, 1845.

Sa bravoure était telle qu'il s'était acquis une influence sans égale dans le Nord colombien. Son nom seul frappait d'épouvante les Dénés de ces régions lointaines. S'attardaient-ils dans l'oisiveté autour du fort Saint James, où il avait le titre d'interprète? On chargeait Waccan de mettre fin à leurs jeux de hasard et de les envoyer à la recherche des fourrures. Un employé désertait-il son poste? Waccan était mis à sa poursuite et il revenait rarement sans le fugitif. Un meurtre avait-il été commis? Vite Waccan était lancé aux trousses du coupable, et, aidé de quelques amis, il ne manquait point de l'arrêter — ou de l'expédier *hic et nunc*, car telle était souvent la justice dans ces déserts boisés.

Parti le 20 mai 1806 d'un poste à l'est des montagnes Rocheuses, il avait accompagné Simon Fraser quand celui-ci découvrit le lac Stuart, et il le suivit deux ans plus tard dans le terrible voyage qui le mena à l'embouchure du fleuve qui devait porter son nom.

Waccan, nous l'avons dit, était courageux jusqu'à la témérité. En 1828, son frère utérin avait été tué par les Babines, Indiens aussi loquaces que grands batailleurs. Sans hésiter un instant, il partit seul pour une tournée de cent trente-cinq milles, et, en présence de plusieurs amis du meurtrier, il alla droit à lui, le tira à bout portant et blessa un des spectateurs qui faisait mine de venir à son secours, défiant en même temps les assistants, stupéfaits de tant d'audace, de le toucher.

En 1843, le contremaître d'un fort établi chez les mêmes sauvages turbulents ayant été assassiné, Waccan fut encore l'âme du parti envoyé du lac Stuart pour venger sa mort.

Au fort central, c'était l'homme de confiance par excellence. Il remplaçait le commandant pendant ses nombreuses absences, et tout se trouvait en bon état à son retour.

Jean-Baptiste Boucher (ou Waccan), dont le fils, un superbe Métis d'au moins six pieds, à la belle chevelure blanche retombant en boucles sur ses épaules, fut intimement connu de celui qui écrit ces lignes, mourut de la rougeole au fort Saint James au printemps de 1850.

Voudrait-on maintenant quelque chose de moins énergique, de plus doux, sinon sentimental? La race métisse peut aussi nous le fournir. Louis Cadot est passé à l'histoire non pour quelque exploit de

chasse ou quelque fait d'armes plus qu'ordinaire, mais par suite d'une épisode de sa vie privée qui tient réellement du roman.

Fils ou petit-fils d'une Sauteuse, il exerçait en 1840 l'assez prosaïque métier de charpentier au Sault-Sainte-Marie, quand Catlin, le fameux peintre de la vie indienne, fut frappé de sa belle prestance et le mena à Londres, en Angleterre, à la tête d'une troupe de sauvages, qu'il exposa comme curiosités sous les yeux ébahis de la grande métropole. Cadot passait alors pour leur chef.

Le charpentier métis s'acquitta si bien du rôle qu'on lui avait confié que, avec sa longue chevelure, son teint bistré et ses discours grandiloquents, il en imposa aux badauds et ne tarda pas à passer pour l'un des potentats de l'Amérique du Nord.

Bien plus, une jeune fille de bonne famille s'éprit de lui, et, malgré les menaces et les supplications de ses proches, elle résolut d'épouser le puissant chef sauvage, qu'elle croyait commander à des milliers de sujets.

On devine son désappointement quand, à son arrivée dans les forêts du Nouveau-Monde, son mari la conduisit à une cabane sur les bords d'un lac, où elle eut à passer deux longues années dans l'isolement le plus complet. Et pourtant, bien que ses rêves de grandeur eussent été si cruellement dissipés, elle accepta courageusement sa nouvelle position et refusa de retourner dans sa famille.

Elle fit plus. Cadot étant revenu au Sault-Sainte-Marie, elle se fit instruire par le prêtre et embrassa la religion catholique. Mais, peu habituée à la vie de privations et de sacrifices qui était devenue son partage, par ailleurs assez mal traitée par son mari qui ne connaissait rien aux raffinements du luxe dans lesquels elle avait grandi, elle s'éteignit près de lui, munie des sacrements de la sainte Eglise.

Ajoutons que Louis Cadot fut alors assez homme pour mesurer la grandeur de sa perte. Il éleva un monument funéraire à celle qui avait tout quitté pour lui et devint dès lors un autre homme. Il la pleurait encore en 1853.

Ouvrant ici une parenthèse, je demanderai au lecteur: n'avais-je pas raison d'avancer que la carrière de certains des premiers Métis va-

lait la peine d'être rapportée, même simplement dans ses grands traits, au cours de pages qui professent de donner l'histoire de leur race?

Ce que je viens de lui fournir n'est qu'un choix entre plusieurs douzaines de biographies: différentes catégories représentées par autant de figures typiques formant un ensemble qui montre bien, par l'universalité de leur habitat, nord et sud, est comme ouest, qu'un simple aperçu des faits et gestes du groupe de la Rivière-Rouge, comme celui auquel se confine de Trémaudan, ne donne qu'une faible idée de ce qu'était la race métisse il y a quatre-vingt-dix ou cent ans.

* * *

Maintenant que nous avons réellement contemplé le berceau de cette race sous des cieux assez divers, nous pourrions nous étendre sur les hauts faits des générations qui suivirent, et par là rendre encore plus patent ce qui manque au livre dont la publication a été l'occasion de ces pages. Deux ou trois types d'il y a soixante-quinze ou quatre-vingts ans suffiront pour compléter ma preuve sous ce rapport.

Du premier l'histoire nous a appris assez peu, à part une circonstance de sa vie d'homme marié. C'était un nommé Tourangeau qui, fils d'une Montagnaise et d'un Canadien des environs de Montréal, était né dans l'Ouest vers la fin du XVIIIe siècle. A l'âge de dix ou douze ans, il fut envoyé dans l'Est, comme c'était la coutume pour les garçons des meilleures familles, afin d'y recevoir quelque instruction, oh! bien minime, et de faire sa première communion.

De cette instruction il ne paraît pas avoir tiré grand parti; car, s'étant lui-même plus tard uni à une Métisse franco-castor, c'est-à-dire de l'Extrême-Ouest, il la laissa dans l'ignorance la plus complète des choses de la religion. Mais sa femme se montra bientôt animée d'un sens religieux peu commun. Ayant comme par hasard entendu parler de l'enfer, elle demanda à son mari si ce qu'on en disait était vrai.

Sur sa réponse affirmative, elle lui reprocha de le lui avoir caché jusque-là. Bref, elle fit tant et si bien que le couple métis entreprit, vers 1825, un voyage de plus de quatre cents lieues pour se faire instruire des vérités de la foi et se mettre en règle avec son Créateur. La Métisse fut alors baptisée par Mgr Provencher, puis mariée religieu-



sement à celui qui avait jusque-là vécu comme son époux selon la loi naturelle.

En 1846, Mgr Taché les trouva à la tête d'une famille des plus ferventes.

Quelque temps avant l'arrivée à la Rivière-Rouge de ces deux chercheurs des dons de Dieu, avait vu le jour, dans ce pays, un autre Métis dont la vie allait se passer presque exclusivement aux Etats-Unis — nouvel indice après tant d'autres que cette race était loin de se cantonner dans les vallées de la Rouge et de l'Assiniboine.

Peu connu dans les annales religieuses, Pierre Bottineau — c'était son nom — allait laisser sa marque dans l'histoire civile du domaine de l'Oncle Sam. Fils d'un Canadien et d'une Sauteuse, il s'établit en 1837 au fort Snelling, aux Etats-Unis, et fut employé quelque temps comme guide et interprète, par le général H. H. Sibley.

En 1841, il se fixait à Saint-Paul, et, six ans plus tard, élisait domicile près de la chute Saint-Antoine. Il fut le fondateur de la place que les Américains appellent Bottineau's Prairie, dans le comté d'Hennepin. Puis, toujours en qualité de guide et d'interprète, il accompagna diverses expéditions jusqu'en 1863, époque où nous le trouvons au Missouri.

Il a de plus donné son nom à un comté du Dakota.

C'est alors qu'eut lieu au Canada occidental la fameuse traversée des montagnes Rocheuses par lord Milton et le docteur Cheadle, accompagnés de l'ineffable M. O'B. Leur guide et principale cheville ouvrière était alors un Métis appelé Louis Batténotte, plus connu comme « l'Assiniboine », du nom de la tribu au sein de laquelle il avait passé son enfance [32].

D'abord au service de la compagnie de la baie d'Hudson, il avait dû la quitter pour avoir tué, dans un de ces mouvements d'ivresse qui ne sont que trop communs parmi les Métis, un individu d'assez piètre réputation.

Il vivait sans feu ni lieu dans le voisinage du fort Pitt, dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan, quand les voyageurs anglais sus-

[32] Pour les saisissantes aventures de ces deux Anglais et la frayeur qu'inspirait l'Assiniboine au pauvre O'B., voir leur livre *The North West Passage by Land*, Londres, 1865. Cet ouvrage a eu mainte réédition.

mentionnés l'engagèrent, avec sa femme et son fils, pour les conduire au travers des montagnes et de la Colombie Britannique jusqu'aux rives du Pacifique.

Sujet de terreur pour le bon à rien dont on ne connaît pas le vrai nom (O'B., un lettré avec des textes latins constamment à la bouche et cultivant le désœuvrement sous prétexte de lectures spirituelles), il fut d'un très grand secours aux deux Anglais, qui seraient morts de faim et d'inanition sans lui.

Il finit par se rendre jusqu'à Victoria, où il put admirer pour la première fois les merveilles de la civilisation; puis il retourna à Kamloops, trois cents milles au nord-est, et y passa l'hiver de 1863-1864 au service de la compagnie de la baie d'Hudson.

Ce même hiver, le 14 décembre 1863 pour être précis, un jeune Métis franco-déné, Baptiste Pépin, partageait, une nuit inoubliable, le danger couru par Mgr Grandin sur la glace du Grand Lac des Esclaves, au sein d'une tourmente de neige qui n'épargna que par miracle, ou peu s'en faut, la vie des deux voyageurs perdus. Baptiste, que j'ai bien connu, n'avait alors que douze ou treize ans.

Sur un théâtre bien différent, à des milliers de milles de cette mer intérieure, un autre Baptiste, Métis lui aussi, mais Leblanc du nom de son père, avait été au service de la compagnie du Pacifique, lorsqu'un ours affamé sauta sur un des Canadiens qui étaient à prendre leur repas, et l'entraîna à quelque distance du feu de bivouac. Le Métis parvint alors à tirer le fauve sans atteindre celui qui paraissait destiné à devenir sa victime.

Cet incident, qui n'est guère qu'un échantillon des dangers courus par les « voyageurs » du temps jadis, arriva dans la vallée de la Colombie. Je pourrais lui en adjoindre un autre provenant d'un serpent à sonnettes enlacé autour d'un Canadien, des surprises et des massacres par les sauvages, qui diversifiaient alors les péripéties de la vie des Métis dans cette lointaine contrée.

Il n'eût pas, ce semble, été oiseux d'en dire un mot dans un ouvrage comme celui qui nous occupe, au lieu de restreindre pratiquement l'habitat du Métis et son action à la région dont Winnipeg est aujourd'hui la capitale.

Et ces nobles représentants de la race, les Pères Oblats Cunningham, Beaudry et Mercredi, avec l'abbé McDougall, au moins une brève mention de leurs succès sur une sphère bien supérieure n'était-elle pas réclamée par les droits de l'histoire, sans compter ceux d'hommes politiques comme Roger Marion, Martin Jérôme et bien d'autres qui ont succédé à ceux dont parle M. de Trémaudan?

III. — Erreurs et fautes.

Maintenant que nous sommes fixés sur les lacunes du livre métis, examinons ses pages à la course et voyons ce qu'il faut en penser au point de vue de l'exactitude.

Et d'abord en ce qui est des faits. « Dans la partie strictement historique, l'auteur semble parfaitement documenté, jusqu'au moment où il arrive au « Dénouement du Drame », c'est-à-dire l'insurrection de 1885 », écrivait naguère un homme [33] qui paraît lui-même bien informé sur ce « dénouement ».

Je ne pourrais pourtant souscrire sans réserve à cette déclaration. Ainsi, pour ne mentionner qu'un point d'importance assez minime, à la page 52, M. de Trémaudan assure que « les Métis surent se choisir les meilleurs sites », donnant comme preuve de son avancé ce que Louis Riel en écrivit lui-même, à savoir que « les établissements métis ont été les jalons de la civilisation future. Ils ont été si bien choisis qu'ils deviennent partout les centres sur lesquels s'appuie l'émigration pour coloniser et rayonner dans tous les sens. »

Cette circonstance, alors même qu'elle fût vraie, n'ajouterait pas grand'chose à la gloire de la race. Pour moi, c'est le contraire qui se constate. Winnipeg, Le Pas et Portage la Prairie furent choisis comme centres démotiques, ou du moins comme sites d'établissements, par La Vérendrye et les siens, longtemps avant l'apparition des Métis dans l'Ouest; Prince-Albert doit son origine à un ministre protestant, le Révérend James Nisbet; Edmonton et Brandon furent établis par des commerçants anglais; Saskatoon, par une société philanthropique de même nationalité; Régina, par Dewdney agissant au nom du gouverne-

[33] J. Le Chevallier, dans *le Patriote de l'Ouest*, 29 juillet 1936.

ment du Nord-Ouest, tandis que Calgary fut fondé par la gendarmerie à cheval, qui n'en avait pas moins été devancée par des familles métisses.

C'est là, sans doute, un point de fort peu d'importance. Pourtant, ne convient-il pas d'être exact même dans les plus petites choses?

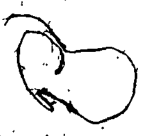
Quatre pages plus loin, ce volume nous présente un François Bruno, dont le véritable nom était Bruneau, et le juge Black, qui chante les louanges de ce Métis intègre, ne fut jamais « gouverneur intérimaire de la fameuse compagnie », comme l'affirme M. de Trémaudan, ou même simplement de la colonie, ce qu'il veut probablement dire. Il présida parfois le Conseil d'Assiniboia, comme le faisait à l'occasion le plus haut placé de ses membres, en l'absence du gouverneur régulier, voilà tout.

Plus forte erreur historique à la page 80, où le découvreur Simon Fraser nous est donné comme « un autre associé de la Compagnie de la Baie d'Hudson ». En commun avec ceux qui voulurent rester dans le commerce corporatif des fourrures après 1821, époque de la disparition de la compagnie du Nord-Ouest, par suite de sa fusion avec son antique rivale, Fraser fut bien obligé de s'agréger à cette dernière. Mais tout ce qu'il fit comme explorateur eut lieu au moins treize ans avant cette époque, alors qu'il appartenait à la corporation « française », comme on appelait alors la compagnie du Nord-Ouest.

L'erreur du livre métis est d'autant plus patente que l'auteur a soin d'ajouter que ce Fraser « établit de nombreux postes de traite dans tout ce qui est aujourd'hui la Colombie Britannique du Nord » [34], ce qui est parfaitement vrai: mais ces fondations se firent encore plus longtemps avant qu'il ne quittât ce corps commercial, par suite de sa disparition.

En ce qui est des Métis de Pembina, lorsque cette place fut reconnue comme située dans le territoire des Etats-Unis, ils ne « suivirent » pas tous Mgr Provencher à Saint-Boniface, comme le prélat l'eût désiré, par complaisance pour les héritiers de lord Selkirk, et c'est à tort que de Trémaudan écrit: « Pembina fut donc abandonné » (p. 117). Quelques-uns se rendirent bien à la « Fourche », comme on disait alors; d'autres allèrent s'établir sur le lac Manitoba, certains, à la prairie du Cheval-Blanc (Saint-François-Xavier), mais un bon nombre refusèrent de quitter la place. Au point qu'avec le temps celle-ci finit par être plus popu-

[34] Pages 80-81.



leuse qu'auparavant, et l'on parla même un moment d'y mettre un évêque!...

Le même auteur est de nouveau à peine correct lorsqu'il affirme, à la page 133, que le père de Louis Riel « avait fait quelques études chez les PP. Oblats de Québec, avec l'intention de devenir missionnaire lui-même ». Je n'ai jamais vu nulle part, ou entendu dire, que Riel aîné ait étudié, même fort légèrement, en vue de devenir prêtre. Ce qu'il fit réellement fut d'entrer au noviciat de Lachine, près de Montréal, où j'ai lu sa demande écrite d'admission, signée par lui-même. Mais son intention était, d'après ce qu'on m'a toujours dit, de s'affilier à la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, en qualité de frère convers.

De plus, s'il faut en croire le défunt Père Dandurand, qui l'avait connu et était catégorique à ce sujet, Riel père était alors marié, ce qui donnerait à entendre qu'il avait des idées assez nébuleuses sur l'état religieux [35].

D'un autre côté, notre historien force la note en sens contraire et trahit quelque ignorance lorsqu'il affirme, à la page suivante, qu'un M. Corbett « se crut permis d'*insulter* dans certains écrits l'évêque de Saint-Boniface » — qu'il évite de nommer parce que c'était Mgr Taché. Il n'y eut d'insulte ni d'un côté ni de l'autre; mais en bon anglican qu'était le Révérend Corbett, il prétendit dans le journal local que ce prélat n'avait point droit au titre anglais de *Lord Bishop*, qui était, d'après lui, réservé aux évêques de sa propre secte.

C'est ainsi que le livre métis appelle son prédécesseur « le plus grand prélat du Nord-Ouest canadien » [36]. D'après l'*Imitation de Jésus-Christ*, il est malséant de chercher à classer les saints d'après leurs mérites personnels ou d'en estimer l'excellence respective à sa juste valeur. Il n'y a pas moins certains mérites hors ligne qui, au point de vue des choses de la terre, ne peuvent guère se discuter, tellement ils sont évidents. C'est le cas pour Mgr Taché, l'un des plus éminents évêques, non seulement de l'Ouest, mais du Canada tout entier.

Mgr Provencher fut un parfait homme d'Eglise et le véritable père de son peuple; mais ni ses moyens intellectuels ni son milieu, pas plus

[35] Ce petit Père en était si sûr qu'il me raconta lui-même cette circonstance, en vue de la voir publiée dans ses Mémoires que j'écrivais alors.
[36] *Histoire*, p. 146.

que les événements auxquels il fut mêlé, ne l'élevèrent à une sphère qui puisse permettre la moindre comparaison avec la valeur personnelle, l'influence sociale et l'état de services de son successeur.

Avec tout le respect dû à la mémoire du premier, personne ne peut, sans exagération, lui attribuer des qualités d'esprit transcendantes. Un gros bon sens, beaucoup de prudence et de clairvoyance dans les affaires d'ordre financier, un zèle dévorant pour la gloire de Dieu et l'avancement de son Eglise, joints à une timidité avec les étrangers provenant d'un manque de confiance en soi-même, par suite du caractère quelque peu tronqué de ses études, voilà ce qu'on ne peut refuser au premier évêque de l'Ouest canadien.

Il en va autrement du brillant prélat que fut Mgr Taché. Esprit tout à fait supérieur et fort cultivé, il écrivit livres et brochures d'un style que plus d'un contemporain eût pu lui envier, et dont les raisonnements, dans les cas de controverse, étaient d'une logique inexorable [37].

Il était si bien renseigné sur tout, qu'on l'appelait parfois une encyclopédie ambulante, titre qui lui convenait d'autant plus que la nature l'avait doué, pour les faits et les dates, d'une mémoire à laquelle rien n'échappait, tandis qu'il avait pour le commandement des hommes des aptitudes que personne ne peut lui contester.

Il fut durant de longues années missionnaire chez les Indiens, dont il avait plus ou moins appris les langues, ce qui naturellement ne peut se mettre au crédit de Mgr Provencher. Il connaissait le pays et ses habitants pour l'avoir maintes fois parcouru jusqu'à Edmonton et à l'Ile-à-la-Crosse, ce que les circonstances ne permirent pas à son prédécesseur, qui ne put jamais travailler chez les Indiens.

Par ailleurs, les connaissances sociales et la situation de sa famille dans le monde donnaient accès à Mgr Taché auprès des cercles les plus influents et lui assuraient une considération et une puissance toutes particulières auprès des autorités politiques de l'Est, avantages qui ne sont pas à dédaigner quand il est question d'événements dont les hommes sont les instruments, sinon les principes moteurs.

[37] Ses principaux ouvrages sont *Vingt Années de Missions dans le Nord-Ouest de l'Amérique*, Montréal, 1866, et *Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique*, Montréal, 1869, deux volumes, dont le dernier fut réédité par les soins de Mgr Langevin; en plus, d'innombrables brochures de controverse, surtout sur l'amnistie de ceux qui avaient pris part au soulèvement de 1869-1870 et sur la question des écoles du Manitoba.

Dans l'affaire de 1869-1870, il ne montra pas assez de défiance vis-à-vis de ses correspondants et de ses interlocuteurs non catholiques. Mais cette même circonstance, tout en gênant le succès de ses interventions, ne fit qu'accentuer encore sa propre honorabilité. Trop ennemi de toute rouerie, il ne soupçonna pas assez la duplicité chez des gens qui passaient pour des gentilshommes, et les Métis de Saint-Vital, pas plus que leur porte-voix M. de Trémaudan, ne le lui ont jamais pardonné.

Ce dernier est évidemment sincère dans ses appréciations, et, sous ce rapport, aussi bien que lorsqu'il tombe sur les adversaires des Métis, il se laisse facilement aller à de véritables transports d'éloquence. Mais l'éloquence se concilie souvent assez mal avec l'impartialité historique, et il est difficile de ne pas voir, par exemple, quelque exagération dans certaines de ses appréciations, comme celle qu'il applique aux Canadiens amis de Schultz: « Bande de fourbes, de criminels et de voleurs » [38].

Mais revenons aux faits, après ces critiques des personnes.

De Trémaudan dit (p. 224) que Thomas Scott avait « fait serment de ne plus prendre les armes contre les gouvernement Provisoire ». Il ne me convient pas de mettre trop en évidence ce petit *lapsus*, dans lequel j'ai bien peur d'être moi-même tombé dans mes premiers ouvrages historiques. L'incorrigible orangiste avait sans doute été capturé une première fois, avec les quarante-cinq Canadiens anglais; mais il s'était évadé sans, naturellement, faire la moindre promesse au sujet de ses agissements futurs.

Scott une fois exécuté, on nous apprend qu'Elzéar Lagimodière et Elzéar Goulet « reçurent la délicate mission de faire disparaître le corps » [39]. Ma propre Histoire de ces événements, dont je reçus les détails de la bouche même de l'un des acteurs, alors qu'il me conduisait chez un second — détails dont l'auteur du livre métis ne put avoir communication — remet maintenant les choses au point.

Les « ensevelisseurs », comme de Trémaudan appelle [40] ceux qui disposèrent du cadavre, furent non pas deux (qui n'eussent pas d'ailleurs été physiquement capables de s'acquitter seuls de cette tâche), mais qua-

[38] *Hist. de la Nation métisse*, p. 164.

[39] *Ibid.*, p. 227.

[40] *Ibid.* A proprement parler, le verbe ensevelir veut dire envelopper dans un drap ou un linceul.

tre, à savoir: Louis Riel lui-même, André Nault, Elzéar Lagimodière et Damase Harrison, les trois derniers parents du premier.

Plus loin, notre auteur nous apprend que, à la veille de l'arrivée des troupes de l'Est, le soir du 25 août, Riel réunit son conseil ; puis, par une nuit sombre et pluvieuse, il se rendit le long de la rivière jusqu'à un point d'où il eut une vue plus ou moins distincte du camp de Wolseley. De retour au fort, le chef métis en inspecta les bâtiments et prit ses mesures pour faire évacuer l'établissement par ses gens, avant l'arrivée des troupes anglaises et canadiennes. Alors il se mit au lit pour un très bref repos, et, à huit heures du matin, le 26, il prit un léger déjeûner.

Tous ces détails et d'autres, qui montrent par le menu les préoccupations de Riel jusqu'à la dernière minute, sont intéressants, presque édifiants. Ils n'ont qu'un tort: au moment même où l'ami de Trémaudan nous montre son héros veillant avec tant de sollicitude sur le fort Garry et sa garnison, cette place était aux mains des troupes de Wolseley depuis exactement deux jours! Celles-ci, en effet, y entraient le matin du 24 août et non pas du 26.

Notre historien est plus correct, et fait même preuve d'une concision dont il n'était pas coutumier, non moins que d'une perspicacité remarquable, dans l'appréciation qu'il nous donne des avocats pour et contre Riel, lors de son procès à Régina. Voyez ce petit tableau réellement bien brossé, ces antithèses tout à fait au point:

« Dans la composition de ces deux corps d'avocats, il y avait tous les éléments radicalement opposés de race, de religion et de politique. Dans ce procès de l'aborigène par le blanc, on se trouvait en présence de l'Est contre l'Ouest, le Haut-Canada contre le Bas-Canada, l'orangisme contre le catholicisme, l'anglo-saxon contre le français, le conservateur contre le libéral. En d'autres termes, la nation tout entière se trouvait représentée et intensément intéressée.

« Jamais occasion semblable ne s'était offerte, jamais il ne devait s'en offrir une autre, dans laquelle les passions et les antipathies, les haines même, allaient se donner libre cours et s'étaler à nu [41]. »

On ne saurait mieux dire.

[41] *Ibid.*, p. 347.

De Trémaudan a aussi très bien saisi l'importance de la presse dans une communauté neuve, comme était celle de la Rivière-Rouge en 1860, et fait à propos de son journal à ses débuts des remarques fort pertinentes. Il regrette, par exemple, que le *Nor'Wester* n'ait pas été une feuille française. « Qui sait », se dit-il, « si l'influence française, déjà si bien implantée avec les Métis et toutes les œuvres de Mgr Provencher, de ses missionnaires et de ses religieuses, ne se serait pas continuée [alors] au Manitoba, si cette province, comme le droit et la logique semblaient le demander, n'aurait pas été une seconde province de Québec [42]. »

* * *

Voilà pour les faits et appréciations de la *Nation métisse*. Parlerai-je de son style? Il est fort inégal. A côté d'originalités de bon aloi, d'expressions et de tournures plutôt piquantes, qui réveilleraient le lecteur si l'intérêt du récit n'était pas là pour l'empêcher de s'endormir — points brillants qui sont autant de jets spasmodiques d'une lumière qui s'éteint: ne pas oublier l'état de santé de l'auteur, — nous avons mainte négligence ou irrégularité, et même, oserai-je le dire? un certain nombre de fautes de grammaire, sans compter plus d'un mot impropre.

Cette assertion demande des preuves, sous peine de paraître injustement dure pour un ami qui n'est plus. D'où pour le critique une nouvelle tâche, dont il voudrait bien pouvoir s'exempter. C'est ici qu'on se repent d'avoir entrepris un travail comme celui-ci. Mais les mises au point de ma seconde partie ne pouvaient s'omettre, et je ne sais guère faire les choses sans les faire co[illegible]tement.

Sans compter que les imprimeurs ne sont pas eux-mêmes à l'abri de tout reproche sous le rapport de la correction textuelle, et le pauvre auteur n'était plus là pour revoir les épreuves de son œuvre.

Le premier, le plus sérieux manquement à la grammaire, une erreur qui a pris consistance dans ces derniers temps parmi ceux même qui devraient être des modèles de style, est celle que nous trouvons à la page 50: *de Le* Pas, pour *du* Pas. C'est là, je ne puis le taire, un affreux barbarisme, contre lequel je crois m'être suffisamment élevé dans mon essai,

[42] *Ibid.*, p. 152.

Dans le Champ des Lettres canadiennes, qui vient d'être imprimé, mais n'a point encore été publié. J'y renvoie néanmoins le lecteur [43].

Deux pages auparavant et ailleurs, de Trémaudan omet un subjonctif réclamé par la syntaxe: « Ce n'est pas à dire que le Métis *coulait* ses jours dans l'oisiveté », écrit-il. La proposition principale de cette phrase étant négative, le second verbe doit, ce semble, être au subjonctif, et l'on devrait dire: que le Métis *coulât*, ou *ait coulé*, ses jours.

Remarque identique pour la phrase: « Est-ce à dire que les Métis *étaient* sans défauts », qui étant interrogative, doit, pour cette raison, suivre la même règle en ce qui est du subjonctif. *Etaient* devrait donc se changer en *aient été*.

D'un autre côté, à la page 166, l'auteur met bien son verbe au subjonctif, mais à un temps indu de ce mode. « Tout se *passa* sans la moindre acrimonie », dit-il, . . . « rien qui *puisse* faire présager que se jouait là la première scène d'un drame dont les développements *devaient* ébranler le pays ». Le présent (qui puisse) ne peut aller avec le passé (se passa),

[43] « Pour accentuer encore leur attachement à la forme première du nom de cette place, . . . nos Canadiens se mirent non seulement à dire Le Pas, ce qui est fort correct, mais à conserver ce vocable sans inflexion en dépit des lois de la grammaire, chaque fois que les nécessités du langage l'accolent aux prépositions *à* et *de*, ne reculant point devant des horreurs comme je vais à Le Pas, je reviens de Le Pas !

« Or, que le lecteur veuille bien excuser ma brusquerie, pareilles locutions sont tout simplement d'énormes barbarismes, des fautes de français si inconcevables que, personnellement, j'ai toujours douté, à tort on le voit maintenant, de leur survivance parmi les gens d'une instruction même médiocre. C'est trop contre nature, on ne peut pas à ce point écorcher la langue française; le bon sens finira par avoir le dessus, me disais-je.

« Et, depuis vingt ou vingt-cinq ans, j'attendais qu'un autre signalât au public l'horreur de cette manière de parler. Peine perdue. Je dois même avouer que c'est surtout parmi les classes supérieures que sévit cet attentat à notre langue, qui est si patent que, soit dit entre nous, j'ai quelque honte d'avoir à appuyer sur ce point. C'est si évident pour quiconque sait simplement bégayer la langue de Racine et de Bossuet, que j'espère que ces lignes ne trouveront point le chemin de la France. L'impression qu'elles créeraient y serait par trop préjudiciable à nos Canadiens.

« Là aussi on a des noms propres géographiques précédés de l'article masculin. Le Havre, Le Puy, Le Mans, Le Creuzot, Les Eyzies (fameux domaine de l'homme préhistorique), Les Andelys, etc. Voyez-vous d'ici la grimace que ferait un interlocuteur devant lequel il vous arriverait de dire, par exemple: je vais prendre le bateau à Le Havre, j'admire les canons de Le Creuzot, avez-vous vu la statue gigantesque de Le Puy? êtes-vous du diocèse de Le Mans?

« De l'enfant de cinq ans à l'académicien en habit vert, tout le monde dit au Havre, du Havre, au Creuzot, du Puy, etc., ainsi que les grottes des Eysies, je vais aux Andelys, contractions qui, basées sur les règles fondamentales de la grammaire, trahissent d'ailleurs le fait que le nom à l'état positif est précédé de l'article.

« Il faut donc absolument dire au Pas et du Pas. La commune voisine de ma paroisse natale s'appelle Le Pas, parce qu'elle aussi est située entre deux collines dont les bases sont arrosées par une rivière. Pour la visiter, il y a trois ans, je me rendis d'abord *au* Pas, après quoi je revins *du* Pas » (*Dans le Champ des Lettres canadiennes*, pp. 40-41, Winnipeg, 1936).

pas plus qu'avec l'imparfait (devaient). La grammaire réclame ici: rien qui *pût* faire présager.

Ces négligences sembleraient indiquer que, dans son état maladif, l'auteur subissait trop l'influence de son milieu anglais — à moins qu'il n'ait jamais été bien versé dans cette partie de la grammaire qui a trait au subjonctif, ce qui me paraît assez difficile à croire. Peut-être sa familiarité avec l'anglais avait-elle fini par la lui faire oublier?

Autre irrégularité à la page 51, où nous lisons: « *De* l'Indienne le Métis avait hérité *d*'une extraordinaire faculté d'observation. » Nous avons ici, se rapportant au même verbe, deux fois la même préposition *de*, qui en fait du même coup un verbe actif et un verbe neutre, ce qui ne peut aller. Ce que l'auteur avait évidemment en vue était quelque chose comme ceci: du côté de l'Indienne, le Métis avait hérité une extraordinaire faculté d'observation.

A la page 77, il nous apprend qu'un certain explorateur « décida d'être le premier blanc à accomplir cette découverte ». Il y a là tautologie, ou pléonasme, implicite. Quiconque fait une découverte doit, par le fait même, être le premier à venir en contact avec l'objet de cette découverte. Si un autre l'a déjà trouvé, il ne peut y avoir de découverte.

Ce n'est pas précisément un point de grammaire; le lecteur n'y verra pas moins quelque chose de défectueux. Les pléonasmes sont à éviter tout comme les fautes de grammaire. Ajoutons qu'une défectuosité analogue se reproduit ailleurs au cours du volume que nous étudions, par exemple, à la page 239, où il est dit: « Ils avaient jugé *suffisant* de *se contenter* de preuves verbales. »

A la page 63, l'imprimeur est évidemment responsable de « la terreur s'est communiqué », au lieu de communiquée; ailleurs (p. 132), de « les remplaçants », pour les remplaçant; de « volontaire » (p. 127), qui devrait être au pluriel; de l'omission (p. 170) de la préposition « à » avant « accepter le nouveau gouvernement »; de « le retenir » pour les retenir (p. 212) ; de « les partisans... était » (p. 216), au lieu de étaient, etc. Mais est-ce bien le cas pour « avoir disparue » (p. 189), expression dans laquelle le verbe avoir défend tout accord du verbe avec son sujet?

C'est aussi l'auteur qui est probablement coupable de l'omission du verbe « pouvoir » dans la phrase « il ne crut mieux faire » (p. 117),

nouvelle preuve, ce semble, d'un état de santé qui rendait impossible de mener à bonne fin tout travail de tête, comme celui que de Trémaudan avait entrepris. Les forces humaines ont des limites; on a beau être courageux, on ne peut pas toujours triompher de la faiblesse et de la maladie.

A la page 155, nous trouvons une autre faute de français qui suffit à elle seule à démontrer que l'auteur n'y était plus, ou ne revit jamais son manuscrit. Il eût certainement corrigé ce manquement et m'eût dispensé de le signaler. Il nous assure donc qu' « *à* ses professions de médecin et de rédacteur de journal Schultz *cumulait* d'autres fonctions ». Le brave homme, déjà miné par la maladie qui devait l'emporter, avait évidemment commencé sa phrase en pensant au verbe ajouter (d'où son *à*); trouvant plus expressif le mot cumuler, il l'avait adopté sans changer sa préposition, qui devenait ainsi incorrecte. Comment se fait-il qu'au cours de l'impression du volume, il ne se soit trouvé personne d'assez avisé pour remettre les choses au point?

Avant d'aller plus loin, n'est-ce point à pareil défaut de santé qu'il faut attribuer des phrases comme celle-ci: « Parmi les Indiens (dont Wolseley et ses hommes) qui traversaient les territoires, Riel... comptait de nombreux amis » (p. 242). Cette phrase est non seulement fautive, mais incompréhensible dans sa partie incidentelle entre parenthèses.

Parfaitement compréhensible dans son sens général est le mot catéchiste qu'emploie M. de Trémaudan à la page 146 de son livre. Il nous apprend là qu'à la fin de 1852 le diocèse de Mgr Provencher comptait « trois prêtres séculiers, huit pères oblats et deux pères catéchistes ». Quelqu'un pourra-t-il me dire ce qu'il entend par *pères* catéchistes, et qui étaient ceux dont il parle ici?

Ailleurs, ce sont des mots nécessaires qui sont omis dans son volume. Ainsi, à la page 266, l'auteur écrit, ou ses imprimeurs lui font dire: « Sir Georges décédé peu de temps après... il devint nécessaire de lui élire un successeur. » Il est évident que le participe « étant » devrait précéder ici « décédé ».

Déjà, à la page 170, les imprimeurs apparemment, dans tous les cas le prote ou le correcteur d'épreuves, avaient laissé passer une phrase sans la préposition nécessaire: « se déclaraient prêts (*à* manque) accepter

le nouveau gouvernement ». De même, à la page 196, la préposition est omise dans le bout de phrase « enjoignit (à) tous les sujets bien-aimés de Sa Majesté »; après quoi *de* (se soumettre) est à tort remplacé par *à*. Par contre, nous avons, à la page 272, un *à* de trop: « Si la prétendue rébellion métisse atteignit *à* (!) ce succès... »

Puisque nous en sommes aux prépositions, nous pouvons signaler une tout aussi grosse faute à la même page. « On avait commué sa peine *à* deux ans d'emprisonnement », nous apprend-on. Il va sans dire, que l'*à* doit ici se changer en la préposition *en*.

Je m'attarde indûment à ces fautes évidentes, et je ferais mieux de fermer les yeux sur les faiblesses grammaticales d'un ancien ami, me dira-t-on. C'est peut-être vrai. Mais ma conscience m'ayant fait avancer au sujet de son dernier ouvrage des critiques d'ordre général, je me dois d'étayer mes dires sur des détails corroboratifs. D'ailleurs, j'en passe (comme, par exemple, à la page 296: « leur décision *à* prendre les armes », pour leur décision *de* prendre les armes), et je vais terminer mes critiques en relevant quelques mots impropres dont se sert notre auteur.

« Le récit de ses explorations fut *nié* », écrit-il d'un Anglais. On nie un fait, une parole, un avancé. Nier un récit serait affirmer qu'il n'existe point, ce qui ne peut être le sens ici. C'est nier l'exactitude du récit, ou la véracité du narrateur, que veut dire M. de Trémaudan (p. 43).

A la page 115, le même écrivain commet une faute de bonnes dimensions lorsqu'il confond substance avec subsistance. « Leur substance ne fut assurée que grâce aux chasses au bison », écrit-il. C'est, disons-le charitablement, un *lapsus calami*, et il n'est pas besoin d'explications sur la différence entre le sens des deux mots. Encore une fois, le pauvre homme « n'y était plus ».

La confusion des termes est moins frappante, à la page 157, où l'auteur nous parle de la *lisière* fertile de l'Ouest. Au risque de paraître méticuleux, j'oserai pourtant avancer ici que cette expression ne rend pas précisément ce qu'il voulait exprimer. C'est *zone* qu'il voulait dire, vu que, tandis que ce mot a trait à une partie de pays longue et relativement étroite, comme une ceinture, une lisière implique en plus comme une contiguité avec une autre étendue plus importante — ce qui n'est point

le cas ici. On dira, par exemple, la lisière d'un drap, et, par extension, la lisière d'un bois; en sorte que ce terme est presque l'équivalent de « bord » qui exprime une idée que M. de Trémaudan n'a certainement point en tête à l'endroit cité.

« *Il consigna à chacun sa porte* », lit-on par deux fois (entre autres à la page 277), dans le volume métis. Il me semble que la formule consacrée par l'usage en pareil cas serait régulièrement: il consigna chacun à sa porte. A la page 245, on nous représente des soldats qui *se tiennent « sur l'alerte »*. C'est évidemment sur le qui vive qu'on veut dire.

Une autre espèce de négligence dont l'auteur se montre coupable est la répétition du même mot, sous une forme identique ou dérivée, dans la même phrase ou deux phrases contiguës. Ces *répétitions sont fréquentes* chez M. de Trémaudan, et je ne puis m'astreindre à les citer en détail; en ferai-je un tout petit choix?

Contentons-nous, pour ne pas trop ennuyer, de quatre pages consécutives. A la page 179, nous lisons: « Cameron crut *en imposer* aux *Métis.* » A la ligne suivante: « Son impertinence ne réussit pas à *en imposer* aux *Métis.* » A la page 180: « Les Métis... *prirent* par groupe la route qui *menait* au fort Garry. Leurs dispositions étaient *prises.* » Trois pages plus loin, on nous sert une double répétition — trois fois le même mot suivant un premier: « Cette affiche invitait la population de langue anglaise à se choisir douze *représentants*, soit un *représentant* pour chacune de ses paroisses et deux pour Winnipeg. Des douze *représentants*, avec un nombre égal de *représentants* de langue française, devaient se réunir. »

Et il y a pis encore. Mais assez de ces négligences de style. Je renverrai qui en veut davantage aux pages 184-90, 193, 211, et surtout aux pages 273-274, où il trouvera des membres de phrase entiers répétés sans raison, etc.

* * *

Si, mettant de côté la question du style proprement dit, nous en venons maintenant à la facture de l'ouvrage, à la manière dont le sujet y est exposé, je devrai dire que, en ce qui est de la façon dont M. de Trémaudan traite la question de l'insurrection de 1869-1870 — je ne m'occuperai point de la rébellion de 1885 en ce qui regarde son propre récit,

qui est couvert par les soi-disant mises au point des Métis, — cette façon ne peut satisfaire que ceux qui préfèrent le blanchissage, ou même le panégyrique, aux exigences de la stricte vérité historique.

Dans ces pages, pas un mot, si bénin soit-il, pas la moindre insinuation à l'effet que Riel n'était pas infaillible et qu'il se trompa parfois. Tout ce que fit et dit le chef métis était bien, même très bien. Il ne fauta jamais, et son caractère, que tout le monde sait avoir été des plus excitables, ne donne pas lieu au moindre blâme dans ce volume.

Franchement, ce n'est point là de l'histoire, vu que l'histoire est l'énoncé des péripéties d'un passé humain, comprenant l'erreur aussi bien que la correction. Pour un homme de son âge, Riel remplit son rôle admirablement bien — et ne conviendrait-il pas d'admettre ce qu'il dut sous ce rapport au clergé qui le conseillait? — ce qui ne signifie nullement que chacune de ses actions ait été au-dessus de tout reproche, surtout quand il cédait à son irritabilité naturelle. Il n'y eût eu aucun mal à reconnaître ces *lapsus* et à en donner au moins quelques exemples.

Il n'entre point dans mon plan d'éplucher le récit de ces événements de 1869 tels que nous les offre le livre des Métis. Son auteur était bien informé de leurs principaux points. Je ne puis pourtant m'empêcher de me demander comment il peut se tromper sur d'autres pourtant assez connus de l'histoire; pourquoi, par exemple, il peut écrire qu'O'Donoghue « devait dans la suite exercer les fonctions de secrétaire du gouvernement provisoire constitué par Riel » (p. 181). O'Donoghue ne remplit jamais ces fonctions, qui furent l'apanage de Louis Schmidt. Le premier a été, dès l'origine de l'insurrection, le trésorier de son gouvernement.

Une autre difficulté qui m'embarrasse est l'assertion, quelques pages plus loin, à l'effet que, à l'inauguration de la première Convention, « l'on tira quatre-vingts coups de canon, un pour chaque délégué » (p. 185). Cette Convention ne comptait que vingt-quatre membres; comment concilier ce fait, au courant duquel sont tous ceux qui en ont écrit, avec le chiffre des coups tirés en leur honneur? Je n'ai jamais été bien fort en arithmétique, mais il me semble que c'est vingt-quatre coups qu'il fallait dire et que tout le monde avait jusqu'alors toujours dit.

N'avais-je pas raison de faire remarquer que le bon M. de Trémaudan n'était pas tout à fait lui-même quand il écrivit ce livre?

On y trouve certains petits faits jusque-là inédits, et qui sont peut-être le fruit des « petits papiers » métis; mais l'un des plus importants de l'insurrection tout entière, l'arrestation et l'emprisonnement des quarante-cinq Canadiens anglais qui étaient supposés garder, mais en réalité consommaient et envoyaient en dehors de la place, les provisions du gouvernement d'Ottawa, y est à peine esquissé. De fait, il est à peu près impossible au lecteur de s'en rendre compte sans un vrai tour de force de l'esprit.

A la page 192, il est bien question de la « possibilité » de saisir ces vivres; mais rien n'est dit du coup de main capital qui allait avoir cette prise pour résultat jusqu'à la page 201, où il est parlé de la proclamation métisse « arrivant au lendemain de l'arrestation des insurgés du fort [44] Schultz. » Et c'est tout. Pas un mot de la destination de ces provisions, de la manière dont Riel s'en empara et des nombreux prisonniers qui lui tombèrent alors sous la main, pas plus que de l'effet sur les Anglais de cette habile manœuvre — ce qui est pour le moins surprenant dans un volume qui traite *ex professo* d'événements connexes.

Cette saisie et ces arrestations étaient si importantes que jusqu'ici aucun de ceux qui se sont arrêtés quelque peu sur le drame de la Rivière-Rouge n'a cru pouvoir omettre même la liste complète des Anglais qui en furent victimes.

Par contre, d'autres faits d'importance infiniment moindre sont relatés au moins deux fois dans le même volume. C'est ainsi que nous y lisons par trois fois que les Métis n'avaient eu qu'un seul homme de tué à la bataille des Sioux (pp. 143, 144, 145) ; l'élection de Riel comme président du gouvernement provisoire y est rapportée à la page 213 et trois pages plus loin, tandis que de semblables répétitions inutiles déparent les pages 160-161, 171, 180, 193 et 211 de cet ouvrage.

Par ailleurs M. de Trémaudan pèche par omission en taisant les vrais sentiments de McDougall à l'endroit des gens de langue française, sentiments qui auraient à eux seuls presque légitimé leur opposition à son

[44] Un simple entrepôt pour les marchandises de son propriétaire.

règne, et surtout il ne dit rien, absolument rien des efforts de Mgr Taché dans l'Est en faveur des droits de la population assiniboienne [45].

En ce qui est de ce dernier point, je doute fort qu'il soit le résultat du hasard. M. de Trémaudan, je l'ai déjà dit, s'était imprégné des sentiments de ses amis, les Métis de Saint-Vital, et, tout incroyable que cela puisse paraître, ces pauvres gens ont voué à ce grand prélat, le bienfaiteur insigne de leur race en général et de leur chef en particulier, une haine vraiment farouche, dont je pourrais donner des preuves irréfragables [46].

Pour le moment, je n'en veux d'autre que celle qui ressort de la manière, si discrète soit-elle, dont leur historien traite sa mémoire. Jamais un mot en sa faveur; il est relégué, lui, la plus grande figure historique de l'Ouest, dans l'obscurité la plus complète, ou bien sa supériorité, qui saute à tous les yeux, est niée à plaisir.

Il nous faudra revenir sur ce point.

Si je n'avais déjà tant critiqué, je pourrais encore, en ce qui est de la facture du livre, m'attaquer à diverses inversions chronologiques dans son récit qui sont pour le moins déconcertantes. La fatigue, la maladie ont porté l'auteur à oublier certains faits, tels détails. Vite il se ressaisit, et nous présente ces faits, ces détails hors de leur place. Mieux vaut tard que jamais...

Un point sur lequel de Trémaudan a vu clair est la connivence de la compagnie de la baie d'Hudson avec les prétendus « rebelles » des Anglais. Il ne s'étend pas sur cette importante question, et ne paraît pas conscient de ce qu'en ont dit, à la dérobée, pour ainsi dire, nombre d'écrivains. Il n'en est pas moins assez explicite pour qu'on puisse parfaitement percevoir ce qu'il en pense.

Et voilà pourquoi, esprit droit et honnête homme, de Trémaudan se révolte à la pensée de la « grande duplicité » de MacTavish « soufflant le chaud et le froid, conseillant à Riel d'agir au moment même où il faisait parvenir à McDougall des paroles d'encouragement et de bienvenue » [47].

[45] Pour son intervention, ses démarches et ses plaidoyers, voir mon volume. *A Critical History of the Red River Insurrection*, pp. 103-106, Winnipeg, 1935.

[46] Haine qu'on dit occasionnée surtout par la persuasion, plutôt enfantine, que ce prélat eût pu sauver la vie de Louis Riel, mais se garda bien de rien faire dans ce sens.

[47] *Hist. de la Nation métisse*, p. 182.

En réalité, le gouverneur MacTavish n'était pas précisément double ou malhonnête: simplement politicien. Fort malmené par les autorités supérieures du corps commercial auquel il appartenait, toutes ses préférences étaient certainement pour Riel, et il désirait vivement son succès. De cela il n'y a aucun doute. D'un autre côté, il était encore à la tête de la grande compagnie en Amérique et, comme tel, d'instinct et par tradition, il ne voulait pas la compromettre aux yeux du Canada et de la Grande-Bretagne.

D'où ses efforts journaliers pour ménager la chèvre et le chou, efforts que chacun comprendrait alors qu'il n'y eût pas eu la question de son état maladif et sa très grande faiblesse pour excuser ses tergiversations. Ne pas oublier qu'il devait mourir à Liverpool, où l'espoir de guérison l'avait mené, juste deux jours après y être débarqué, alors que Louis Riel était encore au pouvoir. Il faut constamment tenir compte et de sa position officielle et de ses antécédents.

Deuxième Partie.

L'APPENDICE.

En voilà assez long sur l'œuvre de feu M. de Trémaudan et les sujets qui s'y rapportent, de près ou de loin, jusqu'au moment où il entreprend de traiter de la Rébellion de la Saskatchewan. Je remplacerai ce qu'il dit de celle-ci par le résumé qu'en a fait J. Le Chevallier, mentionné dans ma première partie.

Ce monsieur, apparemment très bien informé sur ces derniers troubles, reproche à notre auteur: 1° de s'obstiner à appeler Belton un poste aussi connu dans l'histoire que le fort Benton; 2° de confondre dans son récit de la Rébellion deux assemblées bien distinctes; 3° de parler d'un soi-disant Spencer dont le vrai nom était Spence; 4° de donner le 19 mars comme la date de la formation d'un gouvernement qui existait depuis la veille; 5° d'indiquer la maison d'un nommé Garnot comme le lieu où furent incarcérés des prisonniers dont la retraite a été en réalité l'église même du village [1].

Je ne le suivrai point sur ce terrain, mais je passerai tout de suite à ce qu'on peut appeler

I. — Parodie de l'histoire.

Je veux parler de l'Appendice dont les Métis ont fait suivre le texte de M. de Trémaudan — l'attentat le plus éhonté que je connaisse contre les droits de la vérité.

On se rappelle comment M. de Trémaudan lui-même me fit connaître la raison pour laquelle son livre, terminé depuis longtemps, ne paraissait point: ceux qui avaient eu recours à ses services, les Métis de

[1] J. Le Chevallier, dans *Le Patriote de l'Ouest*, 29 juillet 1936. Cet écrivain eût été moins étonné de cette erreur s'il avait lu le récit de Gabriel Dumont, publié dans *la Vérité sur la Question métisse au Nord-Ouest* d'Adolphe Ouimet, où on lit: « J'aurais voulu lui dire la prière que j'avais composée lorsque nous avions reçu la bénédiction du prêtre à Belton, dans le Montana » (*Op. cit.*, Montréal, 1889, p. 124).

Saint-Vital, voulaient lui faire dire des choses qu'il savait être fausses, et, étant Breton, c'est-à-dire homme à tête dure, il ne s'y résoudrait jamais.

Il avait clos son récit par une Conclusion qui occupe les pages 377-390 de leur volume. C'était certes assez pour exprimer son dernier mot. Mais voyant que sa conscience d'honnête homme se refusait à opérer le blanchissage à tout prix qui, dans l'intention de la clique, était la principale raison d'être du livre entier, les membres de cette clique ont fait eux-mêmes ce qu'ils n'ont pu faire faire à un gentilhomme. Ils ont mis en Appendice les contre-vérités qu'ils n'ont pu arracher à sa plume.

Et, comme pour prouver quel est leur mépris pour la vérité historique lorsque la réputation de leur race est en cause, ils commencent cet Appendice, en répétant ce qu'ils ont déjà donné à entendre dans leur Avertissement. « M. de Trémaudan étant mort avant d'écrire le chapitre qu'il *voulait* (!) consacrer à la partie la plus discutée des événements de 1885 », affirment-ils, « la Société Historique Métisse se doit d'achever ce travail »[2].

Ce par quoi le lecteur peut mesurer le degré d'honnêteté et de véracité de nos soi-disant historiens, qui ne font guère alors que rééditer, avec force additions, les prétentions qu'ils mirent en avant dans une controverse qu'ils soutinrent, il y a déjà plusieurs années avec l'auteur de ces lignes. Je n'avais alors ni le temps ni l'occasion de donner mes preuves; on les trouvera ci-après.

Et ce regard rétrospectif aide encore à mettre en lumière le manque de franchise et d'honorabilité de ceux qui sont responsables de l'ouvrage en question. « Dans le but de tirer au clair les événements de 1885 », disent-ils dans leur Avertissement[3], « le Comité Historique envoya à plusieurs reprises quelques-uns de ses membres sur les bords de la rivière Saskatchewan, pour faire une enquête minutieuse auprès des acteurs et des témoins du drame. Ils en revinrent chaque fois avec de nombreux documents. Le résultat en fut communiqué à M. de Trémaudan. »

N'est-ce pas là donner à entendre que le volume que nous avons analysé, du moins en ce qui est des troubles de Batoche, est, surtout dans

2 *Hist. de la Nation métisse*, p. 403.
3 *Ibid.*, p. 22.

son Appendice qui prétend tout rectifier, comme ils le disent formellement, le fruit de ces recherches? Or leur premier voyage à cette place et aux environs date de 1929, tandis que la controverse que j'eus avec eux à propos des mêmes événements, controverse au cours de laquelle les mêmes gens soutinrent les mêmes faussetés historiques, eut lieu du 5 août au 23 septembre 1925, c'est-à-dire quatre ans plus tôt — preuve évidente que ces recherches sur place ne leur ont pas servi à grand'chose, et qu'ils étaient déjà fixés sur ce qu'ils diraient dans leur bouquin, qu'ils prévoyaient d'ailleurs devoir soulever des polémiques [4].

Lorsqu'on veut changer l'histoire, on doit s'attendre à ce qu'on ne puisse le faire impunément.

Que penser de cette persistance dans des préjugés que tout historien sait être absolument contraires aux faits? Nos Métis ont-ils donc trouvé là des documents contemporains qui établissent le bien-fondé de leurs idées? Pas le moins du monde. Ils ont simplement interrogé certains Métis de Batoche et leur ont fait dire ce qu'ils ont voulu, se fabriquant ainsi des textes de leur goût, qu'ils ont la naïveté de s'imaginer devoir être pris pour des documents.

Et qu'on veuille bien se pénétrer de ceci: malgré mes longs entretiens avec le défunt P. Julien Moulin (Oblat de Marie-Immaculée, comme tous les prêtres alors dans la région), curé de Batoche lors de la Rébellion, et mes recherches dans ses registres et ses livres, je voulus moi-même, en juin 1928, constater auprès des Métis de cette place quel degré de crédibilité pouvait s'attacher à leurs dires.

Je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir que ce degré était exactement *nil*, nul, absolument nul. Ces pauvres gens exprimaient ce qu'ils croyaient devoir vous faire plaisir, voilà tout! On m'affirmait sur la côte ce qu'on niait sur le bac traversier, chaque fois que je posais ma question d'une manière différente. S'il y a donc une chose bien claire pour l'historien, c'est que, à part certains cas exceptionnels de caractères plus fortement trempés, les dépositions métisses n'ont aucune valeur. Là-dessus pas le moindre doute n'est possible pour un homme consciencieux.

[4] *Ibid.*, p. 25.

Cela est si vrai que l'*Histoire* de la prétendue Nation métisse avait à peine paru, que l'un des prêtres mis en cause par ce volume, sans pourtant y être nommé — pas le premier venu, puisqu'il avait été longtemps curé de Batoche après le P. Moulin, — ne put s'empêcher d'écrire ce qui suit à la presse du Manitoba:

« Qu'est-ce que je lis dans l'*Histoire de la Nation métisse*, page 424? « Nous (MM. Charette, Teillet et Nault) étions un jour en conversation avec un curé qui en racontait de fortes sur 1885. »

« Ce curé c'était moi, l'abbé P.-E. Myre. Nous étions tous quatre, pas d'autres. Qu'est-ce que je leur avançais? Deux choses: 1° des religieuses avaient été prisonnières à Batoche; 2° les prêtres avaient été retenus aussi. Les preuves: les témoignages de Napoléon Venne et de Mme Barthélemy Pilon, de Batoche; puis le diurnal du Père Valentin Végreville. Mais ils n'en voulaient goutte. »

« Le lendemain, 24 juillet 1929, les trois mêmes individus reviennent seuls me dire que Napoléon Venne leur avait dit le contraire de ce que j'avançais sur la captivité du Père Végreville, telle que Napoléon me l'avait souvent racontée.

— « Eh bien! je ne nie pas qu'il vous ait dit le contraire. Je vous répète ce qu'il m'a dit, et ce qui est parfaitement consigné dans le journal du Père Végreville. C'est tout.

« Je n'ai revu Venne qu'après. Il m'a dit qu'il leur avait parlé ainsi, parce que « ça leur faisait plaisir ».

« Voyez-vous s'ils s'en donnent de l'allure! C'est leur manière de faire de l'histoire, de conter des demi-vérités, d'ajouter, de sasser. « T'étais là toi, tu te rappelles de ça? Moi je n'y étais pas; mais le Père Végreville y était, ainsi que le Père Vital Fourmond, à qui on refusa d'aller à Saint-Laurent faire son jardin. » Pourquoi ces Pères Moulin, Végreville, Fourmond, Touze à Batoche six semaines de temps, sinon en captivité [5]? »

Le lecteur est-il édifié de pareils procédés? Nos prétendus réformateurs de l'histoire, ces grands chercheurs auxquels « vingt ans de travaux et de persévérance ont permis de ramasser tous les matériaux au moyen desquels le rôle joué par les Métis dans les provinces de l'Ouest [a été]

[5] Cf. *La Liberté*, Winnipeg, 1er avril 1936.

mis au jour *d'une manière impartiale et véridique* » [6], ces gens-là, dis-je, ont collectionné une foule de petits papiers qui ne sont que l'écho de leurs propres préjugés, le miroir fidèle de leurs animosités raciales.

En d'autres termes, ils allèrent à Batoche déterminés non pas à se renseigner impartialement, sans hasarder aucune suggestion, sur les détails de la Rébellion de 1885, mais décidés à réhabiliter coûte que coûte la mémoire du pauvre Riel en ce qui regarde cette misérable affaire. « Nos gens ont été attaqués, vous avez été calomniés dans votre rôle d'insurgés contre l'injustice du Gouvernement d'alors; nous sommes venus prendre vos dépositions qui ne manqueront pas de le prouver », durent-ils dire aux rares survivants du drame.

Et l'on interrogea solennellement chacun d'eux qui, dans ces conditions, savait d'instinct ce qu'il avait à répondre. Puis l'on rentra à Saint-Vital, armé « des matériaux au moyen desquels le rôle joué par les Métis. . . [devait être] mis au jour d'une manière impartiale et véridique ». Ce n'est pas plus difficile que cela!

Et dire qu'aux yeux de ceux qui jouèrent cette comédie les documents les plus vénérables du temps, les lettres des missionnaires d'alors et jusqu'à leurs témoignages sous serment, ainsi que ceux de leurs contemporains sur les lieux, ne sont, en comparaison de ces petits bouts de papier, que sornettes dont on ne peut faire aucun cas! J'exagère, dira-t-on: ce que je dis est la pure vérité, comme on va bientôt le voir.

Ne l'affirment-ils pas eux-mêmes implicitement quand ils ont le front d'écrire que les missionnaires ont tout fait et dit « dans le but de se justifier » [7] ? Les Métis de Batoche, eux qui avaient apostasié sans trop s'en rendre compte, du reste [8], n'ayant rien à se reprocher et jouissant d'un passé immaculé, doivent seuls être écoutés, surtout quand leurs dires concordent avec vos propres désirs! C'est bien là ce qui s'appelle l'impartialité métisse!

* * *

Nous en venons maintenant aux détails de cette audacieuse contre-

[6] *Ibid.*, 5 août 1925.

[7] *Hist. de la Nation métisse*, p. 421.

[8] « Je dis apostasie extérieure, car je ne crois pas qu'à part Riel, il y en eût dix qui comprissent la portée de leur démarche » (Lettre de Mgr Grandin au T. R. P. Général des Oblats, dans *Missions de la Congr. des M. O. M. I.*, vol. XXIV, p. 17).

partie de la vérité historique, l'Appendice au livre de M. de Trémaudan, qui, assez raisonnable au commencement, s'en va *crescendo*, pour atteindre les sommets des excès les plus répréhensibles.

Son premier point est intitulé: Que fut le procès de Régina? Fort peu satisfaisant, assure-t-on. Je n'en disconviens pas. L'accusé n'avait qu'une moitié de jury; le *plea*, ou point de défense, qu'on avait choisi pour assurer son acquittement, la folie, le seul, en réalité qui s'offrît à ses avocats, était chose presque impossible à prouver — c'est toujours le cas quand cette affection n'est que partielle, — et il avait pour juge un homme dont la sentence était probablement préparée de longue main.

Mais pourquoi cette question? La réponse qu'elle appelle est patente pour quiconque n'est pas sous l'empire des préjugés orangistes. Ne serait-ce point pour jeter indirectement du discrédit sur les dépositions des témoins qui, étant données sous serment par des gens de toute première honorabilité, formeront toujours la source la plus sûre des renseignements sur la révolte de la Saskatchewan. C'est du moins ce que tous les lecteurs qui ne sont pas métis croiront, c'est ce qu'on a toujours cru.

Or ces témoignages sont aussi accablants pour le pauvre Riel et ses acolytes que concordants dans leurs moindres détails. Je viens de les relire en entier. Impossible d'y trouver une contradiction [9] ou une trace d'animosité personnelle. Ceux qui les ont donnés ont évidemment parlé sous l'œil de Dieu et la dictée de leur conscience.

Voici la seconde question de l'Appendice métis: Le soulèvement des Métis était-il insensé? On pourrait répondre: Jugez-en par les résultats immédiats: la mort d'excellentes gens, la ruine des foyers, la dévastation des terres et une misère noire chez une population qui, sans être riche, jouissait auparavant d'une paix, d'une concorde et d'un bien-être enviables.

Il est de toute évidence qu'au point de vue militaire les Métis n'avaient aucune chance de succès. D'un autre côté, il y a à considérer l'obtention plus rapide de leurs droits politiques et économiques. Je laisse à d'autres de décider si cette accélération dans le redressement de griefs qui n'étaient que trop reéls peut compenser les sacrifices d'ordre temporel, surtout les désavantages spirituels, qui en furent le prix.

9 Excepté, naturellement, dans les dépositions des médecins appelés à témoigner de l'état mental de l'accusé.

A ce propos, l'Appendice parle (p. 406) des *oppresseurs* des Métis, qui auraient été pour eux la cause d'un nouvel exode vers le Nord s'ils ne les avaient combattus. Ce qualificatif est chez eux comme stéréotypé; c'est un véritable cliché qu'on retrouve dans tous leurs écrits. Pourtant en quoi le Gouvernement les opprimait-il? Car enfin il ne faudrait pas parler pour ne rien dire.

Un oppresseur est celui qui, nous disent les dictionnaires, « accable par la violence, par abus de la force ». Quel colon de la Saskatchewan fut jamais traité de la sorte? Aucun, que je sache, et j'ai lu toutes les lettres des missionnaires de la contrée avant la Rébellion. La grande faute des pouvoirs publics n'était pas alors de violenter les Métis, mais de ne pas s'occuper assez d'eux, de ne pas leur accorder formellement les garanties de stabilité immobilière qu'ils réclamaient avec raison.

Il paraît qu'on parle d'eux aujourd'hui « comme d'un peuple qui a su défendre le sol qui l'a vu naître » (p. 406). Combien de ceux qui s'insurgèrent contre l'autorité légitime étaient nés dans la vallée de la Saskatchewan? Pas un dixième, ni même un vingtième, puisqu'il n'y avait pas quinze ans que cette région était colonisée quand ses habitants se soulevèrent. Donc pure rhétorique métisse.

Et il est archifaux de dire, comme le font leurs amis de Saint-Vital, qu'ils furent « forcés de prendre les armes pour défendre leurs foyers ». Qui essaya jamais d'attenter à la sainteté de leurs foyers?

Vient maintenant le troisième point de l'Appendice: L'on prétend que les droits des Métis furent accordés par le Gouvernement dès le 4 mars 1885. On base cette affirmation sur la déposition formelle et sous serment du P. Alexis André, O. M. I., supérieur des Pères de la région, au procès de Riel. Ce vénérable religieux, un vieux missionnaire éprouvé, avait attesté qu' « un télégramme, [envoyé] à cette date, accordait les *Scrips* » [10].

Nos rectificateurs de l'histoire prétendent que ce n'est pas vrai, parce qu'on n'a jamais pu trouver trace de ce télégramme — comme s'il eût été usuel de conserver longtemps ces bouts de papier jaune! Par ail-

[10] Que les Métis de Saint-Vital appellent *scripts* dans leur factum supplémentaire.

leurs, dans le cas présent il n'était guère pratique d'en demander copie, alors qu'on avait pris les armes contre ceux qui l'avaient fait envoyer.

Par ledit télégramme, les *scrips* avaient été accordés en principe, et une commission avait été nommée pour s'assurer du nombre de ceux qui n'en avaient *pas encore* reçu au Manitoba. C'était le 8 janvier 1885, et une nouvelle commission, pourvue de pouvoirs plus étendus, était organisée le 28 mars suivant, laquelle n'était qu'un commencement d'exécution de la promesse donnée dans le télégramme susmentionné. Elle la confirmait, au lieu de l'infirmer, comme le prétendent les Métis.

Quatrième question: La prise d'armes était-elle préméditée? Parlant du 18 mars, jour de la proclamation du soulèvement, nos historiens nouveau genre écrivent, contrairement à ce qu'affirme *sous serment* le P. André (à savoir qu' « à l'exception de Riel, Dumont, Napoléon Nault et Damase Carrière, personne ne s'attendait à une *prise* d'armes cette journée-là ») : « Toutes les déclarations que nous possédons [dans nos petits papiers, veulent-ils dire] attestent que personne, même pas Riel, *ne pensait* à la résistance armée » (p. 408).

C'est-à-dire qu'un prêtre avancé en âge, supérieur de quatre curés-missionnaires, comme était le P. André, un homme dont la mention affectueuse termine le testament de Riel [11], se parjurait affreusement devant Dieu et devant les hommes, tandis que les anciens apostats de Batoche, qui avaient maintenant tout intérêt à cacher leur défaillance passée et pouvaient, du reste, n'avoir jamais vu un télégramme qui *n'était* pas adressé à une collectivité, doivent être crus sur parole! Voilà où l'on peut en venir quand on est déterminé à blanchir coûte que coûte!

Quand même ces Métis n'auraient jamais vu ce télégramme et qu'ils n'en auraient jamais entendu parler (ce que l'enquêteur qui connaît leur caractère, ou plutôt leur manque de caractère, ne sera pas pressé de croire), ce ne serait là qu'une preuve négative, qui n'infirmerait point l'assertion positive d'une partie compétente. Vous affirmez que telle ou telle chose est arrivée; cependant mes amis, dont le passé ne favorise guère la franchise, ne s'en souviennent point. Faut-il en conclure contre la réalité de la chose? Ce ne serait guère logique.

11 « Je l'aime le père André » (Appendice, p. 434 de l'*Histoire de la Nation métisse*).

Mais les témoignages métis recueillis au cours de la conversation « doivent avoir autant de valeur que ceux qui ont été rendus au procès de Régina », insistent (p. 409) les auteurs de l'Appendice. Devant cette énormité, on ne peut que se demander s'ils ont une idée bien claire du caractère sacré d'un serment, alors même que ce serment ne serait pas celui d'un prêtre. Il ne faudrait pourtant pas abuser du public. Tout le monde n'est pas faible d'esprit. Même les moins perspicaces savent parfaitement la différence entre pareil témoignage en forme et les racontars de personnes qui ne cherchent qu'à faire plaisir.

Et des gens qui préfèrent ainsi publiquement et délibérément la parole d'un Métis et des Métis sans autorité au serment solennel d'un vieux prêtre dans une cour de justice se disent, ou du moins se font appeler (et se croient peut-être), « de bons catholiques et de bons Français » (p. 422) !

A ce qui précède on pourrait ajouter que, dès 1883, le Gouvernement d'Ottawa avait décidé d'envoyer le chef du ministère des terres, M. Lindsay Russell, afin de faire justice aux réclamations des colons de la Saskatchewan; mais un accident qui lui était arrivé l'avait empêché de se mettre en route.

Du reste, un certain Charles Nolin, que les Métis ont coutume de qualifier de traître, parce que, étant lui-même métis et partisan de réclamations énergiques, il s'était retiré du mouvement lorsqu'il s'était aperçu que ce mouvement passait les bornes de la légalité, un homme intelligent, ancien ministre de l'Agriculture du Manitoba, que les blancs ont toujours regardé comme le plus honorable et le plus avisé des représentants de leur race, jura lui-même qu'au commencement de février 1885, il avait reçu de Sir John A. Macdonald un télégramme à l'effet que « le gouvernement allait faire justice aux droits des Métis » [12].

Ce qui, d'ailleurs, inutile de le cacher, ne pourrait contredire l'opinion reçue que ce même Gouvernement avait négligé, avec un dédain aussi prolongé que coupable, les plaintes et récriminations de gens qui avaient droit à un traitement bien différent.

Revenons maintenant à la question de la préméditation proprement dite. Riel n'avait jamais pensé à la résistance à main armée avant

[12] Procès Riel, p. 97.

le 18 mars 1885, prétendent nos véridiques (!) historiens. Alors comment se fait-il que, dès le 2 du même mois, il demanda formellement au P. André la « permission de proclamer un gouvernement provisoire avant minuit » [13]? Trois jours plus tard, accompagné de Gabriel Dumont, il faisait une visite à son cousin Charles Nolin, à qui il déclarait qu'il « avait décidé de prendre les armes » [14].

Ce qui précipita cette prise d'armes, nous apprend l'Appendice, fut l'arrivée de Lawrence Clarke, avec sa déclaration que cinq cents gendarmes à cheval s'en venaient mettre les Métis à la raison. Cette nouvelle, paraît-il, jeta la consternation dans tous les cœurs. Riel voulut alors s'effacer et retourner aux Etats-Unis; ce à quoi tout le monde, Dumont en tête, s'opposa, et Riel, « pris à l'improviste », non seulement consentit à rester, mais forma son gouvernement provisoire.

Ce devait être le 18 mars, puisqu'on s'accorde à fixer à ce jour-là l'inauguration de la Rébellion. Tel est le roman des Métis de Saint-Vital. Voyons maintenant quels furent les faits.

Le 24 février, on tint une assemblée au cours de laquelle Riel fit mine de vouloir retourner aux Etats-Unis. Il le voulait si peu qu'il avait dit à Charles Nolin, président de la réunion, « qu'il serait bon que l'on semblât s'opposer à son départ . . . Cinq ou six personnes furent nommées avec mission de crier: non, non, quand il serait question de départ de Riel [15]. »

Nos réformateurs de l'histoire de la Rébellion de la Saskatchewan, qui veulent que tout soit narré « d'une manière impartiale et véridique », ont donc sciemment faussé la date d'une assemblée et caché une partie de ce qui s'y passa, dans le but de faire croire à la non-préméditation de cette insurrection.

* * *

Pis encore, ils vont jusqu'à rejeter sur Charles Nolin, qu'ils poursuivent d'une haine implacable, toute la faute de cette levée de boucliers (voir p. 410 de leur livre). Or ce Métis assure sous serment, qu'au lieu de se soulever comme Riel le lui demandait le 5 mars, il lui proposa

[13] *Ibid.*, p. 98.
[14] *Ibid.*, p. 99.
[15] *Ibid.*, p. 98.

d'avoir à l'église une neuvaine publique de prières, qui commença effectivement à temps pour se terminer le 19 mars, fête de saint Joseph, qui venait d'être adopté pour patron de la race métisse dans l'Ouest.

Riel n'y assista point et empêcha même les Métis d'y participer.

Nolin déclare en outre qu'il rompit avec lui « environ vingt jours avant qu'on recourût aux armes, et lui fit [dès lors] une guerre ouverte »[16]. Le 19, c'est-à-dire le lendemain de la proclamation de la révolte, il fut condamné à mort. C'est ainsi qu'il fut « le premier responsable de la prise d'armes »[17]!

Les Métis furent-ils forcés de prendre les armes? nous demande-t-on. On répond nettement et catégoriquement: « Ceux qui acceptèrent [la demande de se soulever que leur fit Dumont] le firent *de plein gré* » (p. 410). C'est moi qui souligne, parce que c'est là une déclaration à retenir.

Rien de plus clair, n'est-ce pas? Quels sont les faits? Exactement le contraire. Pour le prouver, je n'ai qu'à recourir aux témoignages des missionnaires qui étaient sur les lieux et à ceux des témoins du procès Riel, sans compter ceux des personnes, qui, également assermentées par l'autorité légitime, déposèrent l'année suivante devant les représentants du Gouvernement. Ma tâche est donc facile.

A la date du 22 mars 1885, le P. André écrit dans son journal : « Riel organisa bien vite des bandes de dix à douze hommes, qui reçurent ordre de visiter toutes les maisons et de *forcer* les récalcitrants, sous peine de mort immédiate, de se joindre à lui à Saint-Antoine [Batoche]. Les malheureux furent poussés comme une bande de moutons, amenés à Saint-Antoine et enrôlés de gré ou *de force* dans l'armée rebelle.

« Charles Nolin se cacha pendant deux jours chez le P. Fourmond; mais il fut découvert et ramené à Saint-Antoine, et là il fut, sous peine de mort, *forcé* de se prononcer pour le mouvement. William Boyer fut également condamné à mort, ainsi que Louis Marion. Devant cette perspective [la mort], ils firent leur soumission et reconnurent le gouvernement de Riel[18]. »

16 *Ibid.*, p. 99.
17 *Hist. de la Nation métisse*, p. 410.
18 *Missions de la Congr. des M. O. M. I.*, vol. XXIII, p. 282.

Parlant ensuite d'un Métis du nom d'Alexandre McDougall, qui se sauvait avec l'espoir de se réfugier à Prince-Albert, le même Père écrit plus loin: « Il me dit que je ne trouverais pas un seul homme à partir de chez les Boucher jusqu'à Saint-Antoine; tous avaient été enrôlés de gré ou de force par Riel [19]. »

Deux pages plus loin, dans le volume qui contient ce journal, nous lisons: « Samedi, Louis Marion arriva à Prince-Albert; il s'était échappé des mains de Riel, qui lui avait donné le choix de se joindre à lui ou de mourir [20]. »

Trois jours plus tard, le même prêtre écrit: « Aujourd'hui, 25 mars, j'ai vu M. McKay, qui est venu pour un moment à Prince-Albert. Les Métis lui ont assuré qu'ils avaient été entraînés dans cette révolte *contre* leur volonté [21]. » Et à la page suivante: « Riel a envoyé la nuit dernière quarante hommes de ses gens les plus déterminés, pour aller recruter à domicile les Métis anglais et les traîner *de force* à Saint-Antoine [22]. »

Relisons maintenant la déclaration de l'Appendice de la fameuse *Histoire*: « Ceux qui [prirent les armes] le firent de leur plein gré. » La véracité métisse est une belle chose! Mais ce n'est pas tout. Pour acquérir les appétits sanguinaires nécessaires à la campagne qu'il préparait, Riel « ne mangeait que du sang de bœuf », assure le P. Fourmond dans une lettre publiée dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Laval [23]. Il paraîtrait que même lui avait besoin d'être, sinon absolument forcé, du moins physiquement encouragé dans le grand œuvre qu'il avait entrepris!

Le même religieux, qui était alors curé de Saint-Laurent, de l'autre côté de la Saskatchewan, confirme des assertions pourtant alors inédites de son supérieur, lorsqu'il écrit dans les *Missions catholiques*, la grande revue missionnaire de Lyon, en France:

« Il répand partout le faux bruit de l'arrivée de cinq cents hommes de la police, qui s'avancent pour massacrer les familles, brûler les mai-

19 *Ibid.*, p. 284.
20 *Ibid.*, p. 286.
21 *Ibid.*, p. 288.
22 *Ibid.*, p. 289.
23 Cf. *Le Véritable Riel*, p. 15, Montréal, 1887.

sons et s'emparer des terres. « Il faut marcher au-devant d'eux », s'écrie-t-il; « si nous sommes unis, ils ne pourront tenir devant nous ».

« Un bon nombre, ne voulant pas ajouter foi à ses nouvelles, dont on n'avait d'ailleurs aucune preuve, refusèrent de se révolter; mais bientôt ils y furent *forcés* les armes à la main. On les menaçait même de les fusiller, de piller leurs terres. Ils cédèrent presque tous à la *force*.[24]. »

Outre qu'il confirme le fait que la Rébellion fut organisée par contrainte, ce passage d'un prêtre demeurant sur les lieux et parlant de ses propres ouailles (mais les Métis de Saint-Vital, dont plusieurs n'étaient par encore nés, en savent bien plus long!) devrait, pour le reste des lecteurs, jeter une lumière encore plus vive sur l'authenticité de la nouvelle qu'on prétend avoir été apportée par Clarke. Elle en donne crédit à celui qui devait en profiter pour la poursuite de ses fins peu honorables.

Voici maintenant des témoignages rendus sous serment devant le juge de Régina:

Un monsieur John W. Astley, ingénieur civil et éclaireur au service des autorités de Prince-Albert, déclare qu'il afficha « une proclamation de Crozier annonçant à ceux qui avaient été *forcés* de se joindre à la rébellion que, s'ils se mettaient sous la garde de la police, ils seraient protégés » [25].

Thomas Mackay, natif du pays, homme fort estimé de tout le monde, y compris les Métis, témoigne « qu'un grand nombre avaient été entraînés *de force* dans le mouvement » [26]. Philippe Garnot, Canadien de Batoche, dit à son tour: « [Riel] est venu me trouver avec une force armée, et il m'a fallu marcher. » Et encore: « Il est venu avec des hommes armés, et j'ai vu qu'il n'était pas moyen de résister [27]. »

De son côté, rendant témoignage à propos de certains prisonniers de la Couronne qui étaient accusés d'avoir trempé dans la révolte, le P.

[24] *Ibid.*, p. 18. En ce qui est de la fausse nouvelle que Riel prétendait avoir été apportée par Lawrence Clarke, facteur de la compagnie de la baie d'Hudson, celui-ci nia absolument toute responsabilité en cette affaire dans une lettre à son supérieur du 6 juillet 1885. « Entre ma rencontre avec Lépine, à douze milles de l'autre côté de la branche Sud, et le fort Carlton », écrivait-il alors, « je ne vis pas un seul Métis, et, avec ceux que je rencontrai en chemin, je n'échangeai pas un mot de conversation concernant Riel et ses agissements » (cf. *The Birth of Western Canada*, livre plein de renseignements et fortement documenté, par le Dr. George F. G. Stanley, p. 443, note 69, Londres, 1936).

[25] *La Reine v. Louis Riel* (Procès Riel), p. 27.

[26] *Ibid.*

[27] *Ibid.*, p. 120.

André affirmait, entre autres choses, à la date du 13 août 1885: « Je connais Emmanuel Champagne... Si vous ne consentez pas à devenir membre du Conseil [lui fut-il dit], vos propriétés vont être pillées, votre vie ne sera pas en sûreté ». . Et, par les menaces et par la *force*, le vieillard fut retenu.

« Je connais bien Maxime Lépine... Ce n'est que par *contrainte* qu'il a été retenu parmi les gens de Riel.

« Je connais Philippe Garnot depuis trois ou quatre ans... Riel lui ordonna de prendre les armes; il s'y refusa... Finalement, [Riel] donna l'ordre de l'amener au camp où, subjugué par la crainte de perdre sa vie ou ses propriétés, il consentit à remplir les fonctions de secrétaire.

« J'ai connu Alexandre-F. Fisher depuis vingt-cinq ans . . . Il est coupable d'avoir été *forcé* de faire tout ce qu'il pouvait pour sauver sa vie, et c'est là toute sa faute. Baptiste Vandal . . . a longtemps résisté avant d'être *forcé* de se joindre à Riel, et il ne le fit que sous le coup de la peur et de la *contrainte*.

« J'ai connu Joseph Delorme pendant les trois années qu'il a passées dans le district de la Saskatchewan . . . Ce n'est que par la *force* et les menaces qu'on est parvenu à le faire entrer dans le parti de la rébellion.

« Alexandre Cadieux est un sauvage pur sang. Il fut saisi par Riel et *forcé* de se joindre à lui. Joseph Pilon est cultivateur. Menacé par Riel, Pilon vint trouver les prêtres, en pleurs . . . Au moyen de la *force* et de menaces contre sa vie, Riel le *contraignit* à lui obéir [28]. »

Le 7 août de la même année 1885, Charles Nolin jurait, à propos d'Alexandre Fisher, qu'il avait été « réellement *forcé* par Riel, et que son refus de prendre les armes aurait pu mettre sa vie en danger » [29]. Ce par quoi il confirme une déclaration analogue de Hillyard Mitchell, marchand au lac Canard que j'ai bien connu, parlant également sous serment. Pareillement en ce qui est d'Emmanuel Champagne [30].

Charles Nolin, encore, dépose ensuite : « Je fus moi-même, par *force* et menaces, détenu dans le camp rebelle, et je connais les moyens qu'on employait pour *forcer* les autres à y venir et à y rester contre leur

[28] *Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes en date du 14 avril 1886*, pp. 2-6.
[29] *Ibid.*, p. 9.
[30] *Ibid.*, p. 10.

volonté et leurs sentiments. » Un de ces moyens fut la ruse par laquelle le chef métis parvint à ameuter ses nationaux contre la police, le 18 mars 1885.

« Il envoya », continue Nolin, « des gens armés pour amener tous ceux qui n'étaient pas déjà venus, et il leur ordonna de les amener *de force* s'ils ne voulaient pas venir volontairement. Lorsque Riel eut amené les gens à se compromettre en pillant les magasins, etc., il leur dit que cinq cents hommes de la police à cheval étaient en route pour les massacrer, etc. [31]. »

Puis Nolin nomme formellement vingt-trois pères de famille parmi ceux qu'il sait pertinemment avoir été *forcés* de prendre les armes contre l'autorité légitime.

Le 11 août 1885, un nommé George A. Kerr déclarait à son tour, toujours sur la foi du serment, que Pilon « avait été *forcé* de prendre part à la révolte » [32], tandis que Louis Marion confirmait l'assertion que le Fisher susmentionné avait été « mandé par Louis Riel et amené *de force* à Batoche » (p. 19, du Procès Riel), ainsi que Philippe Garnot, qui « fut entraîné *de force* de sa maison à l'église », convertie en quartiers généraux des insurgés.

De son côté, le P. Fourmond déposait, le 7 août 1885, qu'il avait reproché à Philippe Garnot de se trouver parmi les égarés. « Que puis-je faire? » répondit-il, « je suis *forcé* d'être ici. Je serais tué si je refusais de paraître au moins agir ». Et, ajoutait le vénérable témoin, « je crois fermement que Garnot agissait sous l'effet de la *contrainte* et par crainte de la mort . . .

« Je déclare aussi que, pendant les troubles, j'ai conversé avec plusieurs des personnes qui étaient dans le camp des rebelles avec Riel, et j'ai constaté qu'un grand nombre s'y trouvaient *contre leur gré* et n'y restaient que par crainte d'être fusillées, si elles tentaient de s'échapper [33]. »

Le même jour, un certain George Ness, juge de paix dans la vallée de la Saskatchewan, affirmait sous serment qu'un nommé Maxime Dubois « n'aurait rien fait du tout s'il n'y avait été *forcé* au péril de sa vie »; que Moïse Parenteau et Baptiste Vandal n'avaient pris qu'une part

31 *Ibid.*, p. 12.
32 *Ibid.*, p. 16.
33 *Ibid.*, p. 22.

« très minime au soulèvement, et ce, *non* de leur plein gré », de même que Joseph Pilon que nous connaissons déjà [34].

Est-ce assez pour se faire une idée de la véracité de ceux qui, cinquante ans après coup, ont le front d'écrire que « ceux qui acceptèrent [de se soulever] le firent de leur plein gré » ? Si ce n'est pas là un travestissement de l'histoire, qu'on m'en cite un cas plus irréfragable.

* * *

Et pourtant, il y a mieux — ou pire: leur exposé de la question religieuse en tant qu'elle affecta l'échauffourée de 1885. C'est là que nos réformateurs de l'histoire se surpassent. Dans un but de brièveté, après les copieuses preuves qui précèdent, je devrai me borner à quelques remarques sur chacun des points de cette question qui, j'ose l'espérer, n'en suffiront pas moins à réfuter les inventions métisses, ou plutôt à établir le bien-fondé des faits qu'ils osent maintenant nier. Du reste, des gens déjà convaincus de mensonge ne sont pas facilement crus.

Tout le monde admet que la Rébellion commença le 18 mars, dans l'église Saint-Antoine de Batoche. Mais l'Appendice métis dit formellement, en des termes qu'il veut rendre encore plus emphatiques par l'usage d'italiques, que ce fut « avec la permission du P. Moulin, qui avait enlevé le Saint-Sacrement » [35]. Prenez tout le contraire de cette assertion, et vous aurez la vérité.

Interrogeons d'abord le P. Moulin, curé de la paroisse, qu'on affirme avoir permis cette aliénation de son église. Voici ce qu'il en écrivait à la date du 7 juillet 1885, c'est-à-dire moins de quatre mois après l'événement.:

« M. Riel est arrivé ici vers le soir avec 40 ou 50 hommes armés. Il est monté à moitié de l'escalier, et m'a dit que la guerre était déclarée et que je n'avais pas besoin de chercher à l'empêcher; c'était inutile. « De plus », me dit-il, « je prends possession de votre église ». Je me rendis à la porte de l'église et je protestai contre la prise de possession de mon église. Ma protestation ne fut d'aucune utilité. »

[34] *Ibid.*, p. 23.
[35] *Hist. de la Nation métisse*, p. 411.

Son supérieur, le P. André, en avait déjà écrit dans son journal: « Le premier acte du nouvel autocrate fut de s'emparer par force de l'église de Saint-Antoine, pour en faire son quartier général. Les protestations du pauvre P. Moulin ne servirent qu'à l'irriter. Riel menaça le pauvre Père de l'arrêter et de le lier comme un prisonnier, s'il continuait à s'opposer à son dessein. L'église fut donc envahie à main armée [36]. »

En ce qui est de la manière dont Riel traita alors le P. Moulin, vieillard aux cheveux blancs, qui se dévouait pour les Métis et autres depuis 1858, l'assertion de son supérieur fut pleinement confirmée lors du procès du coupable. « Quand la foule fut rendue à l'église, [le P. Moulin] sortit et dit qu'il voulait parler à la population. M. Riel ne voulut pas le laisser parler et dit: « Qu'on l'emmène et qu'on l'attache. » Ceci fut déclaré sous serment par George Ness.

En ce qui est des protestations du curé dont on voulait violer l'église, le même témoin ajoute: « Riel dit: « Je vais prendre possession de l'église. » Le prêtre lui défendit de le faire et dit qu'il protestait contre cet acte. Riel dit alors: « Regardez-le, c'est un protestant [37]. »

« Son premier acte fut un acte de sacrilège », écrit de son côté le P. Fourmond, « c'est-à-dire la prise de possession de l'église de Saint-Antoine (Batoche) malgré les protestations énergiques du P. Moulin »[38].

Du reste, il semblerait que Riel, qui était par nature essentiellement religieux, avait ses doutes sur la régularité de son entreprise, s'il faut en croire une demoiselle Onésime Dorval, institutrice à Batoche pendant dix-neuf ans, qui eut en outre la charité de remplir les fonctions de ménagère, sinon de mère nourricière [39], auprès du bon vieillard. C'était une personne fort intelligente qui, par suite de sa position, était devenue la confidente de ses pensées et reçut maintes fois de sa bouche le récit des moindres détails de la Rébellion. Le 14 juin 1928, elle me dicta à moi-même cette déclaration:

[36] *Missions de la Congr. des M. O. M. I.*, vol. XXIII, p. 282.
[37] Procès Riel, p. 61.
[38] *Missions catholiques*, 19 mars 1886.
[39] Comme les Métis de Batoche ne pouvaient assurer le maintien d'un prêtre au milieu d'eux, elle sacrifiait son salaire d'institutrice pour l'entretien du Père et d'elle-même.

« Malgré les protestations de l'intrépide P. Moulin, qui le menaçait de toutes les rigueurs de la loi, Riel s'était dès les commencements emparé de l'église de Batoche. « On va dire un acte de contrition avant d'entrer », avait-il dit à ses gens [40]. »

Donc nouveau mensonge effronté de la part de nos réformateurs métis. Ils prétendent ensuite qu'il n'y a jamais eu de prêtres ou de religieuses prisonniers à Batoche — peut-être parce qu'il n'y en a jamais eu d'enchaînés! Pour le prouver, ils entrent dans de petits détails sans aucune force probante dans un sens ou dans un autre. Que dis-je? pour donner le change, ils assurent maintenant que l'église et le presbytère étaient sur la ligne des troupes fédérales, et demandent: « Comment les Métis auraient-ils pu garder prisonniers des gens qui se trouvaient au milieu de l'ennemi? »

Qu'on apprécie ce comble de mauvaise foi: parce que prêtres et religieuses étaient stationnés non loin de l'ennemi pendant les quatre jours de la bataille de Batoche, comment auraient-ils pu être prisonniers des Métis pendant les quatre ou cinq semaines qui précédèrent l'arrivée des troupes? . . . Ce n'est pas plus difficile que cela — afin de jeter de la poudre aux yeux des badauds!

Pourtant, les modernes apologistes des révoltés de 1885 paraissent avoir mis de l'eau dans leur vin depuis ma controverse avec eux en 1925, puisqu'ils allaient alors jusqu'à soutenir qu'il n'y avait jamais eu de religieuses à Batoche. Ils avouent maintenant que, « dans les rapports officiels de la campagne, Middleton mentionne que les Sœurs soignaient les blessés fédéraux réfugiés dans l'église » [41].

Or, ainsi que je le leur appris alors, j'eus moi-même, quelque temps entre les mains, lorsque j'étais au *Patriote de l'Ouest*, l'original de leur journal détaillant comment, sur l'invitation de leurs amies de Prince-Albert, elles avaient tenté d'aller se réfugier à cette place alors bien défendue, mais avaient été interceptées en chemin par les émissaires de Riel et avaient été amenées à Batoche, où se trouvaient déjà tous les prêtres du pays.

[40] Déclaration à l'auteur.
[41] *Hist. de la Nation métisse*, p. 413.

« C'est là », écrivait plus tard l'une d'elles au *Tablet* de Londres, « c'est là que nous avons passé près de cinq semaines, pendant lesquelles la douloureuse anxiété où nous nous trouvions a dû compter, je l'espère, comme une expiation pour nombre de fautes commises dans le passé [42]. »

La même religieuse continue: « Pâques fut fixé au 1er mai [43]. Ce jour-là les Pères furent sommés de comparaître devant le Conseil [composé de leurs propres paroissiens], et leur héroïque défense fut récompensée par des insultes et des menaces. Depuis ce jour-là ils devinrent de véritables confesseurs de la foi [44]. »

Qu'en disent les Pères eux-mêmes? « Voilà près de deux mois que nous sommes ici comme prisonniers », écrivait de Batoche le P. Fourmond, en date du 11 mai 1885 [45] . . . Sous prétexte de nous défendre [contre qui? — Riel] nous a *tous* réunis avec nos fidèles religieuses de Saint-Laurent, ici à Saint-Antoine de Padoue, où *nous n'avons plus la permission de circuler librement*, même pour les besoins du saint ministère [46]. »

Le même Père est plus explicite dans une communication au chanoine Grandin, frère et bienfaiteur de son saint évêque. « Moi-même », écrit-il, « *avec trois* de mes confrères et les bonnes religieuses de nos écoles, avons été mis en état de siège [d'arrestation] à la mission de Saint-Antoine, après avoir été *violemment arrachés* à nos missions respectives. Pendant la bataille de Batoche, qui a duré quatre jours, nous nous sommes trouvés entre les feux des deux armées continuellement » (non pas

42 *Le Véritable Riel*, p. 46.

43 Pâques tombait le 5 avril, en 1885; mais nouveau Grégoire XIII, Riel le reporta quinze jours plus tard.

44 *Le Véritable Riel*, p. 46. C'est peut-être alors qu'eut lieu le dialogue que le bon Père Moulin a raconté si souvent—ceux qui l'ont connu se rappelleront comme il aimait à se répéter.

— Le Conseil a décidé de déposer le pape et d'en avoir un autre pour l'Amérique, lui dit Riel. J'espère que sur ce point vous serez des nôtres? ajouta-t-il en lui jetant un coup d'œil inquisitif.

— Je ne suis pas venu aussi loin pour faire un apostat, fit le Père.

— Dans ce cas, je serai obligé de vous envoyer en exil.

Le religieux sourit d'un air de pitié; pensez-y donc, il y avait déjà trente-sept ans qu'il avait quitté la France dans l'intérêt des âmes! Aussi, dit-il tout de suite avec l'espèce de petit grognement qui lui était propre:

— Il n'y a point d'exil possible pour un missionnaire.

45 *Missions de la Congr. des M. O. M. I.*, vol. XXIII, p. 314.

46 *Ibid.*, p. 315.

« au milieu de l'ennemi », comme l'assurent nos véridiques annalistes métis)[47].

Qui donc étaient ces prisonniers, qui ne pouvaient passer même une heure en dehors du lieu de leur détention? Le P. Hippolyte Leduc, O.M.I., vicaire général du diocèse de Saint-Albert, qui comprenait alors dans son périmètre Batoche, Saint-Laurent, etc., écrivait pour les fanatiques de l'Ontario, qui les accusaient d'avoir été de connivence avec les révoltés: « Le P. Moulin, à Batoche, a reçu des insurgés un coup de feu à la jambe, et a été ensuite retenu prisonnier dans leur camp avec les PP. Fourmond, Végreville et Touze, parce qu'ils avaient fait tout en leur pouvoir pour empêcher l'insurrection[48]. »

Avant d'aller plus loin, deux mots sur un point secondaire, qui fait éclater encore plus clairement la mauvaise foi des Métis de Saint-Vital. Dans une de mes lettres de 1925 à leur adresse, j'avais insisté sur le fait que quatre prêtres avaient réellement été retenus prisonniers, sans pourtant en donner de preuve — c'était un fait si connu de tous ceux qui avaient étudié la question! Puis j'avais affirmé, d'après des souvenirs de mes conversations avec le P. Moulin, que celui-ci avait été blessé par une balle venue du côté des insurgés.

Or, M. Guillaume Charette et Cie, les compilateurs du fameux Appendice, nous affirment maintenant que « c'est en s'entretenant avec les soldats fédéraux qu'il reçut cette balle. Il était à quelques pas de son perron »[49], ajoutent-ils. Ne pouvant plus nier que ce projectile soit venu du côté insurgé, et voulant quand même mettre le Père dans son tort, ils en attribuent maintenant la faute à celui-ci, qui n'aurait pas dû se trouver avec les soldats de Middleton. Leur est-il donc impossible de dire la vérité?

Or, le 7 juillet 1885, le blessé écrivait lui-même: « Le lundi 11 mai, je fus atteint d'une balle, dans le *grenier*... » Ce que confirmait le P. Végreville dans son journal: « Huit heures. Une petite balle lancée par les Métis manque les polices, entre par la fenêtre ouverte du *grenier* et frappe le P. Moulin à la cuisse. »

[47] *Semaine religieuse* du diocèse de Laval, France.
[48] Au *Mail* de Toronto, dans *Missions de la Congr. des M. O. M. I.*, vol. XXIII, p. 435.
[49] *Hist. de la Nation métisse*, p. 413.

Les Sœurs font de l'incident un récit plus détaillé, mais parfaitement concordant. « Après déjeûner », disent-elles, « le bon P. Moulin monta un instant au *grenier*. En redescendant, il nous dit en riant: « J'ai reçu une balle. » Croyant à une plaisanterie, nous n'y fîmes pas attention; mais un instant après, le P. Touze monta chercher de la charpie, du linge et de l'arnica.

« Nous fîmes à la hâte un drapeau blanc avec une croix rouge des deux côtés, et le P. Fourmond l'agita longtemps d'une de nos fenêtres, mais en vain. Alors il sortit et se mit entre les deux feux. Cette fois-ci il réussit à attirer l'attention des combattants [50]. »

Terminons le récit de cet incident par ce qu'en dit Mlle Dorval, qui n'avait certainement jamais lu ce qui en avait été écrit. « Lorsqu'il fut atteint de la balle qui se logea dans sa jambe, le Père était à dire son bréviaire en se promenant dans l'*attique* de la maison, qui était très grande pour une bâtisse de campagne. »

Ce qui prouve évidemment que le blessé reçut sa balle pendant qu'il bavassait avec les soldats de Middleton!... Encore deux clous de rivés à nos prétendus réformateurs de l'œuvre des historiens sérieux.

* * *

A part le fait que les Métis se battirent avec les troupes canadiennes en 1885, la circonstance la plus universellement connue de cette lutte inégale est, en ce qui concerne le chef des premiers, qu'il se fabriqua une religion à lui et la fit partager à autant de ses partisans qu'il put, dans le but de les détacher de leurs prêtres, qui s'opposaient à la Rébellion. Qui viendrait nier ouvertement ce fait si patent serait traité d'ignare ou d'imposteur qui rit du monde, d'éteignoir qui veut empêcher la lumière de briller.

Or, dans la partie de leur Appendice qui traite de la question, partie qui fourmille d'ailleurs de sophismes, si l'on ne lit aucune dénégation formelle à ce sujet, on respire une atmosphère tout imprégnée d'incrédulité. Riel n'a pu apostasier, paraît-il, parce que le P. André, vers la fin de ses jours, aurait déclaré à un Dr Porter, pour l'authenticité des paroles duquel on n'offre d'ailleurs aucune garantie, qu'il « n'avait pas été bien loin de l'orthodoxie religieuse », qu'on n'a jamais « pu trouver

[50] *Le Patriote de l'Ouest*, 29 juillet 1936.

un seul adepte de sa prétendue religion » (en voilà une preuve!) et qu'un prélat, sachant apparemment dans quel esprit la présente *Histoire* se préparait, leur avait conseillé « de ne pas être trop durs pour les bons vieux missionnaires de 1885 » . . .

Ces missionnaires, ajoute-t-on, « n'étaient pas des hommes d'Etat », comme les Métis de Saint-Vital [51]! Conclusion: du fait qu'ils n'étaient pas des hommes d'Etat, Riel n'a pu ni apostasier ni faire apostasier! Voilà la logique de l'école métisse.

Mais, malheureux! que voulait donc dire Riel lui-même dans ses dernières volontés que vous publiez dans votre bouquin? « J'ai rétracté ce que j'ai dit et professé de contraire à sa doctrine [de l'Eglise catholique]; et je le rétracte encore. Je demande pardon du scandale que j'ai causé [52]. »

Quel scandale? Ce qu'il « a dit *et professé* [c'est-à-dire enseigné] de contraire à la doctrine » de l'Eglise catholique, évidemment. C'est bien dommage que ses panégyristes actuels ne fussent pas encore nés, ou aient été trop jeunes, lorsqu'il écrivit son testament. Avec les lumières transcendantes dont ils ont le privilège exclusif, ils l'auraient bien vite rassuré. Franchement, ces pauvres gens voudraient faire rire d'eux qu'ils ne s'y prendraient pas différemment!

Rétablissons la vérité, bien qu'elle n'ait pas besoin de pareil effort, puisqu'elle est connue de tous, excepté de la clique de Saint-Vital. Riel apostasia formellement et publiquement le 25 mars 1885; il fit apostasier autant qu'il put de ses gens et s'installa au confessionnal, au sens figuré de l'expression.

La première autorité en ce qui est de l'apostasie de Riel n'est autre que le doux et saint évêque de Saint-Albert, Mgr Vital Grandin lui-même. Mais, objectent nos grands critiques, « il était à trois cents milles du théâtre des événements, dont il n'a su que ce qu'on lui a communiqué » [53]. Qu'on me permette ici une question à quiconque s'occupe d'histoire. Les historiens ne nous rapportent-ils que ce qu'ils ont vu ou entendu eux-mêmes, ou narrent-ils ce qu'ils savent d'après des témoins oculaires ou auriculaires, et ne devons-nous ajouter foi qu'à ce qui a été écrit dans la première circonstance?

[51] *Hist. de la Nation métisse*, p. 422.
[52] *Ibid.*, p. 432.
[53] *Ibid.*, p. 421.

Si c'est le cas, alors tout ce qu'on dit du bon roi Dagobert, de saint Louis, d'Henri IV, de la prétendue Réforme, de la Révolution française et des milliers et milliers d'autres faits de l'histoire de France n'est rien que fable et légende?

En l'occurrence, le rapport de Mgr Grandin ne pouvait être ni plus sûr ni plus authentique, et nos critiques le savent fort bien, puisque les pages auxquelles ils font allusion furent écrites juste après qu'il eut visité le théâtre des troubles, vu et entendu les coupables et recueilli leurs aveux et doléances. Personne ne fut mieux que lui en état d'apprendre *tout* ce ce qui s'était passé, alors que les traces du sang versé n'étaient point encore disparues [54].

Puis, au cours d'une retraite qu'il prêcha à la pauvre population maintenant désabusée, le bon prélat insista « sur les vérités niées par le malheureux apostat », comme il appelle Riel, et récita publiquement chaque jour à l'église un acte de foi y correspondant, lisant en même temps une amende honorable au nom de ses diocésains égarés.

Cette cérémonie insolite, cet acte de foi spécial et cette amende honorable toute particulière ne répondaient donc qu'à des imaginations d'un halluciné? Répondez, MM. Charette et Cie, répondez; ou bien avouez que vous ne pouvez blâmer ceux qui refusent de vous croire.

Sur les lieux, non pas à trois cents milles de là, Mgr Grandin recueillit des témoignages de toute première valeur « sur la révolte, la conduite de Riel et l'apostasie extérieure de presque tous les catholiques du district de Saint-Laurent », assure-t-il dans une lettre officielle à son supérieur général [55].

Cette apostasie était formelle et, dans le cas de Riel, datait exactement du 25 mars, ainsi que nous l'avons dit [56]. Alors et après, car son credo ne fut jamais bien fixé, le pauvre dévoyé abjura solennellement les « erreurs de l'Eglise catholique ». Il remplaça le dimanche par le samedi comme jour férié, « renouvelant les erreurs des anciens et des nouveaux hérétiques » [57].

« La divinité de Notre-Seigneur, la maternité divine de Marie, la présence réelle de Jésus-Christ dans le divin Sacrement de l'Eucharistie,

54 *Missions de la Congr. des M. O. M. I.*, vol. XXIV, p. 22.
55 *Ibid.*, p. 17.
56 P. Fourmond, dans les *Missions catholiques*, 10 mars 1886.
57 *Missions de la Congr. des M. O. M. I.*, vol. XXIII, p. 315.

tout cela fut renié [58]. » Selon d'autres, « il niait la divinité du Fils et du Saint-Esprit . . . Suivant lui, il n'y avait que le Père qui fût Dieu, le Fils n'était fils de Dieu que par adoption. La Sainte Vierge, par conséquent, n'était pas, disait-il, la mère de Dieu. Aussi, au Je vous salue, Marie, au lieu de Mère de Dieu, il faisait dire par ses sectaires: Mère du Fils de Dieu . . . Il disait que l'enfer n'était pas éternel, et rejetait les Epîtres de saint Paul [59]. »

Avant d'aller plus loin, relevons une apologie des docteurs de Saint-Vital en ce qui est de l'une de ses hérésies. « Même s'il eût dit [dônc ils ne le croient pas!] Sainte Marie, mère (du Fils) de Dieu, au lieu de la formule consacrée, cela eût-il été une hérésie? » demandent-ils. « Quiconque se rend à l'Oratoire Saint-Joseph, à Montréal . . . entendra: Saint Joseph, Père nourricier du Fils de Dieu, priez pour nous [60]. »

Nos sophistes et hérétiques inconscients ne paraissent pas avoir jamais entendu parler de Nestorius, du nestorianisme et de sa condamnation au concile d'Ephèse. D'après l'hérésiarque, la Sainte Vierge ne pouvait être appelée mère de Dieu, parce que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais le siège de la divinité. A moins qu'il ne fût dénué de raison même sur cette question, Riel devait savoir qu'en disant mère de Dieu on affirme implicitement la divinité absolue de Jésus-Christ et son unité de personne malgré sa dualité de nature. En disant mère du Fils de Dieu, on donne à entendre que Marie était la mère d'un homme auquel s'était subséquemment jointe la divinité — ce qui est bien différent, quoi qu'en disent nos docteurs.

Quant à leur excuse tirée des litanies de saint Joseph, il n'y a aucune parité entre les deux cas. Marie était substantiellement la mère de l'Homme-Dieu, tandis que saint Joseph n'était que son père nourricier, c'est-à-dire que, sous le rapport de sa vie humaine, il agissait comme son père, travaillant pour lui et le faisant vivre dans son enfance, sans avoir, est-il besoin de le rappeler? aucune des caractéristiques d'une véritable paternité selon la chair — mais Marie était bien réellement sa mère.

Comment pourrait-on dire: père nourricier de Dieu? Dieu n'a pas

58 Lettre d'une religieuse de Batoche, dans *le Véritable Riel*, p. 46.
59 Lettre du Frère Piquet, O. M. I., *ibid.*, p. 32.
60 *Hist. de la Nation métisse*, p. 425.

besoin d'être nourri par sa créature, cela saute aux yeux, tandis que le Fils de Dieu était homme aussi bien que Dieu.

C'est du 25 mars, ai-je dit, que date l'éclosion, ou plutôt le germe, de ces notions hérétiques, lequel germe devait se développer graduellement selon les révélations (lisez les rêves) que le prophète recevait chaque nuit. Ce jour-là, écrit le P. Fourmond [61], il « réunit à son tour dans l'église profanée de Saint-Antoine ses plus chauds partisans, et là, au milieu de scènes où rivalisent le ridicule, la folie, l'impiété, renonça publiquement à la sainte Église, qu'il appela désormais par mépris *la Vieille Romaine*.

« Après avoir proclamé sa prétendue mission de prophète, d'envoyé de Dieu pour réformer la religion qui, selon lui, a besoin de réforme tous les trois cents ans, il fait apostasier ceux qui l'écoutent. Quelques-uns résistent, d'autres gardent le silence ne comprenant pas ce qu'on leur demande; le plus grand nombre obéit servilement. »

Avez-vous bien lu? « Dans l'église », dit le prêtre, et « le 25 mars ». Le P. Fourmond n'était pourtant pas à trois cents milles de Batoche ! Alors que penser de l'Appendice du livre métis, qui affirme expressément: « Personne de ceux que nous avons consultés ne se souvient d'avoir assisté à des assemblées dans l'église *après* le 19 » [de ce mois-là]. Il nous assure formellement qu' « après la prise d'armes [du 18], il n'y eut plus d'assemblée » [62].

Décidément nos réformateurs de l'histoire de la Saskatchewan doivent avoir puisé leurs renseignements exclusivement auprès de Métis frappés d'amnésie. « Les témoignages que l'on cite à l'appui de l'assertion que Riel apostasia sont ceux de Mgr Grandin et des pères missionnaires », nous apprend l'Appendice. La déposition d'un seul d'entre eux eût été bien suffisante pour établir le fait.

Il va sans dire que les membres du clergé étaient plus aptes à remarquer pareille aberration que des laïques, surtout quand ces laïques n'étaient point catholiques. Les témoignages même de ces derniers sont pourtant loin d'être non-existants.

Un certain capitaine Holmes Young, nom assez protestant, il semble, qui avait gardé Riel pendant sa détention à Regina, affirma sous ser-

[61] *Missions catholiques*, 10 mars, 1886.
[62] *Hist. de la Nation métisse*, p. 412.

ment lors de son procès que, d'après son prisonnier parlant de l'enfer, « la miséricorde divine était trop grande pour que les péchés des hommes, pendant le peu de temps qu'ils avaient à vivre, pussent en empêcher l'action »[63]. En d'autres termes, Riel niait l'éternité des peines.

« Au sujet de l'Eglise réformée et des jours de la semaine, il a [aussi] dit que lorsque le Christianisme est sorti du paganisme, il en avait conservé des vestiges, par exemple [les noms des] jours de la semaine. » S'il n'avait que ce dernier point en vue, il n'était pas loin de la vérité; mais ses critiques ne se bornaient pas à une question de nomenclature.

Au général Middleton, dont les vues religieuses n'étaient probablement pas des plus orthodoxes, il assura que « Rome était dans l'erreur et corrompue »[64].

Son propre secrétaire, Philippe Garnot, rendit lui-même ce témoignage: « Il parlait de changer le Pape, ou quelque chose de ce genre, et de nommer l'évêque Bourget de Montréal Pape du Nouveau-Monde. . . Il désirait que l'assemblée le reconnût pour prophète[65]. » Et le même témoin ajoutait: « Il a déclaré en ma présence qu'il représentait saint Pierre[66]. »

Philippe Garnot était catholique. Mais, à part lui, Young et Middleton, il y a des protestants qui, toutes nébuleuses que pouvaient être leurs idées religieuses, s'aperçurent fort bien qu'il s'était fabriqué une religion à lui, dont il ne cessait de parler et qu'il ne se faisait pas faute de présenter comme *nouvelle*, quoi qu'en disent aujourd'hui MM. Charette et Cie.

« Il suggéra que je devais parler au général de sa Religion, ce qui lui donnerait l'occasion d'entamer le sujet quand il aurait une entrevue avec le général », affirma sous serment John W. Astley lors du procès Riel à Regina[67]. « Il parlait de sa *nouvelle* religion », déclara également sous serment un autre témoin, Thomas E. Jackson; « de laisser là les erreurs de l'Eglise de Rome et d'adopter un plan plus libéral. Il la donnait comme une *nouvelle religion* [est-ce assez explicite?]. Il prétendait

63 Procès Riel, p. 145.
64 *Ibid.*, p. 148.
65 *Ibid.*, p. 118.
66 *Ibid.*, p. 119.
67 *Ibid.*, p. 30.

que le Pape n'avait aucun droit sur ce pays . . . Le Pape était dans son chemin [68]. »

Ce qui n'empêche les théologiens de Saint-Vital de croire et d'assurer au moins implicitement que Riel fut et resta toujours parfaitement orthodoxe, en dépit de sa double rétractation d'erreurs qu'il admettait lui-même à la veille de sa mort! C'est à se demander quel auteur suivent nos apologistes effrénés. Ce doit être un auteur protestant . . .

Et son livre de prophéties écrit avec du sang de bison [69], ils n'en soufflent mot.

Astley, tout comme Young et Middleton, était anglais et fort probablement protestant. On peut en dire autant d'un autre témoin au procès de Riel, Thomas Sanderson. « Il m'a dit, affirme ce dernier, qu'il s'était séparé entièrement de l'Eglise de Rome et qu'il n'avait plus rien à faire avec le Pape [70]. » Est-ce assez clair, M. Charette?

En réponse à la question: Riel a-t-il usurpé la place du prêtre au confessionnal? on nous sert une historiette qui ne signifie rien. Comme contre-partie, en voici une autre que je tiens de Mgr Grandin lui-même. Elle, du moins, a sa « morale ».

« Un pauvre ignorant se lamentait ainsi: « Que c'est donc pénible! Moi qui n'entreprends jamais un voyage sans me confesser, il faut maintenant que, sans m'être confessé, j'aille me battre et peut-être me faire tuer. » Ce qui, de fait, lui arriva.

« Le prophète comprit alors qu'il se passerait plus facilement du Pape que de la confession: lui qui sans cesse avait des communications avec l'Esprit-Saint, pouvait bien remettre les péchés. C'est ce qu'il entreprit. Notre simple d'esprit, après s'être confessé à l'*illuminé*, disait lui-même: « Bien que j'aie reçu l'absolution et la pénitence du prophète, ça ne me rassure point comme l'absolution que je recevais du prêtre [71]. »

Mais tout cela, recueilli pourtant d'une plume épiscopale, est simple « puérilité » [72] aux yeux de nos oracles métis. Que Riel ait entendu

[68] *Ibid.*, p. 86.
[69] *Ibid.*, p. 122.
[70] Procès Riel, p. 108.
[71] *Missions de la Congr. des M. O. M. I.*, vol. XXIV, pp. 19-20.
[72] « Accusation puérile », c'est ainsi que ces « bons catholiques et bons Français » (*Hist. de la Nation métisse*, p. 422) qualifient l'affirmation formelle du saint évêque de Saint-Albert.

la confession de ses gens, voilà ce dont personne ne peut douter et qui est parfaitement connu au pays de ses exploits, quoi qu'en puissent dire ses panégyristes. Et, puisque les compilateurs de l'Appendice se sont mis en frais d'anecdotes, en voici encore une, qui confirme les avancés du vénérable évêque de Saint-Albert sur ce point et en ce qui est de l'apostasie. Je la dois à cette ancienne institutrice de Batoche, mademoiselle Dorval, déjà mentionnée.

« Le vieux B., père de Salomon, était non seulement un des partisans réels de Riel, mais un de ses conseillers. Sa femme, au contraire, était désolée de voir que son mari avait abandonné la religion catholique et, sentant qu'elle allait prochainement avoir un enfant, celui qui fut appelé Ernest, elle crut bon de s'absenter du théâtre des troubles pour aller camper à proximité de Batoche. L'enfant étant né, elle fit demander le P. Moulin, le priant de venir le baptiser.

« Celui-ci partit donc accompagné du P. Fourmond. En route, les deux prêtres rencontrèrent Riel, en compagnie du père de l'enfant, qui aurait voulu le faire baptiser par le chef métis — arrangement qu'avait refusé sa femme, disant: « C'est le P. Moulin, ce n'est pas M. Riel, que j'ai demandé. »

« Ne pouvant faire davantage, Riel demanda alors au P. Fourmond s'il ne pourrait pas être parrain de l'enfant.

— « Demandez au P. Moulin; il est le curé, répondit ce Père.

« Naturellement le P. Moulin dit non.

— « Vous ne pouvez pas être parrain dans une religion que vous avez abandonnée, ajouta-t-il.

— « Je m'y attendais », fit alors Riel.

« Dans la suite, celui-ci entendit lui-même la confession de ceux qui avaient embrassé sa religion, et il se confessait lui-même au vieux B. Un jour, il voulut même faire une confession publique, avant d'entendre celle de ses conseillers. Il commença ainsi: « Comme tous les Métis, je suis pas mal gourmand » . . .

« Immédiatement le conseiller B. l'interrompit disant: « C'est assez, c'est assez, M. Riel. Pour votre pénitence vous direz cinq Pater et cinq Avé. »

« C'est Napoléon Gareau, présent à la séance, qui me l'a rapporté. »

Ce Métis était alors encore vivant — peut-être même n'est-il pas mort aujourd'hui — et la bonne demoiselle me pressait fortement d'aller le voir et de l'interroger.

* * *

Ne serait-il pas possible de trouver chez Riel quelque excuse, ou du moins quelque explication, pour des aberrations si monstrueuses qu'elles ont porté des gens bien pensants à maudire sa mémoire? Il en est sûrement, mais j'ai bien peur qu'aux yeux de ceux qui se sont donné pour mission de le réhabiliter à tout prix, l'excuse qui se présente d'elle-même serait encore plus inadmissible que l'accusation.

C'est celle qui a été très généralement mise en avant. Naturellement religieux, bon et courtois dans la vie privée, Riel « sur la politique et la religion n'était plus le même homme. Il semblait qu'il y eût en lui deux hommes. Il perdait tout contrôle sur lui-même lorsqu'il abordait ces questions [73]. »

Avec cette déposition du P. André concorde parfaitement celle du P. Fourmond devant le juge de Regina. « Avant la Rébellion, l'accusé semblait avoir deux personnalités distinctes, affirme-t-il; dans la conversation privée, il était affable, poli, plaisant et charitable pour moi. J'ai remarqué que lorsqu'on lui parlait tranquillement des affaires de la politique ou du Gouvernement, et sans le contredire, il était tout à fait sensé. Mais dès qu'on le contredisait sur ces sujets, il devenait un homme tout différent et il se laissait emporter par ses sentiments.

« Il allait jusqu'à proférer de violentes paroles, même contre ses amis. Dès que la révolte a commencé, Riel est devenu excité et a perdu tout contrôle sur lui-même et sur son humeur. Un Père l'ayant contredit, il s'emporta tellement qu'il perdit tout respect pour lui, et souvent il menaçait de détruire toutes les églises [74]. »

Maintenant, qu'on se reporte à ce qu'ont dit de Riel tous ceux, sans exception, qui l'ont connu, à savoir qu'il était très excitable et même irascible dans la contradiction — avec leur euphémisme ordinaire lorsqu'il est question de ses travers d'esprit, les auteurs de l'Appendice eux-mêmes admettent qu'il « fut parfois surexcité et qu'il laissa échapper des

73 Témoignage du P. André, Procès Riel, p. 115.
74 *Ibid.*, p. 121.

paroles hardies » [75], — et nous ne pourrons nous empêcher de remarquer que cette disposition d'esprit pouvait facilement donner prise chez lui aux plus sérieux désordres nerveux.

En attendant, on me permettra peut-être un tout petit incident d'ordre personnel. On m'avait demandé, en 1906, un travail pour la revue québécoise *La Nouvelle-France*, et j'avais été assez faible pour le promettre. Je vivais alors en Colombie-Britannique, mais j'avais assisté à un congrès scientifique tenu à Québec, d'où je revenais.

Passant par Winnipeg, je me dis qu'une série d'articles sur les sources de l'histoire manitobaine pourrait être du goût du directeur de ce périodique. Dans le but d'en préparer les matériaux, je m'attardai quelque peu dans cette ville et les environs et je voulus me renseigner chez Joseph, frère cadet de l'agitateur de 1885. En vrai monsieur qu'il était, celui-ci me reçut très bien et j'en profitai pour le faire parler. Bien qu'il eût fort peu d'informations de première main à me donner, il n'en essaya pas moins de me satisfaire avec des renseignements que je possédais déjà.

Puis, dans mon ignorance des préjugés métis, je mis la conversation sur le sujet de Mgr Taché. Tout de suite, ce fut une véritable transformation chez mon interlocuteur. Une expression de mauvaise humeur, de mécontentement et, pourquoi ne pas le dire? de haine, mais d'une haine sauvage et sans merci, voila ses traits comme d'un masque qui ne venait certainement pas d'en haut.

En même temps, des vitupérations acerbes et des accusations que je trouvai saugrenues se succédèrent sans interruption sur ses lèvres frémissant d'indignation. Il s'animait de plus en plus à mesure qu'il accumulait accusation sur accusation, pérorait avec une amertume qui aurait été de l'éloquence à l'emporte-pièce si ses paroles avaient été moins pénibles à entendre pour quelqu'un qui connaissait comme moi le grand bienfaiteur, l'ami passionné de la race métisse en général, de Louis Riel en particulier, qu'était le très digne et très capable prélat, Mgr Taché.

Je vis que je m'étais fourvoyé et je fis des efforts désespérés pour enrayer ces flots d'éloquence fielleuse, mais en vain. Les yeux de mon homme lançaient littéralement des éclairs; sa voix grondait, tonnait, se

[75] *Hist. de la Nation métisse*, p. 127.

répandait en éclats contre des turpitudes imaginaires, et je ne pus m'empêcher de me dire:

— Voilà Louis Riel excité!

Qu'on rapproche maintenant cette irritabilité du tribun métis de ce que déclarent les aliénistes de cette maladie mentale qu'on appelle la mégalomanie, dérangement cérébral qui porte à se croire un grand de la terre, un roi ou un homme chargé d'une mission spéciale par la divinité, en un mot, un prophète, et l'on ne tardera pas à s'apercevoir, à la lumière des faits établis à son procès, qu'il était incontestablement fou.

Et ici il faut s'entendre et se rendre bien compte de ce qu'est la folie. La folie, qui n'est très souvent que partielle, est un dérèglement du cerveau qui fausse les idées, au moins sur certains points, et qui s'allie facilement avec une brillante intelligence sur d'autres. Sous l'empire d'une surexcitation trop forte pour son appareil psychique, Riel, j'en suis sûr, était devenu aussi fou sur certains sujets, comme la politique et la religion, qu'il était sensé sur les autres.

Et c'est cette considération qui explique ses actes irréfléchis, lesquels seraient sans elle ceux d'un grand criminel. Une des preuves de ce dérangement d'esprit se trouve dans ses changements subits d'accès de rage en manifestations de la plus grande douceur. Le P. Fourmond raconte sous serment comment Riel le força un jour à « quitter la place et à traverser de l'autre côté de la rivière. Il y avait là, dit-il, plusieurs femmes qui vinrent me donner la main. L'expression de la figure de l'accusé était très extraordinaire, et il était très excité, par suite des discours qu'il venait de tenir sur la religion.

« L'accusé apostropha alors les femmes et leur dit:

— « Malheur à vous si vous allez trouver les prêtres, parce que vous serez tuées par les prêtres.

« Tout à coup, comme j'avais de la difficulté à embarquer dans le bateau, l'accusé vint à moi, avec une grande politesse, et me dit: « Prenez garde, Père, je vais vous aider à embarquer [76]. »

En principe, il est très difficile, même pour un aliéniste, de dire si une personne est assez dérangée pour pouvoir être appelée folle. De fait, le Dr James Wallace, qui était le médecin-surintendant de l'asile des alié-

[76] Procès Riel, p. 122.

nés de Hamilton (Ontario) lors du procès Riel, déclara alors qu'un fameux spécialiste d'Angleterre n'avait pu découvrir d'aliénation mentale chez des fous qu'il avait examinés de toutes manières durant une journée entière [77].

Un autre témoin au même procès, le Dr Daniel Clarke, surintendant de l'asile des aliénés de Toronto, alla même jusqu'à affirmer qu'il faut parfois trois ou quatre mois pour acquérir la conviction qu'une personne est aliénée [78].

Un médecin, qui trouva alors des signes incontestables de folie chez Riel, se basait sur la prétention qu'avait ce pauvre excité de se battre avec tout le Canada, de diviser les plaines de l'Ouest en sept sections habitées par autant de nationalités, de croire à des résultats sans avoir à en poser les causes, de vouloir aller à Rome pour y détrôner le pape et en mettre un autre à sa place. Mais il y avait chez lui bien d'autres symptômes, qui furent à peine esquissés par les partis appelés à témoigner pour ou contre [79].

Pour moi, la présomption la plus forte venait de ce qu'il avait déjà dû être renfermé trois fois dans une maison de santé, à savoir à la Longue-Pointe, sous les soins du Dr F.-X. Perrault, à l'Hôtel-Dieu de Montréal et dix-neuf mois à l'asile de Beauport.

Mais, objectera un lecteur au courant de la question, des médecins ont affirmé sous leur propre signature que, dans deux de ces places, ils s'étaient aperçus que Riel simulait la folie. En 1876, il se trouvait à la Longue-Pointe. Dix ans plus tard, le 10 mars 1886, par conséquent après sa mort, le Dr Perrault déclarait par écrit que, « peu après l'internement de Louis Riel dans cet hospice, il s'était aperçu que chez lui la folie était simulée. L'exagération était tellement en dehors de ce qu'on remarque chez les personnes atteintes de folie réelle que, pour un méde-

[77] *Ibid.*, p. 137.

[78] *Ibid.*, p. 146.

[79] Comme, par exemple, ce que rapporte sous serment un témoin laïque, à la page 102 du compte rendu du Procès Riel (*La Reine v. Louis Riel*) : « Comme ses intestins faisaient du bruit, dit-il, l'accusé lui demanda s'il avait entendu ce bruit, et, sur sa réponse affirmative, il dit que c'était son foie et dit qu'il avait ainsi des inspirations qui se manifestaient dans toutes les parties de son corps. » Ce à quoi je pourrais ajouter des détails tout aussi sûrs, que je m'abstiendrai de mentionner par respect pour sa mémoire. Après tout, ce n'était pas sa faute, au pauvre Riel, si les persécutions, les poursuites d'ennemis désireux de gagner la prime mise sur sa tête par le Gouvernement d'Ontario avaient encore ajouté à la nervosité de son tempérament.

cin tant soit peu habitué à traiter les maladies mentales, il ne pouvait y avoir place pour un doute. Sur l'observation que je lui fis que je n'étais pas sa dupe, il m'avoua qu'en effet il jouait le démence [80]. »

D'un autre côté, nous avons le certificat d'un Dr J.-A.-S. Brunelle, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Montréal et professeur à la faculté de médecine de l'Université Victoria, qui affirme que, « lors de l'internement de Louis Riel. . ., à Beauport [où ce médecin se trouvait alors], et après cette époque, il constata à diverses reprises qu'à part certaines excentricités de manières, peu marquées du reste, il était parfaitement lucide et sain d'esprit. . . J'atteste de plus, continue-t-il, qu'en ma présence ledit Louis Riel a simulé la démence dans un but de supercherie [81]. »

Sur ces deux certificats, donnés juste après l'exécution du pauvre dévoyé, une triple remarque.

Premièrement, si ces hommes de science disent toute la vérité, pourquoi gardait-on Riel dans ces institutions? La raison qu'apporte Chapleau, qui les cite dans un discours politique, n'est point satisfaisante. Si on le retenait là dans un but de protection contre les balles orangistes, comme il le laisse entendre, pourquoi ne lui aurait-on pas donné asile, par exemple, dans un établissement religieux, une maison commerciale, ou toute autre place à laquelle ne s'attache point la flétrissure qu'occasionne le séjour dans une maison de santé?

En second lieu, qui peut garantir qu'il ne simulait pas la folie dans ses moments de lucidité, précisément pour protéger sa réputation et pouvoir plus tard (comme il devait, du reste, le faire) invoquer ces frasques, manifestement exagérées à dessein, dans le but de démontrer sa parfaite sanité d'esprit? Tous les Anglais qui le connurent admettent qu'il était assez rusé pour le faire. Par ailleurs, Riel se montra jusqu'à la fin très jaloux de sa réputation sous ce rapport. Voir, comme preuve, son discours au jury de Regina.

Enfin, il ne faut pas oublier que ces deux certificats furent octroyés à Chapleau, membre du Gouvernement responsable de l'exécution de Riel, évidemment avec l'intention de lui servir de bouclier, de paravent contre la fureur populaire, qui prétendait avec raison qu'on avait pendu un fou, chose inouïe chez les nations civilisées.

[80] *Discours de l'Honorable M. Chapleau*, p. 28.
[81] *Ibid.*, p. 29.

Bien différent fut l'avis sous serment du Dr François Roy, médecin-surintendant de l'asile de Beauport en 1875-1876, époque où Riel y séjourna, maison qu'il ne devait quitter qu'après y avoir passé près de dix-neuf mois. Dix-neuf mois de séjour dans une maison de santé sans être fou, est-ce croyable?

Après avoir soigneusement surveillé son patient, Roy trouva qu'il souffrait de mégalomanie. Son examen en règle dura plusieurs semaines, et ce spécialiste « jura absolument » qu'il n'était pas alors en état de contrôler ses actes [82].

Le même médecin, qui avait soigné Riel sans le connaître autrement que sous le nom de Larochelle, ajoute que son patient était parfois très violent et qu'on dut user de moyens de contrainte vis-à-vis de lui [83].

Maintenant que nous savons que Riel avait été suffisamment dérangé pour être renfermé dans trois asiles d'aliénés, dans l'un desquels il avait dû rester dix-neuf mois, et qu'il avait quittés « plus ou moins guéri » [84], rappelons-nous ce qu'enseignent les aliénistes, à savoir que, dans neuf cas sur dix, ceux qui en sont sortis retombent dans leur maladie s'ils reviennent en contact avec la cause qui les avait menés dans ces refuges, généralement une excitation trop violente, des émotions trop fortes ou des contradictions intempestives. Comment s'étonner si le pauvre Riel, dans la bourrasque de la Saskatchewan, en soit revenu à l'état qui avait nécessité ses précédents internements?

Il n'est pas plus surprenant d'apprendre que les missionnaires de la région avaient à l'unanimité jugé, même avant la levée de boucliers du 18 mars, qu'il n'était plus *compos mentis*, partant qu'il ne pouvait plus être admis à la réception des sacrements.

Sa folie était si évidente que, devant le spectre de l'échafaud qui se dressait devant lui, ses défenseurs ne crurent pouvoir mieux faire pour l'en délivrer que de plaider l'irresponsabilité dans les événements qui l'avaient amené devant la justice. Leur but était excellent, et leurs plaidoyers auraient eu un résultat satisfaisant si l'aliénation mentale n'avait été chose si difficile à prouver sans un contact personnel de plusieurs mois,

82 Procès Riel, p. 125.
83 *Ibid.*, p. 127.
84 *Ibid.*, p. 125.

pour le moins de quelques semaines — contact qui était évidemment impossible à ceux qui avaient à décider de son sort.

Sa vie dépendant d'une preuve si délicate, à laquelle répugnaient plutôt des médecins peu sympathiques, par suite de la diversité de race et de religion, la défense échoua.

Néanmoins deux des trois aliénistes qui déposèrent à son procès déclarèrent qu'il n'était pas sain d'esprit, partant qu'il était irresponsable de droit commun, le troisième — le Dr James Wallace — se contentant d'affirmer, non pas qu'il n'était pas dérangé, mais que, pendant la *demi-heure* qu'il l'avait vu en particulier, il n'avait découvert chez Riel aucun signe d'insanité, mais qu'il serait présomptueux pour lui de dire... qu'il n'était pas fou [85].

Plus tard, une commission ayant été nommée pour l'examiner au point de vue de sa responsabilité dans ses actes passés, le Gouvernement fit preuve d'un manque d'honnêteté inouï en faussant les dépositions de ses membres. C'est ainsi qu'en publiant leurs opinions, il ne se fit pas faute d'en retrancher ce qui eût pu sauver la victime du fanatisme orangiste.

Il omit le passage suivant de la déclaration du Dr Valade:

« Après avoir soigneusement examiné Riel en conversation privée avec lui et d'après le témoignage des personnes qui en prennent soin, j'en suis venu à la conclusion qu'il n'est pas un être responsable (*accountable*), qu'il ne peut distinguer le bien du mal dans les sujets politiques et religieux, ce que je considère comme des formes typiques de folie dont il souffre incontestablement. »

De la déposition du Dr Jukes, chirurgien-major de la gendarmerie à cheval, on supprima ce qui suit:

« On doit admettre que Riel diffère systématiquement de la grande majorité du genre humain, par ses vues sur certaines questions à propos de sujets religieux, ou plutôt certains phénomènes comme l'Inspiration et la Vision prophétique. Sur ces sujets, il chérit des illusions, ou hallucinations, qui varient considérablement selon les différentes conditions physiques et mentales [86]. »

[85] *Ibid.*, p. 137.
[86] Dr. Stanley, *The Birth of Western Canada*, pp. 450-451.

Une dernière preuve, la preuve suprême je dois dire, que notre pauvre Riel était indubitablement halluciné, nous est fournie par une lettre du P. André, son directeur spirituel, qui se dévouait journellement à ses côtés, dans sa prison de Regina et devait l'accompagner à l'échafaud. Adressée au P. Albert Lacombe, alors le pionnier des pionniers [87], cette lettre fut écrite le 31 août 1885, par conséquent après que son pénitent eut été condamné à mort. Nous y lisons:

« Ce pauvre garçon est réellement et vraiment toqué, et cela d'une manière à n'en pouvoir douter . . . Je vous assure qu'il possède les mêmes lubies et qu'il est convaincu que l'Esprit de Dieu lui communique tous ses secrets, et il se regarde comme prophète ayant une mission spéciale à remplir . . . Il croit entendre une voix qui lui parle intérieurement et parfois extérieurement, et cette voix, qu'il croit être celle de Dieu, lui révèle familièrement tout ce qui concerne le futur du Nord-Ouest. Il faut entendre les absurdités qu'il me débite, et parfois je ne puis m'empêcher de rire en écoutant les choses ineffables qu'il me raconte sur l'apparition de son Esprit. Impossible de raisonner avec lui sur ce point; il se rend quand je le menace de le priver des sacrements, mais le lendemain les mêmes idées reviennent sur le tapis.

« Plus j'acquiers de l'expérience sur ce singulier personnage, par le contact habituel que je suis obligé d'avoir avec lui, plus je reste intimement convaincu qu'il ne joue pas la comédie, et qu'il est sous l'empire d'une illusion folle qui lui ôte la raison et ne le rend guère responsable des blasphèmes qu'il émet en se posant en réformateur. »

Cela venant de celui auquel Riel avait voué amour et gratitude, et dont ce prêtre devait lui-même écrire: « Je m'étais attaché à ce malheureux d'une forte affection » [88], sera notre dernier mot sur ce point délicat, que tout honnête homme sera bien forcé d'admettre en dépit des dénégations du plus habile sophiste.

[87] Sans être aussi âgé, le P. André n'était pas lui-même un jeune homme. Natif de la Bretagne aux ajoncs d'or, il était arrivé au Canada en compagnie de Mgr Taché au cours de 1862, et, homme par nature jovial, sans peur et sans reproche, il avait maintes fois suivi les Métis des immenses plaines dans leurs chasses au bison. Grand ami des Indiens, même des non-chrétiens, il avait servi d'intermédiaire aux Sioux dans leurs démêlés avec le Gouvernement des Etats-Unis. Depuis, il avait été le fondateur des paroisses du lac Canard et de Battleford.

[88] Lettre à Mgr Taché, Regina, 16 novembre, jour de l'exécution de Riel.

En terminant ce pénible chapitre, me sera-t-il permis de demander: le livre des Métis étant supposé nous faire connaître la vie de Louis Riel, n'est-il pas étrange que non seulement il ne contienne pas un mot de sa folie, excepté une demi-page pour la nier, mais qu'on n'y trouve pas la moindre allusion au fait qu'il ait dû par trois fois être renfermé dans une maison de santé? Est-ce honnête? Le lecteur n'a-t-il pas droit à plus de candeur, surtout de la part de gens qui veulent enseigner l'impartialité?

II. — Moindres points de l'Appendice.

Les autres questions que l'Appendice de ce livre pose et auxquelles il prétend répondre sont moins importantes, peut-être à l'exception de celle-ci: Riel souleva-t-il les Indiens? Là-dessus presque trois pages et demie en petits caractères, non pour y répondre, mais pour montrer que ceux qui périrent au lac La Grenouille méritaient leur sort (à part, naturellement, les deux prêtres qui y furent massacrés).

Tout cet échafaudage à propos d'un point secondaire pourrait pourtant crouler sous le poids d'une ligne ou deux que je puis apporter. Là encore, nos défenseurs d'une cause indéfendable sont bien mal inspirés. Et puis, voyez donc leur raisonnement: « L'on accuse Riel d'avoir provoqué le soulèvement des Indiens, disent-ils; on le rend responsable du massacre du lac La Grenouille. Mais, ce n'est pas par suite d'excitations de Riel que ce massacre eut lieu, mais en punition du mauvais caractère de ceux qui tombèrent sous les balles crises [1]. »

Là-dessus, toutes sortes d'accusations sur la conduite passée des victimes. Par conséquent, Riel ne poussa pas les Indiens à la révolte! Ce n'est pourtant pas parce que les laïques massacrés auraient mérité leur sort que les deux prêtres innocents furent tués. Sans les nouvelles reçues du lac Canard et de Batoche, aucun blanc ne fût tombé, et si les Indiens n'avaient point touché aux laïques, ils n'auraient point pensé à s'attaquer aux prêtres. L'instinct sanguinaire du sauvage une fois réveillé, les meurtres en sont la conséquence normale. Qui avait réveillé cet instinct?

D'où la suprême imprudence pour un agitateur de s'adresser aux Indiens pour leur faire prendre les armes. Les idées sur la guerre ne sont

1 *Hist. de la Nation métisse*, p. 414.

pas les mêmes chez ces gens que chez nous: massacres d'hommes et de femmes aussi bien que pillages et incendies, voilà ce que les premiers appellent la guerre.

D'après l'Appendice, deux lettres auraient été écrites par Riel à des chefs indiens; mais, affirme-t-il, « les avocats de la poursuite au procès de Regina ne purent prouver que *ces lettres avaient été envoyées* »[2]. Au point de vue légal, ce peut être parfait; en dehors du tribunal, ce raisonnement n'a plus la même valeur. Il serait passablement étrange qu'un homme comme le chef des Métis ait employé une partie de son temps à écrire aux sauvages, des lettres qu'il ne leur aurait point fait parvenir, alors qu'il avait sous la main les moyens pour cela. Il est bien plus naturel de penser que celles qu'on trouva à Batoche étaient autant de copies de missives qui étaient depuis longtemps arrivées à destination. Mais passons.

Puisque MM. Charette et Cie nous parlent de ces deux lettres trouvées aux quartiers généraux des insurgés, pourquoi omettent-ils toute mention de la correspondance échangée entre leur héros et le chef cris Poundmaker? Au moins une pièce de cette correspondance, une lettre de Riel, non seulement fut envoyée à l'Indien, mais un témoin qui l'avait vue jura au procès qu'on l'avait lue à celui-ci. Elle avait été apportée par un Métis du nom de Delorme.

Ces écrivains « impartiaux et véridiques » eussent pu citer aussi une communication du même Poundmaker et de quatre autres chefs indiens en date du 29 avril, dans laquelle ils rendaient compte à Riel de tous les actes de guerre qu'ils avaient commis, y compris les massacres des gens de Gros-Ours au lac La Grenouille, et lui demandaient de venir les aider à s'emparer du fort de Battleford, qu'il « leur était impossible de prendre sans aide »[3].

Ne sont-ce pas là des propos de confédérés qui s'entr'aident et travaillent pour une même fin?

Et les autres billets de Riel aux Indiens, produits à Regina — non pas deux, comme disent les auteurs de l'Appendice, mais au moins six,— qui ont tous pour but de pousser les sauvages à la révolte, ne sont-ils pas

[2] *Ibid.*
[3] Cf. *La Question métisse*, p. 11.

des provocations directes à la coopération de non-civilisés? Prenons, par exemple, le numéro huit des « pièces à conviction » du procès Riel:

« Chers Parents et Amis. Nous vous conseillons de faire attention; tenez-vous prêts à tout. Prenez avec vous les sauvages, ramassez-les de tous côtés. Prenez toutes les munitions que vous pourrez, en quelques magasins que ce soit. Murmurez, grondez, menacez, soulevez les sauvages; mettez avant tout la police du fort Pitt et du fort Bataille dans l'impuissance[4]. »

Quant à sa lettre du 1er mai, elle fut aussi réellement reçue par son destinataire, bien qu'après la bataille du Couteau-Coupé. L'agitateur qui, selon Charette et comparses, « s'opposa toujours à employer les Indiens », y disait, fort pieusement comme d'habitude, au même chef Poundmaker: « Nous vous demandons au nom du Bon Dieu de nous envoyer, aussitôt que vous pourrez et si vous le voulez, entre deux à deux cent cinquante hommes, et même trois cents s'il se peut, afin que non seulement nous puissions venir à bout de Middleton, mais que nous puissions même, après avoir anéanti, par la puissance de Dieu, une partie de son armée, faire prisonnière l'autre partie, et, la tenant en otage, amener le Gouvernement d'Ottawa à traiter avec nous et à lui faire reconnaître et respecter nos droits, les droits des Métis et des sauvages. Courage ! Venez-vous-en tous[5]. »

Du reste, n'est-il pas de notoriété publique qu'au lac Canard, aussi bien qu'à Carlton, les Indiens prêtaient main-forte aux Métis? D'après les dépositions sous serment, il y en avait certainement cinq à la bataille de la première place. Un sous-shérif du nom de Harold Ross assure qu'il y en avait de soixante-quinze à cent parmi les rebelles qu'il vit là; mais, personnellement, je ne crois pas qu'ils puissent être comptés parmi les « soldats » de Riel, bien que celui-ci en ait menacé les blancs qu'il tenait prisonniers.

« Je vis que nous étions entourés de quinze ou vingt sauvages qui me firent prisonnier », dit aussi John W. Astley au juge de Regina[6]. A ce prisonnier, Riel se vanta d'avoir empêché un sauvage de tuer un blanc; ce à quoi Astley répondit que « c'était la conséquence d'*avoir soulevé les*

[4] *Ibid.*, p. 10.
[5] Dr. Stanley, *The Birth of Western Canada*, p. 365.
[6] Procès Riel, p. 27.

sauvages, et que c'était la manière de faire des sauvages de tuer un homme blessé » [7].

Comparez avec ces faits et ces déclarations indéniables l'assertion non moins formelle de Charette et Cie; « Riel s'opposa toujours à employer les Indiens » [8], et terminons cette section par un gros point d'admiration pour la véracité métisse!

* * *

Un autre problème étudié dans notre fameux Appendice roule sur cette question: Riel était-il vénal comme on l'a prétendu? A cela je répondrai: non, sans la moindre hésitation et sans contester l'exactitude de la célèbre déclaration du P. André et d'un autre témoin en ce qui est des $35,000.

Vénal, à mon avis, n'est pas le mot qui convient ici. Il exprime une disposition d'esprit qui dure, une espèce d'habitude ou de mentalité qui ne saurait s'appliquer à Riel, lequel, pauvre hère, manqua bien des occasions de faire de l'argent.

La preuve qu'il n'était même pas ce qu'on appelle simplement un homme d'affaires se trouve dans le fait qu'il vivait pauvre et retiré dans un pays où tout autre que lui eût facilement fait fortune.

Après l'insurrection de 1869-1870, il était extrêmement populaire aux Etats-Unis. S'il s'était mis à faire des conférences sur les événements dont il avait été l'âme dirigeante et la cheville ouvrière, il eût attiré des foules immenses et amassé des sommes qui l'auraient mis à l'abri du besoin pour le reste de sa vie. Les Américains en auraient fait un véritable héros et l'auraient acclamé comme la grande victime de ces *Britishers* qu'ils détestaient de tout leur cœur. Alors même que son anglais n'eût pas été irréprochable, les foules en eussent excusé les imperfections en considération des injustices dont il souffrait.

Au lieu de cela, Riel, après avoir erré au pays de l'Oncle Sam, alla s'ensevelir dans une obscure école de mission indienne, où il ne pouvait toucher qu'un salaire dérisoire. Donc, impossible de le nier, il n'était pas épris d'argent; par conséquent il serait souverainement injuste de le qualifier d'homme vénal.

7 *Ibid.*, p. 33.
8 *Hist. de la Nation métisse*, p. 417.

Est-ce à dire qu'il eût refusé certaines sommes, surtout si elles étaient venues de la capitale du Canada, contre le Gouvernement duquel il avait conservé une dent qui s'explique? Voici. Lorsque les représentants des Métis de la Saskatchewan vinrent lui demander de les aider à revendiquer leurs droits, il voulut, selon son habitude, faire les choses en grand et leur répondit par écrit, bien qu'ils fussent à ses côtés. Cette réponse donne la clef de sa conduite subséquente en ce qui est des questions financières. Lisons plutôt.

. . . « Le plus court est d'être franc. Je doute que les conseils que je vous donnerais sur ce sol étranger concernant les affaires du territoire canadien puissent traverser la frontière et garder encore quelque influence. Mais voici autre chose. D'après l'article 31 du traité du Manitoba, le gouvernement canadien me doit 240 acres de terre. Il me doit aussi cinq lots auxquels le foin, le bois et la contiguïté de la rivière donnent du prix. Ces lots m'appartiennent en vertu des différents paragraphes du même article 31 du traité dont je viens de parler. C'est le gouvernement canadien qui, directement ou indirectement, m'a privé de ces propriétés. En outre, si seulement le gouvernement examinait la chose un instant, il verrait facilement qu'il me doit quelque chose de plus.

« Ces réclamations que j'ai contre lui ont toujours leur raison d'être, malgré le fait que je suis devenu citoyen américain. Dans votre intérêt, comme pour le mien, j'accepte votre très bienveillante invitation; je vais aller passer quelque temps au milieu de vous [9]. »

En suivant les Métis de la Saskatchewan, il voulut donc faire d'une pierre deux coups: aider ses compatriotes et s'aider lui-même. On a fait grand état de cette déclaration et on s'en est servi pour le faire passer pour ce qu'il n'était pas. « Ne voit-on pas déjà dans cette lettre poindre le vrai mobile de Riel, faire valoir sa réclamation contre le gouvernement? » lit-on dans la brochure à laquelle je l'emprunte. Franchement, ce n'est pas raisonnable.

On avait déjà donné, en 1870, une bonne somme à Riel pour qu'il demeurât en dehors de la nouvelle province du Manitoba, qu'il avait contribué à former. Il prétendait maintenant que, dans l'automne de 1873, l'abbé J.-B. Proulx lui avait été envoyé avec une offre de $35,000

[9] *La Question Riel*, p. 6.

s'il consentait à quitter définitivement le pays, où il était revenu et où il avait même été élu à la Chambre des Communes. De plus, lorsque Mackenzie avait succédé à sir John A. Macdonald, la même offre lui avait été renouvelée par l'intermédiaire du P. Lacombe et du Dr Fiset de Rimouski [10].

On ne dit pas pour quelle raison il avait refusé cette somme. Toujours est-il qu'il jugea la demande des Métis une bonne occasion d'acquérir l'argent qu'il avait précédemment dédaigné. Qui peut l'en blâmer? La satisfaction de ses propres intérêts n'empêchait pas le travail pour le redressement des griefs de ses nationaux.

Le seul point un peu louche dans l'affaire est sa déclaration qu'il cesserait son agitation politique sur le paiement de ces $35,000 et son assertion que, s'il était satisfait, les Métis le seraient aussi. Ce qui pourtant n'autorise personne à le traiter d'homme vénal.

* * *

Je terminerai maintenant ce petit travail de critique par quelques mots sur *le Rôle des Missionnaires en 1885*, qu'on a tant blâmé, sinon dénaturé, dans les cercles métis — je parle de ceux de Saint-Vital — et dans le livre de M. de Trémaudan [11].

J. Le Chevallier qui, si je ne me trompe, est un homme du lac Canard parfaitement au courant du passé de Batoche, affirme que l'Appendice du livre de ce dernier « n'est qu'un ramassis d'erreurs flagrantes, d'assertions sans preuves, pour ne pas dire d'attaques insidieuses et d'insinuations infâmes » [12].

C'est fort; mais qui, à la lumière de ce que j'ai dû en écrire moi-même, osera dire qu'il y a exagération? C'est pourtant quand ils en viennent à la question spécifique des missionnaires que la dernière partie de cette flétrissure est surtout méritée.

Il fait peine à un chrétien, sans parler d'un prêtre, d'avoir à reproduire les accusations de ces « bons catholiques et bons Français ». Il faut passer par-dessus ses répugnances et montrer jusqu'où peut aller l'outrecuidance de gens qui ne connaissent pas un mot de théologie — savent-

[10] Dr. Stanley, *The Birth of Western Canada*, p. 311.
[11] *Hist. de la Nation métisse*, pp. 295-296.
[12] *Le Patriote de l'Ouest*, 29 juillet 1936, p. 1.

ils seulement leur catéchisme? — et qui ont fait preuve d'une aversion farouche pour la vérité historique.

Et puis, voyez donc leur toupet! Cette honteuse attaque finale contre de saints prêtres, qui, à part le P. Touze, avaient blanchi dans l'exercice du plus pur dévouement au bien-être de fidèles qu'ils aimaient comme leurs enfants, est, pour la clique de Saint-Vital, « un *devoir* pénible, mais impérieux. Leurs témoignages et leurs écrits nous ont valu trop d'humiliations pour les passer sous silence », assurent-ils [13]. C'est-à-dire: il faut maintenant nous venger de ce que, placés dans la nécessité de faire un serment, ils n'aient pas voulu aider à notre cause en rendant un faux témoignage et aient par là fait tort aux nôtres!

Nos censeurs devraient pourtant savoir que, grâce à Dieu, il y en a encore qui ont peur d'enfreindre le huitième commandement.

« Pourquoi, osent-ils demander, les Pères André et Fourmond s'associèrent-ils à Charles Nolin, qui avait reçu du Gouvernement une généreuse récompense pour sa trahison, pourquoi se concertèrent-ils avec ce dernier pour préparer une série de déclarations assermentées [14] ? »

On ne saurait être plus impudent. Des prêtres s'entendre avec un traître pour préparer de faux témoignages! A-t-on jamais vu chose pareille? Cette seule insinuation suffit à démontrer quelle idée ils ont de la sainteté d'un serment. Ils mesurent évidemment les autres à leur aune.

Et puis, ce Charles Nolin, leur bête noire à eux, mais pour les autres le plus honorable des Métis dont les noms sont passés à l'histoire [15], n'était pas un traître, en dépit de détracteurs aigris par l'insuccès. C'était un Métis instruit, un homme de caractère, qui avait déjà eu maille à partir avec Riel lors de l'insurrection de la Rivière-Rouge, et qui, fortement en faveur du mouvement de protestation contre la carence du Gouvernement fédéral en 1885, se retira de ce mouvement dès qu'il eût vu la marche aussi inconstitutionnelle que dangereuse que Riel voulait lui imprimer.

C'est là ce qu'on appelle trahison, à Saint-Vital! Tous ceux qui ne sont pas inféodés à la clique diront que c'est au contraire la marque

13 *Hist. de la Nation métisse*, p. 427.

14 On veut dire ici « sous serment ». Assermenté se dit des personnes, non pas de leurs dépositions.

15 Avec François Bruneau et Roger Goulet.

d'un bon sens qui n'est pas sans mérite: savoir s'arrêter lorsqu'on aperçoit le casse-cou..

Quant aux récompenses du Gouvernement, généreuses ou non, je les ignore. Si Nolin occupa subséquemment certaines positions avantageuses, elles furent la juste reconnaissance de ses capacités et de son esprit pondéré. Tout ce que je sais, c'est que, lorsqu'il se réfugia à Prince-Albert après avoir échappé aux griffes de Riel, qui avait décrété sa mort, il fut emprisonné par les autorités locales qui, le sachant parent de Riel et en faveur des droits métis, fermaient les oreilles à ses protestations d'innocence. Si bien que Riel avait coutume de montrer son sort comme devant être l'apanage de quiconque manifestait des velléités de désertion.

Les compilateurs de l'Appendice paraissent avoir sur le cœur la lettre du 12 juin 1885 (peu après les troubles), dans laquelle six Pères affirmaient: Louis Riel « ne mérite pas les sympathies de l'Eglise catholique »[16]. Voudraient-ils donc que ces missionnaires aient déclaré que celui qui l'avait ouvertement reniée et vilipendée, puis avait fait apostasier nombre de ses gens, qui s'étaient jusque-là montrés ses enfants dociles; que celui dont l'action avait occasionné le meurtre de deux de ses prêtres et avait été la cause immédiate de la ruine complète de la colonie[17] et la cause indirecte d'autres attentats, avait bien mérité de l'Eglise?

[16] *Hist. de la Nation métisse*, p. 428.

[17] « L'an dernier, à cette même saison, il m'est arrivé de visiter le pays que je viens de mentionner. Comme j'étais heureux de voir la beauté des champs en culture, tout le long de la route, et les espérances qu'entretenait la population établie sur la rive est de la rivière! A chaque maison où j'étais accueilli, je félicitais les gens de l'énergie et du goût qu'ils avaient déployés dans la construction de leurs jolies résidences et dans la culture du sol. Je ne pouvais me lasser d'admirer le contraste qui frappait mes yeux en me rappelant que cette vallée arrosée par la Saskatchewan n'était rien autre chose, il y a quelques années, qu'un pays sauvage, complètement inhabité, tandis que depuis elle était devenue un magnifique établissement parsemé de belles résidences et de riants jardins: une magnifique prairie où paissaient des troupeaux considérables.

« A chaque maison où je m'arrêtais, j'étais frappé du confort qui y régnait. La population semblait heureuse et pleine de confiance dans l'avenir. Hélas! que j'étais loin de songer au terrible sort qui l'attendait! Mais Riel parut comme un nuage dans le ciel pur: sa présence bouleversa tout cet heureux pays.

« Quel désolant spectacle a frappé mes yeux, l'autre jour, quand je visitai cette même paroisse de Saint-Antoine ! Les résidences que j'avais tant admirées l'an passé, étaient presque toutes brûlées jusque ras le sol; celles qui étaient restées debout n'étaient qu'une masse de ruines. Les champs et les jardins avaient été laissés à l'abandon; chevaux et bestiaux étaient partis, les seuls qui fussent restés étaient ceux qui ne valaient pas la peine d'être emmenés.

« Partout où je suis allé, j'ai été frappé par le spectacle de la misère et de la pauvreté. Ça été une dure épreuve pour moi. Nombre de maisons étaient sans occupants, leurs propriétaires étaient morts ou absents. A la vue de toutes ces ruines, je ne pus retenir mes larmes, tant mon âme était remplie de douleur.

« Qui aurait pu rester insensible à la vue de ces pauvres et infortunées mères de

Il ne faudrait pourtant pas se laisser trop aveugler par ses préjugés ni céder trop facilement aux réclamations de sa rancune.

Pour juger sainement de la position prise par les missionnaires de la vallée de la Saskatchewan, il faut bien se pénétrer de ceci: avant l'arrivée de Riel, sa colonie (lac Canard, Saint-Laurent, Batoche, Saint-Louis, etc.) formait un véritable paradis terrestre au double point de vue religieux et social. Les Métis, hommes simples et droits, très honnêtes gens sans être de forts travailleurs, regardaient leurs prêtres non seulement comme les représentants de Dieu, mais comme leurs vrais pères, leurs guides sûrs et leurs amis fidèles.

Il faudrait pouvoir citer ici dans son intégrité telle longue lettre du P. Fourmond, pour pouvoir acquérir une idée de l'état de contentement et de mutuelle affection dans lesquels vivait alors ce petit peuple. Nulle part ailleurs une société idyllique comme celle-là.

Et voilà qu'un étranger s'en vient des lointains Etats-Unis y mettre tout sens dessus dessous, sans scrupule aucun, et semer partout le trouble et la révolte contre les autorités constituées, pour ne récolter que la désolation et la ruine. N'était-ce pas là assez pour porter les pères et protecteurs de cette belle famille à s'opposer à des perturbations que leur âge plus avancé et leur prévoyance à l'abri de toute obnubilation mentale leur faisaient pressentir comme devant être un misérable fiasco, une insurrection qui ne pouvait qu'avorter devant l'inégalité flagrante du nombre et des ressources?

Au fort Garry, en 1869, les Métis se trouvaient sous la protection de ses murs et de ses canons. Riel y avait en plus le double des recrues qu'il put ramasser dans la vallée de la Saskatchewan, et le Canada jouissait maintenant des avantages d'une ligne de chemin de fer pour le transport des troupes, qu'il n'avait point lors de l'insurrection de la Rivière-Rouge. Quelle folie, malgré la bravoure et l'habileté des Métis, armés de fusils de chasse en face des canons et des Gatling guns des troupes cana-

famille qui venaient, entourées de leurs enfants, me serrer la main. Elles semblaient la personnification de la désolation.

« Les petits enfants ne présentaient pas une apparence moins attendrissante. Je les vois encore devant moi, pleurant à chaudes larmes en me racontant les malheurs qui leur étaient arrivés. Ils avaient perdu tout leur linge au sac de Batoche et, à leur retour, ils trouvèrent tous les meubles mis en pièces et les murs de leurs maisons complètement dénudés. C'est dans cet état que je les ai trouvés, exposés à mourir de faim à moins de secours immédiats » (Du P. André, *Le Véritable Riel*, p. 10).

diennes, de même simplement penser à se mesurer avec celles qui ne pouvaient manquer d'arriver de l'Est!

Et pourtant, l'objection principale des missionnaires n'était pas là. C'était pour eux une affaire de conscience. « Obéissez à vos supérieurs », dit saint Paul, et soyez-leur soumis [18]. » « Pour ce qui est de la sédition, qui n'est autre chose que la révolte contre l'autorité civile légitime, l'Eglise l'a toujours réprouvée », dit Tanqueray.

Longtemps auparavant, saint Thomas d'Aquin et d'autres grandes lumières théologiques avaient enseigné qu'on ne peut se soulever contre un pouvoir même tyrannique, à moins que cette tyrannie ne soit intolérable et excessive et qu'il n'y ait pas d'autres moyens d'y mettre un terme.

Qu'en disent les autorités modernes? « Il n'est pas plus permis de mépriser le pouvoir légitime, quelle que soit la personne en qui il réside, que de résister à la volonté de Dieu. Or ceux qui lui résistent courent d'eux-mêmes à leur perte. « Qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi par Dieu, et ceux qui lui résistent s'attirent à eux-mêmes la damnation [19]. » Ainsi donc secouer l'obéissance et révolutionner la société par le moyen de la sédition, c'est un crime de lèse-majesté non seulement humaine, mais divine [20]. »

Cet enseignement ne nous vient pas du premier venu, mais de l'autorité infaillible de Léon XIII lui-même, telle qu'exprimée dans son encyclique *Immortale Dei*. Les Métis de Saint-Vital peuvent se croire au-dessus de ces prescriptions; mais les missionnaires de la Saskatchewan pouvaient-ils s'arroger le droit de n'en tenir aucun compte?

Non. Mais « une fois le mouvement insurrectionnel lancé, quand ils se virent dans l'impossibilité de l'enrayer, leur caractère de précepteurs de la paix, de la charité, de propagateurs de l'Evangile leur commandait, à notre sens, de garder une stricte neutralité et d'abandonner les Métis à leur sort », répliquent les docteurs de Saint-Vital [21].

Voyez donc la belle casuistique! La révolte contre l'autorité légitime est condamnée par l'Ecriture, les théologiens et les papes; mais tout ce que les précepteurs de la paix et les propagateurs de l'Evangile doivent

18 *Heb.*, XIII, 17.
19 *Rom.*, XIII, 2.
20 Léon XIII, encycl. *Immortale Dei*, dans *le Véritable Riel*, p. 2.
21 *Hist. de la Nation métisse*, p. 427.

faire, d'après eux, c'est d'y consentir une fois que son étendard est levé ou du moins ne pas s'y opposer. En d'autres termes, ce qui est mauvais au début devient bon avec le temps, alors même qu'aucun changement ne s'est opéré au point de vue de la moralité! Et pourtant, nos Métis se croient probablement logiques!

Maintenant, un comble. Savez-vous la véritable raison pour laquelle ces pauvres prêtres, si ignorants de la théologie métisse, s'opposèrent à la Rébellion? Nos véridiques critiques vont vous le dire sans réclamer un sou pour cela. Ce n'était pas pour mettre en pratique les enseignements de l'Ecriture, les directives des théologiens ou les ordres des souverains pontifes. Oh! non. « Pour nous, écrivent-ils sans rire, la seule explication possible de cette attitude *contraire au caractère du prêtre* et au sentiment personnel de quelques-uns d'entre eux — impudence et mensonge! — c'est qu'il fallait sauver le Gouvernement d'alors » [22]!

Après cela on peut tirer l'échelle et rire de pitié de ces malheureux dévoyés, qui sont apparemment incapables de voir le ridicule de leurs accusations. Le Gouvernement d'alors! Pauvres Métis! Ces prêtres ne s'en souciaient pas beaucoup plus que leurs propres ouailles, et pour cause.

Ils en étaient tout aussi mécontents, d'autant plus que le principal d'entre eux, le P. Leduc, était allé jusqu'à faire momentanément le sacrifice de son poste dans le *Far West* pour se rendre à Ottawa et plaider leur cause; le P. Végreville avait présenté une pétition au Gouvernement en leur faveur dès le 19 janvier 1884 [23]; le P. André non seulement en avait fait autant, mais avait intercédé dans une lettre au général Middleton, « le conjurant de les épargner » [les révoltés], lui faisant remarquer que « peu parmi eux sont vraiment coupables et qu'il doit leur offrir, avant de les frapper, l'occasion de se soumettre en leur envoyant un parlementaire » [24].

De leur côté, Mgr Grandin, le P. Louis Cochin et d'autres membres du clergé en firent autant.

Or, dans le cas des Métis qui se plaignaient par l'intermédiaire de leurs missionnaires de l'insouciance gouvernementale, on ne fit apparem-

[22] *Ibid.*, p. 429.
[23] *Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes en date du 1er mars 1886*, p. 430, Ottawa.
[24] *Missions de la Congr. des M. O. M. I.*, vol. XXIII, p. 306.

ment aucun cas de leurs communications. Ces prêtres devaient-ils se trouver flattés de pareil dédain? Et l'on voudrait maintenant qu'ils se soient mis contre leurs propres gens qu'ils aimaient tant — j'en ai des preuves — pour sauver ce même Gouvernement d'insouciants? Absurde, M. Charette, absurde; c'est tout ce qu'on peut dire.

L'Appendice se plaint ensuite de ce que « pas un au moins » des missionnaires n'ait demandé la grâce de Riel [25]. Ses avocats étaient alors en instance auprès des pouvoirs compétents pour l'obtenir, et on le savait. Eût-ce été de bonne politique pour les membres du clergé catholique de se porter en avant pour contrecarrer les volontés des bruyants orangistes, qui se fussent manifestées d'une manière encore plus violente? N'eût-on pas par là plus que contrebalancé chez les uns l'effet que de semblables pétitions auraient pu créer chez les autres: que dis-je? n'y avait-il pas danger d'augmenter les passions populaires par pareils appels à la clémence du pouvoir souverain?

Si les démarches des défenseurs de Riel ne pouvaient aboutir, à quoi eussent servi celles de pauvres prêtres? Simplement à attiser le feu des passions anticatholiques.

Que si l'on veut quand même apprendre ce que pensaient les missionnaires de la grâce de Riel, je puis en citer « au moins un », leur propre supérieur. A la date du 31 août 1885, le P. André écrivait à l'avocat Lemieux:

« Vous devez par ce temps être rendu à Winnipeg, et, dans cette espérance, je vous adresse ces quelques lignes pour vous saluer, pour vous souhaiter *succès dans votre louable entreprise*, qui est de sauver le pauvre et malheureux Riel [26]. »

Après quoi le chapelain du condamné, qui le visitait tous les jours, entrait dans force détails sur sa folie qui durait toujours, détails que j'omettrai par respect pour sa mémoire. On n'est pas plus coupable d'être malade du cerveau que d'être frappé, par exemple, d'affections pulmonaires.

Puis on nous parle de la belle fin que fit le supplicié de Regina, véritable martyr du fanatisme protestant et antifrançais — faisant preu-

[25] *Hist. de la Nation métisse*, p. 430.
[26] Procès Riel, p. 210.

ve de sentiments auxquels je ne puis que m'associer. Sa mort, je l'ai toujours dit et je le répète, fut littéralement celle d'un saint, et je voudrais être aussi sûr de mon propre salut que je le suis de celui de l'homme historique qui nous a occupés si longtemps. Dans ce sens, on est heureux de pouvoir s'écrier: *All's well that ends well* [27], tout est bien qui finit bien.

---

[27] Titre d'une des pièces de Shakespeare.

END FIN